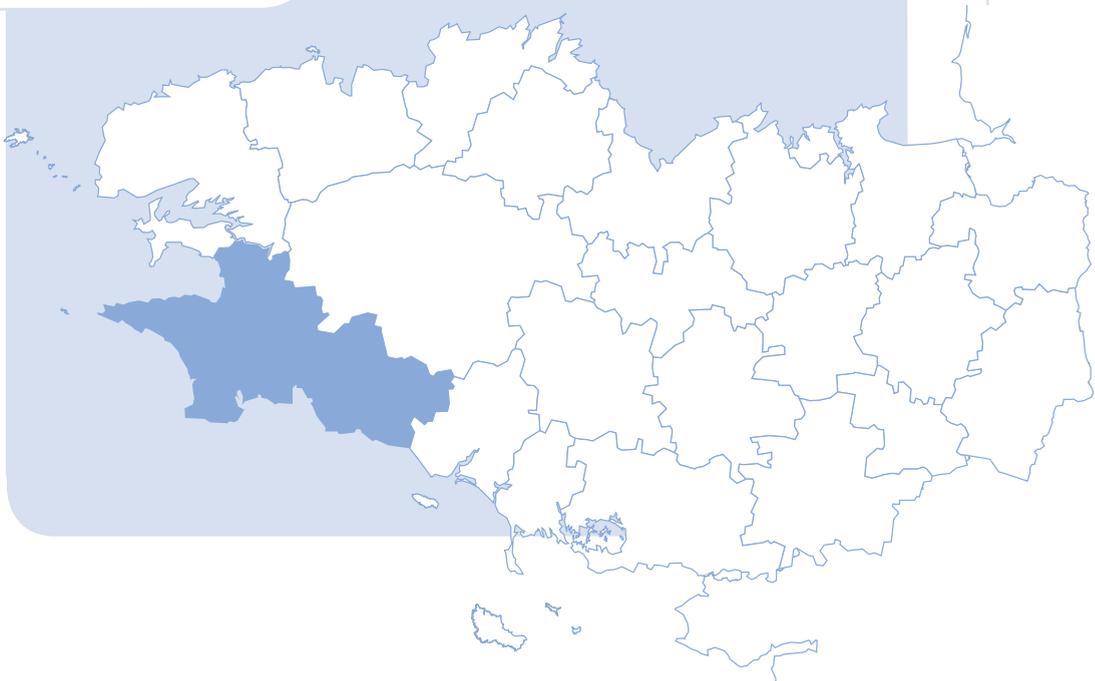


Contrat de pays du Pays de Cornouaille

2006 - 2012



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 05-TERR/1 du Conseil régional en date des 15 et 16 décembre 2005, validant notamment les orientations de la nouvelle politique territoriale, la méthode de contractualisation, ainsi que les dotations par pays proposées,

Vu la délibération n° 06-BUDG/1 du Conseil régional en date des 9, 10 et 11 février 2006 adoptant le budget primitif 2006,

Vu la délibération n° 06-TERR/2 du Conseil régional en date du 12 et 13 octobre 2006, autorisant le Président du Conseil régional à signer le présent contrat,

Vu la décision n° 45 du GIP du Pays de Cornouaille, en date du 18 octobre 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération n° 11 DDET 6.6 de la Communauté d'agglomération Quimper Communauté, en date du 6 octobre 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes de Concarneau Cornouaille, en date du 16 novembre 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Cap Sizun, en date du 25 octobre 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, en date du 6 octobre 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, en date du 6 novembre 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération n° 08/06 de la Communauté de communes du Pays de Chateaulin et du Porzay, en date du 26 octobre 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Douarnenez, en date du 23 octobre 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Quimperlé, en date du 8 novembre 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération n° 1 de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais, en date du 6 novembre 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays Glazik, en date du 23 octobre 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci.

Dans le cadre mentionné ci-dessus, il est convenu le présent contrat, pour la période 2006-2012, entre :

La Région Bretagne, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN,

Et

Le GIP du Pays de Cornouaille, représenté par son Président, Monsieur Jean-Paul LE PANN,

La Communauté d'agglomération Quimper Communauté, représentée par son Président, Monsieur Alain GERARD,

La Communauté de communes de Concarneau Cornouaille, représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude SACRE,

La Communauté de communes du Cap Sizun, représentée par son Président, Monsieur Bernard LE GALL,

La Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, représentée par son Président, Monsieur Michel CANEVET,

La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, représentée par son Président, Monsieur Joël PIETE,

La Communauté de communes du Pays de Chateaulin et du Porzay, représentée par son Président, Monsieur Bernard CROUAN,

La Communauté de communes du Pays de Douarnenez, représentée par son Président, Monsieur Daniel BOUER,

La Communauté de communes du Pays de Quimperlé, représentée par son Président, Monsieur Michaël QUERNEZ,

La Communauté de communes du Pays Fouesnantais, représentée par son Président, Monsieur Roger LE GOFF,

La Communauté de communes du Pays Glazik, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul LE PANN.

Fait à Quimper, en 15 exemplaires originaux, le 24 novembre 2006

Jean-Yves LE DRIAN
Président du Conseil régional de Bretagne

Jean-Paul LE PANN
Président du Pays de Cornouaille

Alain GERARD
Président de la Communauté d'agglomération
Quimper Communauté

Jean-Claude SACRE
Président de la Communauté de communes de
Concarneau Cornouaille

Bernard LE GALL
Président de la Communauté de communes
du Cap Sizun

Michel CANEVET
Président de la Communauté de communes
du Haut Pays Bigouden

Joël PIETE
Président de la Communauté de communes
du Pays Bigouden Sud

Bernard CROUAN
Président de la Communauté de communes
du Pays de Chateaulin et du Porzay

Daniel BOUER
Président de la Communauté de communes
du Pays de Douarnenez

Michaël QUERNEZ
Président de la Communauté de communes
du Pays de Quimperlé

Roger LE GOFF
Président de la Communauté de communes
du Pays Fouesnantais

Jean-Paul LE PANN
Président de la Communauté de communes
du Pays Glazik

Préambule

Parce que le développement de la Bretagne et celui de ses territoires sont intimement liés, le Contrat de pays doit permettre la rencontre des vocations spécifiques de chaque pays et du projet régional exprimé dans le document « *Pour une vision ambitieuse, stratégique et partagée* » rédigé à l'occasion des premières Assises des territoires en 2004 et décliné à présent en 10 grands chantiers fédérateurs.

Un projet régional

Lors des Assises régionales des territoires organisées en 2004 et en 2005, la Région a proposé aux élus, aux acteurs socioprofessionnels et, plus largement, à toutes les Bretonnes et les Bretons, un « nouveau Contrat pour la Bretagne ». Le document élaboré à cette occasion, intitulé « *Pour une vision stratégique, ambitieuse et partagée de la Bretagne* », définit la démarche choisie par la Région pour assurer le progrès et le développement de la Bretagne dans les incertitudes actuelles du contexte mondial.

Le projet régional tel que présenté dans ce cadre est fondé sur trois grandes lignes :

- L'identification des défis auxquels la Bretagne doit faire face, qu'ils relèvent de réalités nationales, internationales ou soient spécifiquement bretons ;
- L'affirmation des atouts sur lesquels la Bretagne doit s'appuyer, avec l'affirmation partagée d'une confiance en l'avenir de la région qui doit s'exprimer par le volontarisme de l'action ;
- La culture de valeurs communes, solidarité, égalité des chances, prise en compte des intérêts des générations futures, responsabilité collective et individuelle, ouverture au monde et fraternité, sans lesquelles il ne peut y avoir de projet collectif fort.

L'expression du projet régional repose sur quatre ambitions :

- Positionner la Bretagne parmi les grandes régions en Europe ;
- Trouver les voies d'un nouveau développement économique en donnant la priorité à la haute qualité et en développant les savoirs et les compétences des hommes et des femmes ;
- Donner toutes leurs chances aux territoires de Bretagne ;
- Inventer un modèle de développement solidaire et de qualité.

La méthode retenue pour mettre en œuvre cette méthode repose sur :

- L'affirmation de l'importance de la prospective, de la connaissance et de l'évaluation dans les processus de décision ;
- La priorité donnée à la concertation et à la participation pour assurer une bonne « gouvernance locale ».

La stratégie régionale se décline aujourd'hui en 10 grands « chantiers fédérateurs » :

1. Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines ;
2. Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social ;
3. Pour un projet agricole partagé, à la fois performant et respectueux de l'environnement ;
4. Pour une exemplarité des démarches environnementales ;
5. Pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au Monde ;
6. Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne ;

7. Pour une Bretagne équitable et solidaire ;
8. Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture ;
9. Pour l'élaboration d'une véritable politique linguistique ;
10. Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité.

Le Contrat de pays permet de croiser ce projet régional et les projets territoriaux présentés par le pays, tout en cherchant à mettre en application les principes d'équité, d'efficacité, de transparence et de simplicité.

Le pays, territoire de projets s'appuyant sur des vocations identifiées, lieu de mobilisation des élus et de la société civile, a été retenu comme l'échelle pertinente pour la réflexion et pour cette mise en cohérence.

Il appartient donc à chaque pays de se saisir de cette opportunité pour mobiliser les acteurs du territoire autour de la formulation de sa vocation, de ses enjeux et de la réalisation des objectifs à atteindre, méthode partenariale qui semble indispensable à la qualité du contrat.

Des vocations spécifiques au Pays de Cornouaille

L'épanouissement des habitants et le développement des entreprises du Pays de Cornouaille doivent conjuguer **les enjeux économiques, culturels et sociaux, dans le respect d'un cadre de vie et d'un environnement, qui constituent des atouts pour l'attractivité et la séduction qu'exerce ce territoire**. Ces objectifs se concrétiseront à l'échelle du Pays de Cornouaille par une adhésion à des programmes affichés au niveau régional, particulièrement ceux qui **limiteront les effets de la « périphéricité » et ceux qui développeront la trame des équipements**. Fort de ces constats et nourri de l'expérience du précédent contrat, le Pays de Cornouaille tient à ce que la présente démarche repose sur une vue générale, globale, transversale et cohérente des projets au lieu d'une simple somme d'initiatives. Il souhaite également garder ouverte l'opportunité d'intégrer à sa démarche des pistes d'actions, vers de « nouveaux métiers », qui pourraient être empruntées au cours de la présente contractualisation.

Cela conduit les Cornouaillais à vouloir prolonger, consolider et enrichir, **trois spécificités**. Celles-ci s'inscrivent dans une démarche de développement qui refuse d'être enfermée dans un déterminisme qui figerait définitivement l'avenir du Pays autour d'un triptyque traditionnel à renforcer : un Pays maritime, un Pays agro-industriel, un Pays « pivot ».

La première spécificité est celle d'un Pays maritime affirmé par la nature et par les projets économiques de valorisation de l'économie littorale sous toutes ses formes. Le contrat devra préserver ces atouts en valorisant les ressources de la mer et du littoral (pêche, tourisme, activités industrielles et commerciales des produits de la mer). Cela passera par un développement de la formation et des métiers de ce secteur. Le projet intégrera la gestion des espaces maritimes et littoraux, y compris en termes de mixité démographique et sociale.

La deuxième spécificité tient de son espace agricole en une mobilisation de ce territoire pour et par les activités de toutes les filières agro-industrielles, **à des fins alimentaires et non alimentaires**. La démarche cornouaillaise confortera l'existant à travers la qualité, la recherche et l'innovation. Elle soutiendra **la recherche de débouchés non alimentaires de l'agriculture** : biomatériaux, nautisme, automobile, emballage, énergie-bois et bio-carburants. Elle favorisera la **diversification des activités** par un accompagnement de la formation. Elle devra aussi maîtriser la pression foncière.

Le troisième trait du développement confortera le positionnement d'un Pays urbanisé périphérique et multipolaire, ce qui passe par un accroissement et, à tout le moins, un partage des fonctions métropolitaines ; entre deux pays, organisés chacun autour d'une agglomération dominante, la Cornouaille exprime la volonté de remplir totalement le rôle de Pays pivot par un renforcement de l'armature des infrastructures de Bretagne Sud. Elle veut aussi apporter pleinement son avis en matière de politique infrarégionale.

Ce sont là les trois logiques territoriales du Pays autour desquelles se bâtit le projet de territoire pour la période 2006-2012. Elles défendront **des orientations économiques productives** et auront pour objet de **créer des richesses à côté des formes d'économie résidentielle complémentaire**.

Ce projet veillera à offrir aux Cornouaillais **la formation, l'emploi, les services et les équipements**. Il se fondera sur un accès égal de tous, les personnes comme les entreprises, à tous les services. Ces orientations recourent les ambitions qui structurent la démarche contractuelle. **La durabilité et l'équilibre du développement** escompté et son **caractère équitable** formeront également la trame du projet territorial. Toutes ces orientations doivent se compléter d'un soutien nécessaire en matière d'ingénierie territoriale.

1. Principes généraux

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat précise les modalités de mise en œuvre de la politique territoriale régionale par les contrats de pays sur le territoire du Pays de Cornouaille.

Article 2 : Durée et révision du contrat

Le Contrat de pays est signé pour six ans (2006-2012) et définit la programmation des actions à compter de sa date de signature.

En 2009, une révision du contrat sera organisée par la Région afin de :

- permettre au Conseil régional d'évaluer globalement le dispositif ;
- faire évoluer, si nécessaire, la liste des projets inscrits ou leurs plans de financement, ou d'affecter les crédits qui ne l'auraient pas été jusqu'alors.

En dehors de cette révision à mi-parcours, toute modification devra faire l'objet d'un avenant.

Article 3 : Architecture et principes généraux du Contrat de pays

Article 3-1 : Principes généraux

Une dotation globale de **25 903 605 €** est allouée au Pays pour lui permettre de mettre en œuvre les projets qui auront été retenus par la Région ainsi que sa stratégie d'ingénierie.

Cette dotation globale n'a pas vocation à évoluer en 2009. La Région prendra uniquement en compte les cas où des éléments très significatifs, sur le plan de l'évolution démographique ou du développement économique, auraient frappé le territoire du Pays. Cette procédure ne pourrait être qu'une exception et ne peut faire l'objet d'une anticipation.

L'aide régionale ayant pour objectif de jouer un effet levier dans l'aboutissement des projets, celle-ci ne sera pas accordée sans que soit vérifiée l'existence d'un engagement financier réel et manifeste des collectivités du territoire.

En tout état de cause, un autofinancement d'au moins 20% est demandé pour chaque projet. Lors de l'instruction du projet, une révision à la baisse de la participation régionale peut être envisagée, par exemple en cas d'intervention financière de nouveaux partenaires non connus à la date de signature des contrats, ou en cas de diminution de la dépense subventionnable par rapport aux prévisions qui ont servi à établir la fiche-projet du contrat.

De manière exceptionnelle, et en fonction de la nature particulière des projets, le financement régional pourra représenter, au maximum, jusqu'à 50% de la dépense subventionnable du projet.

Les subventions régionales obtenues *via* les nouveaux contrats peuvent couvrir des dépenses d'investissement comme de fonctionnement.

Toutefois, en dehors de l'enveloppe consacrée à l'ingénierie, seules des dépenses liées à la réalisation d'un projet déterminé peuvent être prises en compte. En aucun cas il ne doit s'agir du financement de frais de structures préexistantes. Peuvent être aidées, à titre ponctuel et exceptionnel, les opérations en démarrage ayant un caractère d'innovation, et cela, pour une durée explicitement limitée (maximum 3 ans).

Il est rappelé la nécessité du respect des régimes d'aides en vigueur et des taux maximum d'aides publiques autorisés. Dès lors, les bénéficiaires s'engagent à informer la Région de toute autre aide publique qui leur serait attribuée sous peine de devoir rembourser la subvention régionale.

Aucun projet (ou tranche fonctionnelle) ne pourra bénéficier simultanément d'une aide régionale au titre du Contrat de pays et d'une aide régionale hors Contrat de pays.

Aucune demande inférieure à 2000 € ne sera instruite.

Article 3-2 : Principes s'appliquant aux différentes enveloppes du contrat

Le Contrat de pays s'articule autour de trois enveloppes consacrées à la mise en œuvre de projets et d'une quatrième destinée à soutenir l'ingénierie de la structure Pays.

Tout maître d'ouvrage potentiel, quel que soit son statut (public, privé...) est susceptible de présenter un projet (que ce soit au titre de la 2^{ème} ou de la 3^{ème} enveloppe). Le Conseil régional sera toutefois attentif à ce que le projet se caractérise bien par sa dimension collective et qu'il bénéficie d'une dimension intercommunale. Cette dernière se traduira, par ordre décroissant d'envergure intercommunale, par :

- une maîtrise d'ouvrage intercommunale ou intercommunautaire ;
- des fonds de concours de l'intercommunalité ou des autres communes ;
- une gestion intercommunale ;
- l'existence d'un schéma de développement et de mise en réseau effective à l'échelle du pays ou de l'EPCI pour le thème concerné ;
- un usage par des associations pluri-communales.

Première enveloppe : projets et intentions de projets très structurants, priorités régionales

Les projets mentionnés par la Région dans la 1^{ère} enveloppe n'entrent pas dans le cadre du contrat à proprement parler. Cette enveloppe a pour unique objectif de rendre compte, à l'échelon local, chemin faisant, des interventions de la Région sur le Pays au titre de ses propres politiques (PPI des lycées, infrastructures de transport, actions inscrites dans le Contrat de Plan Etat-Région...) ou sur des projets d'intérêt régional.

Les projets entrant dans ce cadre ne sont pas financés dans le cadre de la dotation allouée au pays.

La deuxième enveloppe : « structurant régional/local » : projets co-décidés entre la Région et le Pays

Le montant financier alloué aux projets de cette enveloppe doit représenter au moins 20 256 210 €, soit 80 %, de la dotation du Pays hors ingénierie.

Cette deuxième enveloppe est au cœur même du dispositif de contractualisation et elle est la résultante de la négociation entre la Région et les pays. Elle concerne des projets ou actions structurants pour le pays concerné et d'intérêt régional.

Cette 2^{ème} enveloppe vise des projets identifiés lors de la négociation et figurant dans ce contrat. Cette liste de projets peut être révisée en 2009 selon les conditions prévues aux articles 2 et 3. Les projets retenus doivent tous se caractériser par leur envergure intercommunale ou de pays.

Une fiche synthétique présente chaque projet. Elle fait apparaître le montant maximum garanti de l'intervention régionale pour la réalisation du projet. Le vote de la subvention régionale est conditionné à la levée des conditions suspensives inscrites dans la fiche. Le montant définitif de la subvention régionale est calculé en fonction du dossier détaillé et du plan de financement définitif présentés par le maître d'ouvrage. Il ne sera pas supérieur au montant indiqué dans le contrat.

La troisième enveloppe : « structurant local »

Le montant financier alloué aux projets de cette enveloppe doit représenter au plus 5 064 052 €, soit 20 % de la dotation du Pays hors ingénierie.

Dans le cadre de cette enveloppe, les projets ne sont pas définis *a priori*, mais seront présentés au fur et à mesure de la durée du contrat par leurs maîtres d'ouvrage et examinés en comité local.

Dans le cadre de cette 3^{ème} enveloppe, la préférence de la Région pour les projets qui bénéficient d'une dimension intercommunale est rappelée. La Région fera également valoir ses préoccupations d'aménagement du territoire et ses exigences en matière de qualité (notamment environnementale) et de développement durable. Aucun projet contradictoire avec les politiques sectorielles régionales ne pourra être cofinancé dans le cadre du Contrat de pays.

Enveloppe Ingénierie

La Région, reconnaissant le caractère essentiel des capacités d'ingénierie pour un développement territorial de qualité, réalise un effort très significatif en matière de crédits d'ingénierie. Il s'agit ainsi d'offrir aux territoires les capacités de réflexion, d'analyse et d'accompagnement des projets qui vont permettre de mettre en œuvre la stratégie du Pays. Cette enveloppe vise donc à financer les frais de structure du Pays.

Fonctionnement de l'enveloppe ingénierie

La Région garantit au Pays une enveloppe ingénierie de 583 343 euros pour la durée du présent contrat.

La consommation de cette enveloppe est plafonnée à 97 223 euros par an.

La non-utilisation du plafond annuel n'entraîne pas la hausse des plafonds pour l'ingénierie des années suivantes. La part non consommée de cette enveloppe sur les trois premières années du contrat, réintègrera, lors de la révision en 2009, le reste de la dotation du Pays affectée à la 2^{ème} et à la 3^{ème} enveloppes (tout en restant dans le cadre des 80% et 20% des enveloppes 2 et 3).

Cette enveloppe peut être mobilisée dès 2006, afin de soutenir la démarche de préparation des contrats avant leur signature. Cette anticipation se déduira de l'enveloppe 2006-2012.

Le Pays exprime la stratégie de son territoire en matière d'ingénierie

Le Pays s'engage, par la mobilisation de l'enveloppe ingénierie, à s'inscrire dans la stratégie présentée dans le présent contrat.

Modalités d'attribution des fonds ingénierie chaque année

Chaque année, afin de solliciter le versement de son enveloppe annuelle consacrée à l'ingénierie, le Pays devra transmettre au Conseil régional un dossier complet. Ce dossier devra notamment comprendre :

- un bilan financier complet sur l'utilisation des moyens d'ingénierie par le Pays au 31 décembre de chaque année,
- le volume annuel des dépenses d'ingénierie du Pays (sur les 3 dernières années),
- la description des choix locaux d'organisation et de fonctionnement (nombre de salariés, missions réalisées (ex : observatoire), sous-traitance, travail en réseau, hébergement de la structure de Pays...)
- la répartition par poste (salaires, logement, prestations extérieures, frais de structure, déplacements, communication) ;
- les recettes de fonctionnement (participations locales, subventions).

Le Pays s'engage à présenter des comptes sincères à la Région.

Lorsque le dossier est réputé complet, il peut être inscrit, sur proposition de la Région, à l'ordre du jour du Comité local afin que ce dernier s'assure de l'adéquation entre la demande formulée par le Pays pour l'année en cours et la stratégie du territoire en ce domaine.

Article 4 : Modalités de dépôt et d'examen des projets

Article 4-1 : Modalités de dépôt des dossiers

La Direction de l'Aménagement et des Politiques Territoriales (DAPT) du Conseil régional constitue le point d'entrée des dossiers instruits dans le cadre des contrats de pays.

Les dossiers complets de demande de subvention lui sont adressés, en deux exemplaires (identiques en forme et en composition). L'un de ces exemplaires est destiné à l'examen par la DAPT, l'autre étant communiqué par la DAPT au(x) service(s) sectoriel(s) concerné(s).

Un seul accusé de réception sera délivré.

L'accusé de réception des dossiers ne sera délivré par la DAPT que pour des dossiers complets.

Article 4-2 : Pièces à fournir pour le dépôt du dossier

Les dossiers doivent représenter des projets ou des tranches fonctionnelles de projet.

Seront réputés complets les dossiers comprenant :

- une note de présentation du projet
- un plan de financement détaillé en dépenses et recettes
- la copie des décisions d'aides publiques si certaines sont déjà obtenues
- un échéancier de réalisation des travaux
- les plans
- les devis, projet de contrat ou tout autre document permettant d'apprécier le montant de la dépense
- les documents précisant la situation juridique des terrains et immeubles dans le cas de travaux ou acquisitions
- le récépissé du dépôt de permis de construire
- l'état des autorisations préalables requises par la réglementation
- un RIB

Pièces spécifiques aux collectivités publiques :

- Délibération autorisant le projet, sollicitant la Région et validant le plan de financement
- Attestation de non-récupération de la TVA si nécessaire

Pièces spécifiques aux maîtres d'ouvrage privés :

- Preuve de l'existence légale :
 - o Extrait Kbis, inscription au registre ou répertoire concerné
 - o Pour les associations : copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la préfecture, statuts si la subvention est supérieure à 23 000 €
 - o Pour les GIP : copie de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive, convention constitutive si la subvention est supérieure à 23 000 €

Les structures ayant déjà fait parvenir ce type de pièces à la DAPT à l'occasion d'une précédente demande de subvention, ne seront pas tenues de les adresser à nouveau sauf évolution intervenue entre temps (changement de statut, etc...)

- Comptes : Pour les associations et GIP sollicitant plus de 23 000 € en une ou plusieurs fois dans l'année, derniers bilans et comptes de résultats approuvés par l'assemblée, rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un.

Les structures ayant, à l'occasion d'une précédente demande de subvention, déjà fait parvenir ce type de pièces comptables dans l'année à la DAPT ne seront pas tenues de les adresser à nouveau.

Pour certains types de projets, certaines pièces supplémentaires pourront être réclamées compte tenu du caractère particulier du dossier.

Article 4-3 : Plans de financement des projets

Article 4-3-1 : Date d'éligibilité des dépenses

Les dépenses sont éligibles à compter de la date de réception du dossier complet au Conseil régional qui figure sur l'accusé de réception transmis par la DAPT.

En aucun cas l'accusé de réception du dossier complet ne vaut promesse de subvention.

Article 4-3-2 : Types de dépenses éligibles

Les subventions peuvent être consacrées au financement des différentes phases d'une opération : études, acquisitions foncières et immobilières, travaux de construction ou d'aménagement, équipement en matériel. Les dépenses de fonctionnement sont éligibles aux conditions précisées précédemment. Les frais financiers directement rattachables à l'opération sont éligibles.

Les acquisitions foncières ne peuvent constituer, à elles seules, un projet éligible. En outre, les acquisitions foncières auprès d'une collectivité publique sont inéligibles.

La TVA n'est pas éligible sauf si elle est effectivement et définitivement supportée par le bénéficiaire.

Pour les dépenses d'investissement, sauf s'ils sont facilement et directement identifiables, les travaux réalisés en régie ne pourront être pris en compte.

Article 4-3-3 : Dépense subventionnable

Selon le type de dossiers, une base subventionnable spécifique pourra être définie à partir du coût total du projet. Ce point sera notamment examiné selon les critères existant au niveau de chaque politique sectorielle concernée.

Le taux d'intervention régionale est calculée en rapportant la subvention globale régionale à cette dépense subventionnable. Il ne dépassera pas 50%.

Article 4-3-4 : Prise en compte des recettes engendrées par le projet

Certaines opérations permettent à leur maître d'ouvrage d'obtenir des recettes directes : cession ou location de terrains aménagés ou d'immobilier, redevance d'affermage, excédent d'exploitation, etc. Ces recettes peuvent être ponctuelles (vente) ou récurrentes (loyers).

Les recettes engendrées directement par le projet ne sont pas comptabilisées dans l'autofinancement du maître d'ouvrage. Elles doivent figurer explicitement dans le plan de financement définitif.

Sauf cas particulier, la durée de prise en compte des recettes récurrentes correspond à celle prise en compte pour les frais financiers de l'opération, et, à défaut, de dix ans.

Article 4-4 : Modalités d'examen des projets par les acteurs de pays et la Région

Article 4-4-1 : Composition et missions du Comité local

Le Comité local mis en place à l'occasion de la précédente génération de contrats de pays 2000-2006 et conventions PRAT est conservé.

La composition du Comité local demeure à la libre appréciation des acteurs locaux. Les signataires du contrat (Présidents de pays, d'EPCI...) en sont membres de droit.

Dans le Pays, la Région est représentée par un Conseiller régional référent nommé par arrêté du Président du Conseil régional.

Les conseillers régionaux du territoire sont également membres de droit du Comité local.

Les conseils généraux, lorsqu'ils ont désigné un référent, ont également vocation à participer à ce groupe.

Le Sous-Préfet peut être invité à participer à la réunion.

La réunion du Comité local est préparée par le Pays.

Lorsque l'ordre du jour de la réunion du Comité local est relatif à l'affectation de crédits régionaux, la Région, représentée par le Conseiller régional référent, invite et préside le Comité local, sans préjudice de l'organisation retenue localement au titre d'autres dispositifs (CPER, fonds européens...).

L'ordre du jour de la réunion est proposé par le pays et doit être validé par l'élu référent avant envoi des invitations par le pays. En cas de non-respect de cette formalité, l'élu référent peut refuser l'examen d'un projet dont il n'a pas été informé préalablement.

Un calendrier des réunions du Comité est établi (sur une période souhaitable de 6 mois) pour assurer une information suffisamment en amont des acteurs locaux et de la Région et afin d'articuler au mieux programmations locale et régionale (passage en commission permanente).

Plusieurs missions sont assignées au Comité local :

- **Pour les projets relevant de la 1ère enveloppe du contrat :**

La réunion du Comité local est l'occasion, par la voix du Conseiller régional référent, de faire part de l'état d'avancement des grands dossiers structurants régionaux sur le territoire, lorsque cela est jugé opportun.

Le Comité local peut également inviter les Vice-Présidents sectoriels de la Région à participer à ses réunions lorsque l'ordre du jour le justifie (dans un souci de territorialisation des politiques).

- **Pour les projets relevant de la 2ème enveloppe du contrat :**

Le Comité local assure le suivi du bon avancement des dossiers retenus dans le cadre de la 2ème enveloppe. Il alerte, le cas échéant, sur des retards de réalisation ou des modifications de plans de financement.

- **Pour les projets relevant de la 3ème enveloppe du contrat :**

Le Comité local est chargé d'examiner les dossiers concernant les projets au titre de la 3ème enveloppe.

Il est informé par le Conseiller régional référent de la compatibilité des projets présentés avec les préférences et la politique régionales (cf. article 3-2).

Le Comité local formule un avis sur les projets. L'avis du Comité local est adopté selon la règle de la majorité.

En cas de divergence entre l'avis du Comité local et l'avis de la Région, l'examen du dossier est arbitré par le Comité territorial du Conseil régional.

- **Concernant l'enveloppe « ingénierie » du contrat :**

Avant transmission au Conseil régional, toute demande au titre des crédits d'ingénierie fait l'objet de l'avis du Comité local qui vérifie l'adéquation avec la stratégie du territoire en ce domaine.

- **Le suivi de la consommation de la dotation du Pays :**

A l'occasion des réunions du Comité local, le Pays est chargé de présenter l'évolution de l'affectation de sa dotation, ainsi que les tableaux de bord nécessaires à la bonne gestion du contrat, en lien avec les informations communiquées par la Région.

Article 4-4-2 : Composition et missions du Comité territorial

Un Comité territorial est créé au sein du Bureau de l'exécutif régional sous l'autorité de Mme la 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil régional.

Le Comité territorial rend compte de ses travaux à la Commission Aménagement du territoire du Conseil régional.

Outre sa mission essentielle au moment de la négociation et de la révision du contrat, le Comité territorial a pour mission d'examiner les dossiers présentés au titre de la 3^{ème} enveloppe qui ont fait l'objet d'avis divergents lors du Comité local. Le Comité territorial arbitre ce différend et décide d'accorder ou de refuser de soumettre au vote de la Commission permanente de la Région la participation régionale demandée.

Tant au moment de la négociation ou de la révision du contrat (2^{ème} enveloppe) que lors de l'examen des projets de la 3^{ème} enveloppe, la réunion du Comité territorial est préparée par Madame la 1^{ère} Vice-Présidente, avec le Conseiller régional référent du Pays.

Article 4-5 : Modalités de présentation des dossiers en Commission permanente

Une fois les dossiers ayant obtenu un avis favorable du Comité local et du Conseil régional, ils font ensuite l'objet d'une décision de la Commission Permanente du Conseil régional, seule habilitée à affecter les crédits.

La DAPT assure l'information du maître d'ouvrage et du Pays.

Article 5 : Règles de liquidation des subventions

Le versement de la subvention est effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité aux conditions définies lors de l'inscription au Contrat de pays, rappelées par la décision de la Commission permanente.

La liquidation de la subvention s'effectue par application du montant de la dépense réelle, plafonné au montant prévisionnel de la dépense subventionnable, défini par la Commission permanente ;

Pour les dépenses de fonctionnement, une avance de 30 % est versée au moment de la signature de la convention ou de l'arrêté, le solde de la subvention étant versé en une ou plusieurs fois sur présentation des justificatifs de réalisation.

Pour les dépenses d'investissement, le versement de la subvention peut être effectué en fonction de l'avancement de la réalisation du projet, au prorata des dépenses effectuées, sur présentation des justificatifs de réalisation.

Pour les dépenses d'ingénierie du Pays (enveloppe ingénierie), le paiement des subventions fait l'objet d'une avance de 30 % à la signature de l'arrêté ou de la convention, le solde étant versé en une ou plusieurs fois sur production des justificatifs de service fait (facture acquittée du prestataire pour le recours à des compétences externes ; bilan et compte de résultat, bilan d'activité, rapport du commissaire aux comptes pour le financement de structure). Les demandes de paiement doivent parvenir au Conseil régional avant le 15 décembre de chaque année.

Article 6 : Caducité de la subvention

Si, à l'expiration d'un délai de trois ans (à compter de la date de l'arrêté de subvention), le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution, ou si la totalité des justificatifs n'a pas été fournie, la Région constate la caducité de sa subvention ou du reliquat non versé.

Article 7 : Obligation de publicité

Les bénéficiaires des subventions régionales devront respecter une obligation de publicité sous peine de remboursement.

En matière de réalisation d'équipements, la mention de la participation régionale se matérialisera par :

- la présence du logo ou de toute signalétique du Conseil régional de Bretagne sur le lieu du projet (le logo de la Région étant à télécharger sur son site Internet) ;
- la mention du montant de la (les) subvention(s) régionale(s) sur les panneaux de chantier.

En matière d'aide au fonctionnement, tout moyen approprié devra être employé afin d'assurer l'information des publics bénéficiaires et des citoyens (articles dans la revue du Pays ou des EPCI ou leurs autres supports d'information...).

Lors des inaugurations ou lors de l'organisation d'événements, les maîtres d'ouvrage s'engagent à adresser une ou des invitations selon l'importance des manifestations au Président du Conseil régional, mention étant faite sur les cartons d'invitation de la participation de la Région en tant que partenaire de l'opération.

Les justificatifs des mesures prises devront être joints à la demande de solde de la subvention régionale (photos de panneaux, articles, plaquettes réalisées, etc...).

Article 8 : Suivi et évaluation

Dans le cadre de cette évaluation, le Pays et la Région chercheront, notamment, à juger de :

- la bonne réalisation des résultats attendus du projet mentionnés, pour les projets de la 2^{ème} enveloppe, dans les fiches insérées au contrat ;
- de l'adéquation entre la stratégie d'ingénierie du Pays et les actions qu'il a menés avec le soutien des fonds régionaux.

Deux types d'évaluation concerneront la réalisation de ce contrat :

- une évaluation annuelle, réalisée par le Conseil régional et le Pays. Cette dernière concernera essentiellement le suivi de l'avancement des projets et la consommation de la dotation affectée au Pays. Dans ce cadre, le Pays s'engage, chaque année, à l'occasion d'une réunion du Comité local, à présenter l'évolution de l'affectation de sa dotation, ainsi que les tableaux de bord nécessaires à la bonne gestion du contrat, en lien avec les informations communiquées par la Région. Dans ce cadre, le Pays s'engage également à faire parvenir régulièrement au Conseil régional le compte-rendu des réunions de ses instances, ainsi que ses publications permanentes (publications du pays, brochure de promotion...). L'extranet des pays pourra être un outil pertinent pour faciliter cet échange d'informations entre la Région et le Pays.
- une évaluation à mi-parcours (2009) et au terme du contrat (2012). Afin de préparer la révision du contrat, le Pays remettra à la Région un bilan d'exécution du contrat afin d'être en mesure de procéder aux ajustements éventuels nécessaires. Au terme du contrat, une évaluation sera conduite par la Région et le

Pays, en collaboration avec les différents partenaires du territoire. L'objectif sera d'évaluer les opérations réalisées, de mesurer leur impact sur le territoire et d'identifier les nouvelles orientations stratégiques qui en découlent. Dans ce cadre, le Pays s'engage à mettre en œuvre les conditions permettant la bonne réalisation de cette évaluation.

Le Pays s'engage à produire à la Région toutes données nécessaires à l'évaluation du contrat, celles-ci seront identifiées et collectées en fonction de la nature des projets conduits.

Article 9 : Remboursement des sommes indûment versées

La Région pourra demander le remboursement des subventions versées dans le cadre du présent contrat en cas d'opération adoptée par la Commission permanente mais annulée ou non réalisée dans les trois ans, dans les conditions prévues au présent contrat. La Région émettra un titre de recettes auprès du bénéficiaire de la subvention afin qu'il procède au remboursement des acomptes versés au prorata de la dépense réalisée.

Article 10 : Contrôle

La Région pourra exercer, à tout moment, auprès du Pays, des EPCI ou des bénéficiaires des aides régionales, un contrôle, sur pièces ou sur place, des actions financées dans le cadre de ce contrat

2.

**Projets retenus pour la 2ème
enveloppe du contrat**

Le contrat pour la Bretagne - Pays de Cornouaille

Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social²⁹

Fiche globale Localisation des projets économiques.....	31
Création et aménagement de la zone d'activités de Penguel à Confort Meilars	32
Création et aménagement d'une zone d'activités à Beuzec Cap Sizun	35
Création et aménagement de la zone de Kerguerrien à Esquibien	38
Zones d'activités au Port-Rhu (Douarnenez).....	41
ZA communautaire de Kérampaou à Melgven	44
ZA communautaire de Cleun Nizon.....	46
Création d'un pôle halieutique communautaire au lieu-dit Toul Car Bras sur la commune de Treffiagat	48
Zones d'activités économiques de la Communauté de communes du haut Pays Bigouden.....	51
Aménagement de l'entrée de la zone d'activités de Kerfleury	54
Diagnostic de Kervidanou en vue de la requalification du pôle de parcs d'activités	56
Requalification de la zone d'activités de Pouldavid à Douarnenez	58
Requalification de la zone d'activités de Keraël à Poullan sur Mer.....	60
Requalification de la Zone d'Aménagement Concertée de Kervidanou 3.....	62
Requalification de la zone d'activités de La Villeneuve Braouic	64
Réhabilitation et extension de la ZA communautaire de Dioulan à Rosporden.....	66
Extension de la ZA de Park Ar C'Hastel – Création d'une nouvelle zone d'activités à Pleuven	68
Extensions de la ZA de Park Ar C'Hastel – Création d'une nouvelle zone d'activités à Bénodet.....	71
Extension de la ZA de la Grande Halte à la Forêt Fouesnant.....	74
Hameau d'entreprises à Poullan sur Mer	76
Construction d'un bâtiment artisanal à usage locatif sur la zone d'activités de Pen Ar Yeun à Beuzec Cap Sizun	78
Construction d'un bâtiment industriel à vocation locative sur le parc de Lannugat nord à Douarnenez.....	80
Construction d'un bâtiment industriel sur la ZI de Lannugat	83
Construction d'un Hôtel d'entreprises du pays Glazik sur la ZA de Lumunoc'h à Briec.....	86
Création d'une pépinière des innovations à Quimper	89

Pour un projet agricole partagé, à la fois performant et respectueux de l'environnement⁹³

Etude prospective spécifique foncière de l'agriculture de Cornouaille à échéance 2015.....	95
Des supports de communication et des outils pédagogiques sur l'agriculture de Cornouaille	99

Pour une exemplarité des démarches environnementales..... 103

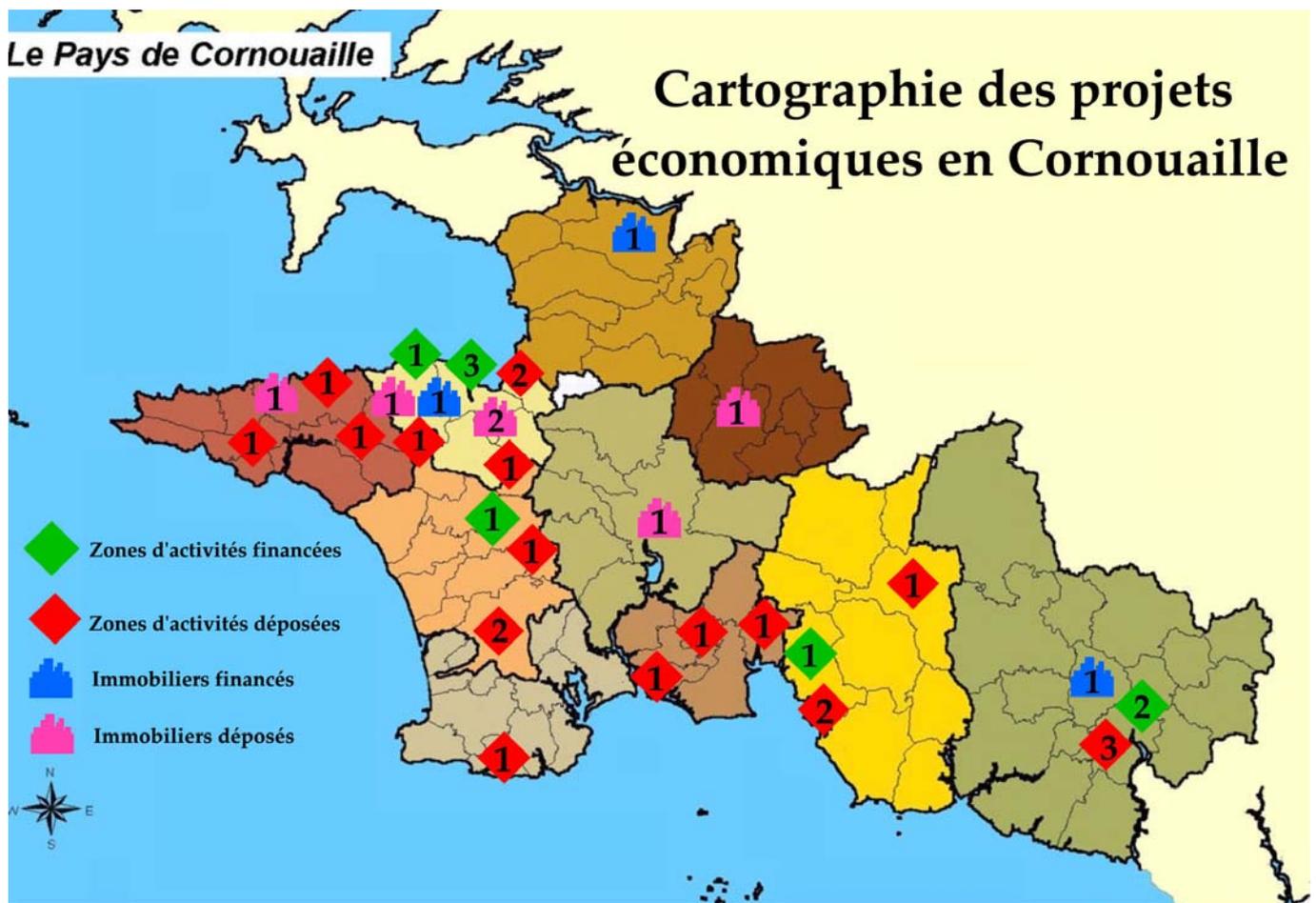
Aménagement d'un pôle d'accueil, de sensibilisation et de séminaires sur la bio-protection des végétaux.....	105
Réhabilitation et entretien de zones humides sur le bassin versant du Lesnevard	107
Unité de démantèlement des déchets d'équipements électriques et électroniques.....	110
Fiche globale mise en place d'une politique énergie en cornouaille (synthèse)	113
Mise en place d'un service énergie auprès des collectivités locales et de la population	116

Sensibiliser les acteurs du territoire aux différentes sources d'énergie produites par l'agriculture	118
Des groupes pilotes pour l'analyse de la problématique énergétique en exploitations agricoles (approche économique et valorisation pour l'exploitation).....	120
Structuration de la filière bois-énergie en Cornouaille	123
Investir dans des plate-forme de stockage pour plaquette bois	126
Pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au monde	129
Réseau de télécommunications à très haut débit	131
Mise en place d'une plate-forme d'ingénierie collaborative.....	133
Restructuration et aménagement du secteur de la gare liés à l'arrivée de la ligne à grande vitesse Etudes pré-opérationnelles.....	135
Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne	139
Fiche globale Localisation des projets relatifs au nautisme	141
Création d'une base de canoë kayak à Quimperlé	142
Aménagement du centre nautique d'aviron et canoë kayak de Plouhinec.....	145
Centre nautique du Cap Sizun à Esquibien	147
Centre nautique de La Croix	150
Extension du centre nautique de Fouesnant Cornouaille	152
Construction du centre nautique de Creach Gwen à Quimper.....	154
Espaces nautiques de Tréboul : construction et réhabilitation de bâtiments.....	156
Création d'un pôle d'accueil de plaisance à Audierne	158
Réhabilitation du domaine de Beg Porz Centre de vacances et loisirs nautiques à Moëlan sur Mer.....	160
Zone technique petite peche plaisance	163
Port de plaisance à Port-Launay	166
Aménagements et réhabilitation du port de Quimper-Corniguel.....	168
Aménagement et extension du Port-La-Forêt pour l'accueil de monocoques 60 pieds a la Forêt-Fouesnant ...	170
Pour une Bretagne équitable et solidaire.....	173
Construction d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement communautaire, au lieu-dit Les Petites Salles, à Moëlan sur Mer	175
Construction d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement communautaire, au lieu-dit Kermec, à Tréméven.....	178
Construction d'un bâtiment pour le logement des travailleurs saisonniers	181
Réhabilitation et extension des locaux de la Maison Familiale Rurale de Poulan-sur-Mer.....	184
Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture	187
construction d'une salle culturelle Beuzec Cap Sizun	189
Espace socio-culturel du Nord Cornouaille à Chateaulin.....	192
Construction d'une ludothèque.....	196
Extension de la salle du Sterenn à Tregunc	198
Création d'un équipement dédié aux musiques actuelles	200
Pour l'élaboration d'une véritable politique linguistique	203
Deuxième phase de développement de Radio Kerné.....	205

Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité.....	209
Fiche globale Localisation des salles socio-culturelles en Cornouaille	211
Centre de congrès et de séminaires Etudes pré-opérationnelles	212
Adaptation des halles d'exposition de Penvillers – Etudes pré-opérationnelles – Quimper Communauté.....	214
Aménagement de l'espace Raphalen à Ploneour Lanvern	216
Création d'un golf d'application pédagogique et expérimental sur le domaine de Kerbernez.....	219
Création d'une salle omnisport à Plouhinec	221
Fiche globale Localisation des piscines	224
Construction de la seconde piscine communautaire du Pays de Quimperlé, au lieu-dit Kergoaler, Quimperlé .	225
Création d'un Parc Aquatique à Pont-L'Abbé.....	228
Rénovation de la piscine de Rosporden.....	231
Rénovation de la piscine de Concarneau	233
Création d'un réseau d'hébergement touristique « nature »	235

**Pour une définition de stratégies
territoriales de développement économique
et social**

FICHE GLOBALE LOCALISATION DES PROJETS ECONOMIQUES



CREATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE PENGUEL A CONFORT MEILARS

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Cap Sizun

Rue Renoir – BP 50

29 770 AUDIERNE

Tél. : 02 98 70 16 00

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social.

Si la situation géographique excentrée du Cap Sizun n'attire que très peu d'entreprises extérieures, l'activité économique du territoire reste dynamique, et le solde de création d'entreprises est positif depuis plusieurs années.

La politique de création de zones d'activités s'inscrit dans une volonté d'accompagner un développement endogène par l'accueil des entreprises du Cap Sizun (développement, préparation à la transmission...), et d'offrir des conditions d'accueil à de nouvelles entreprises en mettant à disposition des terrains aménagés pour l'activité économique. Il s'agit, tout en répondant à des critères de qualité (intégration paysagère, signalétique, urbanisme...) dans le cadre de Bretagne Qualiparc, de changer l'image du territoire

Cette politique est le prolongement du service d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet et des entreprises mis en place depuis 2000 au sein de la Maison de l'Emploi & du Développement du Cap Sizun (conseils en liens avec nos partenaires : CCI de Quimper Cornouaille, Chambre de métiers du Finistère ; aide au recrutements de salariés en lien avec l'ANPE et la Mission Locale...)

2.2. Objectifs du projet

Le territoire du Cap Sizun compte 585 entreprises (chiffres 2005, sources CCI et Chambre de métiers et de l'Artisanat, sans double compte). Ce sont essentiellement des entreprises de moins de 5 salariés.

L'objectif poursuivi est de pérenniser et de développer les emplois sur le territoire.

Par délibération en date du 29 septembre 2005 et suite à une étude réalisée sur les zones d'activités du territoire, le conseil communautaire a validé la démarche de création de nouvelles zones d'activités, répondant à des besoins de proximité.

A moyen terme, 4 zones communautaires seront proposées :

- 2 zones artisanales à Confort Meilars et à Beuzec Cap Sizun, en réponse à des demandes d'entreprises locales,
- une zone à vocation de tourisme et de loisirs à Esquibien, sur laquelle la piscine du Cap Sizun est en cours de construction,
- à moyen terme, une zone artisanale à Pont Croix (zone existante complète).

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

La future zone de Penguel est située sur la commune de Confort Meilars, à l'Est du Cap Sizun. Elle est proche de Dournanenez et bénéficie de ce fait d'une zone de chalandise importante.

La zone a une superficie de 17 500 m². L'aménagement prévoit la création de 8 lots d'une superficie moyenne de 1 800 à 2 000 m², dont 4 lots pouvant bénéficier d'un effet de vitrine sur la route départementale.

Public visé

Entreprises

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Suite à plusieurs demandes en terrains de la part d'entreprises locales (création, développement), une étude sur les zones d'activités existantes a été réalisée en 2005 afin de vérifier la nécessité d'investir dans des zones artisanales.

Cette étude comportait :

- un état des lieux technique des zones d'activités existantes,
- une enquête auprès des artisans locaux afin de prendre en compte leurs besoins en terme de terrains et de locaux,
- la définition de futures zones avec leurs orientations d'aménagement.

Le Cap Sizun compte actuellement 6 zones d'activités communales : 4 zones à vocation artisanale, dont 3 complètes, et 2 zones d'activités à vocation commerciale.

Lors de l'enquête réalisée, il est apparu que les demandes des entreprises locales portaient sur des zones artisanales de proximité afin d'accompagner leur développement ou de préparer la transmission de leurs entreprises (séparation domicile/entreprise).

Les candidats à l'installation recherchent :

- une meilleure accessibilité, une organisation plus fonctionnelle de l'entreprise (notamment dans le cadre de livraisons, stockage, desserte),
- une signalétique adaptée,
- un regroupement des entreprises,
- une intégration paysagère.

Partenaires

Elus, entreprises, organismes consulaires

Conseil régional dans le cadre de Bretagne Qualiparc

2.4. Résultats attendus

L'aménagement de la zone répond initialement à la demande de 2 entreprises locales qui souhaitent s'installer en zone d'activités pour des raisons de développement et d'accessibilité.

3. Echancier de la réalisation du projet

Second semestre 2006

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Acquisition terrains	37 000
Travaux :	155 440
<i>Dont création de réseaux (eaux, électricité, éclairage)</i>	<i>54 640</i>
<i>Dont voiries</i>	<i>91 800</i>
<i>Dont aménagements (plantation, signalétique)</i>	<i>9 000</i>
Etudes	22 000
Divers	4 750
TOTAL	219 190

6. Intervention de la Région : 54 797 €

CREATION ET AMENAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITES A BEUZEC CAP SIZUN

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Cap Sizun

Rue Renoir – BP 50

29 770 AUDIERNE

Tél. : 02 98 70 16 00

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social.

Si la situation géographique excentrée du Cap Sizun n'attire que très peu d'entreprises extérieures, l'activité économique du territoire reste dynamique, et le solde de création d'entreprises est positif depuis plusieurs années.

La politique de création de zones d'activités s'inscrit dans une volonté d'accompagner un développement endogène par l'accueil des entreprises du Cap Sizun (développement, préparation à la transmission...), et d'offrir des conditions d'accueil à de nouvelles entreprises en mettant à disposition des terrains aménagés pour l'activité économique. Il s'agit tout en répondant à des critères de qualité (intégration paysagère, signalétique, urbanisme...) dans le cadre de Bretagne Qualiparc de changer l'image du territoire.

Cette politique est le prolongement du service d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet et des entreprises mis en place depuis 2000 au sein de la Maison de l'Emploi & du Développement du Cap Sizun (conseils en liens avec nos partenaires : CCI de Quimper Cornouaille, Chambre de métiers du Finistère ; aide au recrutements de salariés en lien avec l'ANPE et la Mission Locale...)

2.2. Objectifs du projet

Le territoire du Cap Sizun compte 585 entreprises (chiffres 2005, sources CCI et Chambre de métiers et de l'Artisanat, sans double compte). Ce sont essentiellement des entreprises de moins de 5 salariés.

L'objectif poursuivi est de pérenniser et de développer les emplois sur le territoire.

Par délibération en date du 29 septembre 2005 et suite à une étude réalisée sur les zones d'activités du territoire, le conseil communautaire a validé la démarche de création de nouvelles zones d'activités, répondant à des besoins de proximité.

A moyen terme, 4 zones communautaires seront proposées :

- 2 zones artisanales à Confort Meilars et à Beuzec Cap Sizun, en réponse à des demandes d'entreprises locales
- une zone à vocation de tourisme et de loisirs à Esquibien, sur laquelle la piscine du Cap Sizun est en cours de construction
- à moyen terme, une zone artisanale à Pont Croix (zone existante complète)

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

La future zone est située sur la commune de Beuzec Cap Sizun. Elle a une superficie de 2,6 ha.

Elle permettra notamment d'accompagner le développement de l'entreprise Kerbriant (conserverie haut de gamme de poissons, 5 emplois), dont les locaux actuels sont vétustes.

Public visé

Entreprises

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Suite à plusieurs demandes en terrains de la part d'entreprises locales (création, développement), une étude sur les zones d'activités existantes a été réalisée en 2005 afin de vérifier la nécessité d'investir dans des zones artisanales.

Cette étude comportait :

- un état des lieux technique des zones d'activités existantes,
- une enquête auprès des artisans locaux afin de prendre en compte leurs besoins en terme de terrains et de locaux,
- la définition de futures zones avec leurs orientations d'aménagement.

Le Cap Sizun compte actuellement 6 zones d'activités communales : 4 zones à vocation artisanale, dont 3 complètes, et 2 zones d'activités à vocation commerciale.

Lors de l'enquête réalisée, il est apparu que les demandes des entreprises locales portaient sur des zones artisanales de proximité afin d'accompagner leur développement ou de préparer la transmission de leurs entreprises (séparation domicile/entreprise).

Les candidats à l'installation recherchent :

- une meilleure accessibilité, une organisation plus fonctionnelle de l'entreprise (notamment dans le cadre de livraisons, stockage, desserte),
- une signalétique adaptée,
- un regroupement des entreprises,
- une intégration paysagère.

Partenaires

Elus, entreprises, organismes consulaires

Conseil régional dans le cadre de Bretagne Qualiparc

2.4. Résultats attendus

Réponse à la demande d'une entreprise locale qui souhaite se développer et créer 1 ou 2 emplois supplémentaires.
Accueil d'entreprises compatibles avec les activités agro-alimentaires.

3. Echancier de la réalisation du projet

Second semestre 2006

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- les aménagements ainsi réalisés ne profitent pas exclusivement à une seule entreprise ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Acquisition terrains	105 600
Travaux :	185 600
<i>Dont création de réseaux (eaux, électricité, éclairage)</i>	<i>45 000</i>
<i>Dont voiries</i>	<i>131 600</i>
<i>Dont aménagements (plantation, signalétique)</i>	<i>9 000</i>
Etudes	20 000
Divers	4 750
TOTAL	315 950

6. Intervention de la Région : 78 987 €

CREATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE DE KERGUERRIEN A ESQUIBIEN

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Cap Sizun

Rue Renoir – BP 50

29 770 AUDIERNE

Tél. : 02 98 70 16 00

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social :

Economiquement fragilisé parce que territoire excentré, le Cap Sizun dispose d'atouts touristiques indéniables.

Toutes les études économiques réalisées sur le territoire mettent en avant le tourisme comme étant :

- l'une des principales sources de richesse (retombées directes et indirectes) du Cap-Sizun,
- mais aussi un axe essentiel de développement économique pour les communes du Cap.

Ce tourisme s'appuie :

- d'une part sur le grand site national de la Pointe du Raz, véritable « locomotive » d'un tourisme de passage qui draine chaque année 800 000 visiteurs,
- d'autre part sur une situation géographique et un environnement naturel privilégiés.

L'objectif est donc de positionner la Pointe du Raz / Cap Sizun non comme un lieu de passage, mais comme une destination finale.

Pour ce faire, il est nécessaire de :

- créer des événements de qualité tout au long de l'année,
- se doter d'infrastructures attractives pour des publics divers.

Ces objectifs sur le territoire sont portés par la Communauté de communes du Cap Sizun.

C'est pourquoi, elle projette de créer une zone d'activités à vocation touristique sur l'axe Audierne –Pointe du Raz.

2.2. Objectifs du projet

Aménagement et commercialisation de la zone de Kerguerrien à Esquibien. Cette zone sera réservée aux équipements structurants pour le tourisme dans le Cap Sizun.

Le tourisme est l'un des axes de développement économique du territoire, l'aménagement d'une zone dédiée au tourisme et loisirs sur un axe passant du Cap Sizun permet d'offrir des conditions d'accueil à de futures implantations touristiques manquant actuellement sur le territoire. La piscine intercommunale du Cap Sizun, en cours de construction, sera la « locomotive » de cette zone.

La vocation de cette zone est donc différente des autres zones en projet sur le territoire du Cap Sizun. Elle participe à l'aménagement du territoire et au développement de l'activité économique puisqu'elle est stratégiquement située sur la route de la Pointe du Raz, qui accueille environ 800 000 visiteurs par an. Une des problématiques repérée du

territoire est que le tourisme est essentiellement un tourisme « de passage » : il s'agit pour le territoire de s'appuyer sur ses atouts afin de transformer ce « tourisme de passage » en « tourisme de séjour », en offrant des activités qui répondent aux attentes des visiteurs.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Le projet concerne l'aménagement d'une zone de 5 hectares située en bordure de la D784 en direction de la Pointe du Raz (4 700 véhicules/jours en moyenne en 2004).

0,7 hectare sont déjà réservés pour la construction de la piscine intercommunale du Cap Sizun (permis déposé en juillet 2005).

Public visé

Entreprises ayant un projet répondant aux objectifs de la zone (tourisme, activités de sport et loisirs)

Partenaires

Elus, Pays d'accueil touristique (AOCP), CDT, CCI (section tourisme)

Conseil régional dans le cadre de Bretagne Qualiparc

2.4. Résultats attendus

Implantation d'activités liées au tourisme/loisirs permettant d'une part d'élargir la gamme de loisirs pour la population locale (piscine notamment), d'autre part d'offrir aux touristes des produits permettant d'augmenter la durée des séjours, et enfin de créer des emplois sur le territoire.

La Communauté de communes souhaite pouvoir disposer de terrains permettant d'accueillir les porteurs de projet répondant aux objectifs de développement touristique du territoire (certains porteurs de projets se sont déjà fait connaître).

3. Echancier de la réalisation du projet

Second semestre 2006

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus. Une éventuelle partie commerciale de cette zone ne pourra faire l'objet d'un soutien régional.

5. Présentation financière du projet

Coût total : 871 800 € (dont acquisition des terrains 96 800 €, dont travaux 775 000 €)

Dépense subventionnable (80% de la surface totale, 20% étant réservés à des activités commerciales) : 697 440 €

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Acquisition terrains	77 440
Travaux	620 000
TOTAL	697 440

6. Intervention de la Région : 174 360 €

ZONES D'ACTIVITES AU PORT-RHU (DOUARNENEZ)

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Douarnenez

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le Pays de Cornouaille s'est notamment fixé comme objectif de faire de la Cornouaille un pôle nautisme majeur de l'Ouest de la France (Etude SPL Nautisme). Ce projet s'inscrit totalement dans cette démarche.

2.2. Objectifs du projet

- Dynamiser l'économie sur le Port-Rhu
- Offrir une vitrine économique à ce secteur géographique
- Faciliter un projet de mutualisation de chantiers navals vieille plaisance
- Contribuer au renforcement de la filière nautique de la CC du Pays de Douarnenez

2.3. Descriptif du projet

Le Port-Rhu est un secteur géographique majeur sur la CC du Pays de Douarnenez. C'est à la fois un lieu touristique, culturel et économique. Ce secteur du Port-Rhu situé le long de la ria (boulevard Général De Gaulle) peut géographiquement être divisé en deux parties : la première faisant partie du domaine public maritime (au sud du boulevard), la seconde du domaine privé communal de Douarnenez (au nord du boulevard).

Les installations sur le domaine public maritime (partie sud) sont notamment l'école de pêche, la FRCM, les Ateliers navals de l'Enfer, l'ancien bâtiment des Editions du Chasse-Marée récupéré par la Ville de Douarnenez pour y loger plusieurs associations dont les Fêtes Maritimes.

Les installations sur le domaine privé communal (partie nord) sont des activités de construction navale ou artisanales ; les bâtiments les hébergeant étant également la propriété de la Commune de Douarnenez. S'y trouve également l'ancien centre d'exploitation d'EDF-GDF aujourd'hui non utilisé, comprenant des bâtiments (bureaux et ateliers pour 1 000 m²) sur un terrain de 5 200m². Les espaces publics (trottoirs, voie de circulation) situés en limite du domaine privé communal et de la propriété d'EDF sont localisés sur le domaine public maritime.

La Commune de Douarnenez a récupéré la gestion de l'ensemble de cet espace portuaire (domaine public maritime) depuis 2005. Elle envisage des travaux de requalification de cet espace, notamment par une extension du port de plaisance et une revalorisation des espaces publics. Dans le cadre de sa compétence économique, la Communauté de communes du Pays de Douarnenez a pour ambition de faire de ce site une zone d'activités nautiques servant de vitrine pour le territoire. Pour cela, un projet global est nécessaire comprenant :

- l'acquisition et l'aménagement du terrain et des bâtiments appartenant aujourd'hui à EDF, pour héberger d'une part des activités artisanales liées au secteur du nautisme, mais également des activités de service et tertiaires,
- l'acquisition auprès de la Ville de Douarnenez de plusieurs terrains du domaine privé communal pour y construire des bâtiments destinés aux activités artisanales nautiques liées à la vieille plaisance et notamment un bâtiment regroupant plusieurs chantiers navals existants mais éparpillés sur le territoire.

A cet effet, la Communauté de communes a déjà pris contact avec EDF-GDF sur leurs intentions concernant les bâtiments inutilisés. Les contacts et négociations avec EDF se poursuivent aujourd'hui.

Concernant la construction d'un bâtiment destiné à la vieille plaisance, la Communauté de communes a été contactée par quatre chantiers navals spécialisés, aujourd'hui dispersés sur le territoire communautaire, qui ont pour objectif de réunir leurs activités sur un même lieu géographique et plus particulièrement au Port-Rhu. La Communauté de communes pourrait lancer la construction d'un bâtiment de 600 m² avec une architecture cohérente (prescriptions architecturales particulières) avec les activités s'y installant et les constructions avoisinantes.

2.4. Résultats attendus

- Dynamiser l'économie sur le Port-Rhu
- Offrir une vitrine économique à ce secteur géographique
- Faciliter un projet de mutualisation de chantiers navals vieille plaisance
- Contribuer au renforcement de la filière nautique de la CC du Pays de Douarnenez

3. Echancier de la réalisation du projet

2008-2010

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays ;
- le projet soit complété par un descriptif de la nature et des surfaces des équipements réalisés, ainsi que des précisions sur le fait que le bâtiment est bien compatible avec l'accueil de 4 entreprises, et bénéficie d'un accès privilégié aux infrastructures techniques portuaires ;
- qu'une étude globale à forte composante urbaine définisse les orientations permettant une valorisation et une fonctionnalité technique des différents espaces (le projet transmis étant une composante d'une projet plus élargi comprenant la requalification de l'espace portuaire, une extension du port de plaisance, une revalorisation de l'espace public et l'implantation d'activités économiques liées au nautisme). Le projet transmis doit figurer au sein de cette étude.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus. Une éventuelle partie commerciale de cette zone ne pourra faire l'objet d'un soutien régional.

Le maître d'ouvrage pourrait également avoir intérêt à se rapprocher de l'Etablissement public foncier au sujet des acquisitions envisagées.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Aménagement d'une zone d'activités nautiques sur le site EDF (hors acquisition)	350 000
Construction d'un Bâtiment Chantier Naval Vieille Plaisance (estimation sur ratios au m ²)	510 000
TOTAL	860 000

6. Intervention de la Région : 215 000 €

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Concarneau Cornouaille

52 rue Bayard

BP 636

29186 Concarneau Cedex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le développement économique et l'emploi apparaissent comme des priorités majeures aussi bien du point de vue du Pays et de ses vocations que du point de vue des grandes priorités régionales.

2.2. Objectifs du projet

- Favoriser le développement économique en facilitant l'accueil des entreprises
- Soutenir l'emploi
- Développer les bases de la taxe professionnelle unique

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Viabilisation de lots (VRD) avec découpage à la demande permettant l'implantation d'entreprises

Public visé

Entreprises, salariés

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Réalisation d'un diagnostic, définition des besoins, réalisation d'études pré-opérationnelles et mise en œuvre de la phase opérationnelle et de travaux.

Partenaires

Entreprises, CCI, Chambres de métiers, Conseil général, Conseil régional.

2.4. Résultats attendus

Implantation d'entreprises, création et maintien d'emplois, augmentation des bases de taxe professionnelle.

3. Echancier de la réalisation du projet

2006-2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus. Une éventuelle partie commerciale de cette zone ne pourra faire l'objet d'un soutien régional.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Voiries, eaux usées, eaux pluviales, eau potable, Télécom, électricité, éclairage, divers (contrôle SPS, reprographie, ...), signalétique et aménagements paysagers, honoraires.	
TOTAL	500 000

6. Intervention de la Région : 125 000 €

ZA COMMUNAUTAIRE DE CLEUN NIZON

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Concarneau Cornouaille

52 rue Bayard

BP 636

29186 Concarneau Cedex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le développement économique et l'emploi apparaissent comme des priorités majeures aussi bien du point de vue du Pays et de ses vocations que du point de vue des grandes priorités régionales.

2.2. Objectifs du projet

- Favoriser le développement économique en facilitant l'accueil des entreprises
- Soutenir l'emploi
- Développer les bases de la taxe professionnelle unique

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Cette zone d'activités avait été aménagée pour permettre l'accueil d'une importante entreprise de pisciculture. Celle-ci n'ayant pas obtenue son autorisation d'exploiter au titre des installations classées, il est aujourd'hui nécessaire d'engager des travaux supplémentaires permettant de réduire la taille des lots et de répondre à la demande locale des entreprises. Pour mémoire, la première tranche de travaux n'avait pas été subventionnée par la Région.

Public visé

Entreprises, salariés

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Réalisation d'un diagnostic, définition des besoins, réalisation d'études pré-opérationnelles et mise en œuvre de la phase opérationnelle et de travaux.

Partenaires

Entreprises, CCI, Chambres de métiers, Conseil général, Conseil régional.

2.4. Résultats attendus

Implantation d'entreprises, création et maintien d'emplois, augmentation des bases de taxe professionnelle.

3. Echancier de la réalisation du projet

2007-2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus. Une éventuelle partie commerciale de cette zone ne pourra faire l'objet d'un soutien régional.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Voiries, eaux usées, eaux pluviales, eau potable, Télécom, électricité, éclairage, divers (contrôle SPS, reprographie, ...), signalétique et aménagements paysagers, honoraires.	
TOTAL	250 000

6. Intervention de la Région : 62 500 €

CREATION D'UN POLE HALIEUTIQUE COMMUNAUTAIRE AU LIEU-DIT TOUL CAR BRAS SUR LA COMMUNE DE TREFFIAGAT

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

17 route de Quimper

BP 82035

29122 PONT L'ABBÉ cedex

2. Présentation générale du projet

La Communauté de communes va engager prochainement les travaux d'aménagement d'un parc communautaire d'activités sur la commune de TREFFIAGAT à proximité du port du GUILVINEC et en bordure immédiate de la station d'épuration de cette dernière commune.

L'activité de la pêche bigoudène s'inscrit dans un contexte de raréfaction de la ressource et de limitation corollaire du nombre de bateaux et de leur tonnage. La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud ambitionne de stimuler la création d'activités innovantes et à forte valeur ajoutée sur le territoire, dans le domaine halieutique. Elle souhaite donc créer une technopole halieutique sur ce parc d'activités de 85 000 m².

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

- Volonté d'intégrer un véritable partenariat avec le Pôle de Compétitivité de BREST/QUIMPER notamment par la recherche de projets innovants s'inscrivant dans la démarche de ce pôle Mer.
- Volonté d'offrir une assiette foncière aux types de projets initiés dans le cadre du dispositif précité, d'aider à sa diversification en adaptant la filière pêche à de nouveaux concepts dans des domaines novateurs et de s'inscrire ainsi dans une dynamique pertinente de valorisation de la ressource.

2.2. Objectifs du projet

Au titre de la mission de diagnostic, d'élaboration d'une stratégie, d'animation et de prospection d'investisseurs confiée à la Société KATALYSE par la Communauté de communes, 2 objectifs principaux concernant le projet de pôle halieutique peuvent être mis en évidence :

- Volonté de soutien et de dynamisation de la filière par la Communauté de communes : aménagement et positionnement de cette zone d'activités en fonction des attentes, besoins et opportunités du tissu économique local
- Et dans la même optique, animation et gestion partenariale de la zone d'activités en concertation avec les acteurs économiques locaux (chambres consulaires de Quimper –CCI et Chambre de métiers, Technopôle de Quimper/Cornouaille...)

2.3. Descriptif du projet

La ZA de Toul Car Bras a une superficie de 9 ha en première tranche, mais il existe des possibilités d'extension à 18 ha. 6,9 ha seront prochainement commercialisables (Prix de vente : 10€ HT/m² si surface égale ou supérieure à 5 000 m², 13€ HT/m² si surface inférieure à 5 000 m²). La Communauté de communes est propriétaire des

terrains. Le dossier de demande d'autorisation de lotir est en cours d'instruction auprès des services de la Commune de TREFFIAGAT. La surface des lots est établie à la demande, à partir d'une superficie minimum de 2 000 m². Les lots mis en vente sont viabilisés (eau, électricité, assainissement, téléphone, réseau ADSL). Ce parc communautaire d'activités disposant de voiries adaptées et d'aménagements paysagers s'inscrit dans le dispositif QUALIPARC. Une eau industrielle provenant de la Station d'épuration toute proche sera disponible à titre gracieux.

Le taux de la Taxe Professionnelle Unique de 16,18% (taux 2006) pour l'ensemble du territoire de la Communauté de communes, s'appliquera également à cette nouvelle zone.

Ce site bénéficiera d'un accès direct sur la future Route Départementale dite « Desserte des ports bigoudens » (réalisation prévue en 2008/2009) avec la construction d'un giratoire à cet endroit. Ceci constituera un atout pour ce site, sur un territoire considéré comme excentré par les investisseurs exogènes.

Une typologie des activités a été élaborée. Il y a une volonté de privilégier un positionnement fort dans :

- les activités de 2^{ème} transformation de co-produits à forte valeur ajoutée,
- les activités innovantes à valeur ajoutée, (en partenariat avec des structures des domaines technologiques et scientifiques) avec construction d'atelier relais ou pépinière d'entreprises,
- les activités génériques du secteur halieutique.

2.4. Résultats attendus

- Favoriser une synergie d'implantation et de coopération interprofession à travers une appartenance commune à la filière halieutique
- Favoriser les relations entre les différentes structures professionnelles : cela aurait un impact positif sur la qualité du produit et pourrait promouvoir la filière dans son ensemble
- Améliorer la qualité se répercutant sur les marges à tous les niveaux de la filière
- Baisser les coûts d'infrastructure et de logistique se répercutant également sur les marges
- Accroître le pouvoir de pression face à la distribution
- Mettre en place à moyen terme des actions mutualisées structurantes.

3. Echancier de la réalisation du projet

Phasage de la mission dévolue à la Société KATALYSE

- Phase 1 : Diagnostic et mise en réseau
- Phase 2 : Stratégie et plan d'actions
- Phase 3 : Animation, assistance et maîtrise d'ouvrage
- Phase 4 : Prospection d'investisseurs

Fin de mission prévue pour fin du 2^{ème} semestre 2006

Echancier travaux d'aménagement

- Autorisation de lotir attendue pour fin septembre 2006
- Procédure de consultation et passation marché de travaux de viabilité 1er trimestre 2007
- Démarrage des travaux d'aménagement de l'opération courant du 1er semestre 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus. Une éventuelle partie commerciale de cette zone ne pourra faire l'objet d'un soutien régional.

5. Présentation financière du projet

Coût prévisionnel : **1 639 959,37 € HT**

6. Intervention de la Région : 409 990 €

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden

2A rue de la mer

29710 POULDREUZIC

Tél. : 02 98 54 49 04

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Dans l'objectif d'un développement équilibré du territoire, la Communauté entend offrir aux entreprises les moyens de leur implantation et de l'extension de leurs activités.

Le développement économique est la priorité affichée du Contrat de pays pour la Cornouaille.

2.2. Objectifs du projet

- Permettre le maintien de l'activité économique et des emplois sur le territoire. Nous devons être en capacité de proposer des espaces pour ceux qui souhaitent prendre la succession d'un commerçant ou d'un artisan partant en retraite, ou pour ceux qui préparent leur cessation d'activité. Sur notre territoire, de nombreux commerces ou sièges d'entreprises sont liées au domicile, peu favorable à la transmission.
- Impulser une nouvelle attractivité à notre territoire. Sur des communes comme PLONEOUR LANVERN, on note des mouvements relativement importants de population : augmentation de 450 habitants de 1999 à 2005. Cette population demande d'autres services ou commerces, qui complètent et confortent l'activité commerciale plus traditionnelle et évitent une fuite vers les grandes villes.
- Aménager un développement équilibré du territoire communautaire: les zones de Kérandoaré à PLOGASTEL SAINT GERMAIN et de Bellevue à GOURLIZON s'inscrivent complètement dans cet objectif et doivent assurer une revitalisation de l'activité économique sur le nord de notre Communauté.

Contexte

La Communauté de communes exerce depuis 1994, la compétence de développement sur les 10 communes du Haut Pays Bigouden. Dès le départ, une zone (Kerganet) a été transférée à la Communauté par la Commune de PLONEOUR LANVERN, qui a servi de lieu de développement sur l'ensemble du territoire puisqu'elle accueille aujourd'hui 30 entreprises (essentiellement artisanales + 4 commerces) dont 2 hébergées en atelier relais.

Cette zone est située sur la partie sud du territoire, en bordure de la rocade dite de PONT L'ABBE.

Parallèlement, la Communauté, qui s'est dotée de la taxe professionnelle unique au 1er janvier 2000, a aménagé une extension de la zone de Kerlavar, à l'entrée de PLONEOUR LANVERN, pour l'accueil d'activités artisanales, d'environ 1ha, s'ajoutant aux 3 ha existants, qui désormais sont tous réservés. Une quinzaine d'entreprises y sont implantées dont le CAT du Pays Bigouden.

Une autre zone de 4 000 m² a été acquise à GOURLIZON, sur la partie extrême nord du territoire, une zone de 8 000 m² à PLOZEVET, sur le nord ouest du territoire, et un projet de zone est en cours de concrétisation à PLOGASTEL SAINT GERMAIN, au lieu-dit Kérandoaré, sur une surface de 5 ha. Ces zones sont également destinées à l'accueil d'entreprises artisanales.

L'objectif poursuivi est de proposer une offre d'implantation aux entreprises :

- bien située par rapport aux axes majeurs de circulation,
- équilibrée en termes de répartition sur le territoire,
- attractive en termes de prix, car la proximité de QUIMPER et notre éloignement par rapport à la voie express constituent des handicaps géographiques.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Le projet vise à :

- étendre de 2 ha récemment acquis la zone de Kerganet,
- étendre de 3 ha la zone de Kerlavar en PLONEOUR LANVERN,
- aménager une nouvelle zone de 3 ha à GOURLIZON Bellevue,
- étendre de 5 ha la zone de Kérandoaré en PLOGASTEL SAINT GERMAIN,
- aménager une zone tertiaire intégrée sur 1,5 ha au lieu-dit Kéraden en PLONEOUR LANVERN.

Public visé

De manière générale, les publics cibles de ces zones sont essentiellement les entreprises artisanales, compte tenu de la configuration économique du territoire, où l'on trouve une forte densité d'artisans et un nombre limité de grosses entreprises.

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Partie conception/réalisation

- Maîtrise du foncier
- Recours à un maître d'oeuvre et un paysagiste
- Appel d'offres auprès d'entreprises de travaux publics
- Aide soutenue aux porteurs de projets, notamment dans la recherche de financements.

Partie promotion

- Large information du potentiel dans les médias
- Travail en collaboration avec la CCI et la Chambre de métiers
- Présence sur salons (création d'entreprises) et foire-expo (PONT L'ABBE)

Partenaires

La Communauté de communes travaille en partenariat sur ces dossiers avec les Communes, la Chambre de métiers et de l'artisanat et la CCI de QUIMPER Cornouaille.

2.4. Résultats attendus

- Répondre aux demandes d'implantation des acteurs économiques
- Se positionner dans la perspective de l'ouverture en 2008 du contournement nord de QUIMPER

- Comme pour les zones existantes, occupation maximale de la zone

3. Echancier de la réalisation du projet

2006 à 2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus. Les éventuelles parties commerciales de ces zones ne pourront faire l'objet d'un soutien régional.

5. Présentation financière du projet

Le coût de l'investissement est évalué à **1 500 000€ HT** globalement dont 500 000€ pour l'opération à engager en 2006 (appel d'offres en cours d'analyse des offres) sur Kerganet.

6. Intervention de la Région : 375 000 €

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE KERFLEURY

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Quimperlé

3 rue Eric Tabarly

Zone d'activités de Kervidanou 4

29394 Quimperlé Cédex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le développement économique, axe majeur du développement de la Région et du Pays de Cornouaille passe par le développement des zones d'activités. Celles-ci doivent permettre aux entreprises d'y trouver les conditions nécessaires à leur développement. La démarche s'intégrera dans la démarche Qualiparc dans laquelle la COCOPAQ s'est engagée avec la zone de Kerfleury, en premier lieu, lors de son extension. Une fois terminé l'aménagement de l'entrée de la zone qui est également le carrefour qui se situe entre la zone communautaire et celle qui est restée communale, la Communauté de communes souhaite inciter les entreprises installées sur la zone communale à s'engager également dans l'amélioration de leur zone d'activités.

2.2. Objectifs du projet

L'objectif est le réaménagement de l'entrée de la zone communautaire de Kerfleury, c'est-à-dire de la portion de voie anciennement communale et devenue communautaire, ainsi que du carrefour situé entre la zone communale de Kerfleury et la zone communautaire.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Certains travaux plus urgents ont d'ores et déjà été réalisés sur cette portion ancienne devenue communautaire, comme l'assainissement pour la majorité des lots existants, dont certains ne pouvaient être utilisés avec un simple assainissement autonome. Restent à réaliser les travaux de requalification paysagère notamment, l'éclairage public, la voirie, les bordures, la signalétique, les eaux pluviales, ainsi que le prolongement du réseau incendie à partir de l'extension vers la zone communale, afin que les entreprises installées puissent continuer de s'y développer. Les travaux sur le réseau incendie et la signalétique, notamment, seront étudiés en partenariat avec la commune de Rédéné.

Le projet prévoit également la mise en sécurité du carrefour aujourd'hui peu marqué et la suppression du double sens sur la bretelle de sortie de voie express, que les travaux et achats de terrains réalisés par la COCOPAQ permettent de supprimer.

Une fois les études réalisées un appel d'offres pour les travaux sera lancé.

Public visé

Vocation de la zone : la zone communautaire, tout comme la zone communale, a une vocation artisanale et industrielle, la nouvelle zone communautaire étant principalement axée vers les activités de production et de services aux entreprises qui auraient un besoin de surfaces important. L'agro-alimentaire est exclue de la vocation de Kerfleury, d'autres zones d'activités sur l'ensemble du territoire de la COCOPAQ étant mieux adaptées à ces activités : La Villeneuve Braouic, Loge Beg, à Bannalec ou d'autres zones communales comme Miné Rulan à Scaër.

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Une consultation sera faite auprès d'un cabinet de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études (sols, paysage) la mise au point du projet (plans, DCE, etc.) et le suivi des travaux. Des subventions ont été accordées par le Conseil régional et le Conseil général, dans le cadre de la démarche Bretagne Qualiparc pour une étude de zonage assainissement, une étude paysagère, un dossier de lotissement et la maîtrise d'œuvre de l'opération. L'étude de zonage d'assainissement devrait être abandonnée, compte tenu que, depuis lors, la majorité des lots ont été reliés à l'assainissement collectif de la nouvelle zone d'activités.

Partenaires

La commune de Rédéné et le Conseil général du Finistère en ce qui concerne le carrefour et la bretelle de sortie de la voie express.

2.4. Résultats attendus

L'objectif est l'amélioration qualitative de l'ensemble de la zone qui est aujourd'hui esthétique côté extension, mais dont l'attractivité est gâchée par l'entrée de zone. Le public visé est celui des entreprises déjà installées sur la zone, pour améliorer leur image auprès de leurs clients, leurs salariés et, bien sûr, les entreprises potentiellement intéressées pour s'installer sur Kerfleury. Et enfin, inciter les entreprises déjà installées à améliorer elles-mêmes leur lot.

3. Echancier de la réalisation du projet

Les études pour lesquelles des subventions ont été accordées, dans le cadre de Qualiparc en 2004 (sous réserve d'un accord de prolongation de l'attribution), devront être réalisées rapidement, en 2006. Les travaux pourraient alors être réalisés en 2007.

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Travaux de requalification	
TOTAL	200 000

6. Intervention de la Région : 50 000 €

DIAGNOSTIC DE KERVIDANOU EN VUE DE LA REQUALIFICATION DU POLE DE PARCS D'ACTIVITES

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Quimperlé

3 rue Eric Tabarly

Zone d'activités de Kervidanou 4

29394 Quimperlé Cédex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le développement économique, axe majeur du développement de la Région et du Pays de Cornouaille, passe par le développement des zones d'activités. Celles-ci doivent permettre aux entreprises d'y trouver les conditions nécessaires à leur développement.

2.2. Objectifs du projet

L'objectif final étant la requalification de Kervidanou, qui date de 1989, il s'agit, dans un premier temps, d'établir un diagnostic de l'état de la zone d'activités et de faire des propositions de réaménagement et de travaux.

L'étude portera sur l'ensemble des zones du pôle de Kervidanou, c'est-à-dire sur Kervidanou 1 et 4 qui sont quimperloises, de Kervidanou 2 (Baye et Mellac) et Kervidanou 3, zone d'aménagement concerté qui est communautaire.

Cette étude est prévue dans le cadre de la démarche Bretagne Qualiparc, suite à l'engagement de la Communauté de communes dans la démarche, en premier lieu, avec l'extension de la zone d'activités de Kerfleury.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Une consultation sera réalisée par la COCOPAQ pour faire intervenir un groupement de cabinets d'études pour proposer un état des lieux technique, de conception et paysager de Kervidanou pour faire ensuite des propositions de réaménagement. L'étude sera menée en partenariat avec les communes. Chaque collectivité concernée prendra ensuite à sa charge les travaux souhaités, l'idéal étant que l'ensemble de Kervidanou soit requalifié.

Public visé

- La première partie de la zone a une vocation commerciale destinée aux particuliers
- La deuxième, en revanche, est dédiée aux activités tertiaires de services aux entreprises et de production artisanale et industrielle. Elle est occupée aujourd'hui par nombre de bureaux d'étude en bâtiment, en sécurité, en informatique, conseil, etc., dont un pôle aujourd'hui propriété de la SEMAEB via une concession, ainsi que la toute nouvelle pépinière d'entreprises de la CC du Pays de Quimperlé.
- Une autre partie concerne notamment des activités plutôt dédiées à l'agro-alimentaire. La deuxième partie de Kervidanou 3 est aujourd'hui en partie disponible et réservée à ces activités. Les lots vont de 2000 à 7000 m².

Partenaires

Les partenaires seront les communes de Quimperlé, Baye et Mellac.

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet :

Un cahier des charges de l'étude sera mis au point avec la participation des communes.

2.4. Résultats attendus

Une amélioration esthétique, paysagère et de fonctionnement de l'ensemble de la zone, une meilleure lisibilité, une cohérence entre les zones d'activités communales et communautaires de Kervidanou, une amélioration de son attractivité pour la clientèle, mais également pour les entreprises, leurs salariés et les porteurs de projet souhaitant s'y installer.

3. Echancier de la réalisation du projet

L'étude devrait être lancée en fin d'année 2006, pour être réalisée au premier semestre 2007. Les travaux pourraient alors être réalisés à compter du deuxième semestre 2007.

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Etudes - diagnostic	
TOTAL	70 000

6. Intervention de la Région : 17 500 €

REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE POULDAVID A DOUARNENEZ

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Douarnenez

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce projet de requalification s'inscrit dans la démarche Bretagne Qualiparc initiée par la Région Bretagne et les départements bretons, et dans le schéma de développement économique de la CC du Pays de Douarnenez. Elle s'inscrit bien sûr dans une démarche intercommunale ; en effet l'aménagement et l'entretien de l'ensemble des parcs d'activités du Pays de Douarnenez (existants ou futurs) relèvent de la compétence communautaire.

2.2. Objectifs du projet

- Rendre plus attractive et plus visible cette zone économique
- Offrir un meilleur environnement aux entreprises pour l'exercice de leurs activités

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Ce projet de requalification s'inscrit dans la démarche Bretagne Qualiparc et correspond aux prescriptions mentionnées dans l'étude de diagnostic de l'ensemble des parcs d'activités de la CC du Pays de Douarnenez réalisée en 2005.

Cette zone d'activités est ancienne (près de 30 ans). Des travaux qualitatifs d'amélioration environnementale, de circulation, de sécurisation sont nécessaires.

Partenaires potentiels

- Département
- Etat
- Région Bretagne

2.4. Résultats attendus

- Rendre plus attractive et plus visible cette zone économique
- Offrir un meilleur environnement aux entreprises pour l'exercice de leurs activités

3. Echancier de la réalisation du projet

2008-2010

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Voirie partie basse : Traitement de la voirie Amélioration de l'éclairage public Aménagement paysager espaces publics	232 000
Voirie partie haute : Traitement de la voirie Amélioration de l'éclairage public Démolition aire béton, mur de soutènement... Aménagement paysager espaces publics	153 000
Aménagement entrée Ouest	23 000
Aménagement entrée Est	2 000
Mise en place de clôture sud	50 000
TOTAL	460 000

6. Intervention de la Région : 115 000 €

REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE KERAËL A POUILLAN SUR MER

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Douarnenez

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce projet de requalification s'inscrit dans la démarche Bretagne Qualiparc initiée par la Région Bretagne et les départements bretons, et dans le schéma de développement économique du de la CC du Pays de Douarnenez. Elle s'inscrit bien sûr dans une démarche intercommunale ; en effet l'aménagement et l'entretien de l'ensemble des parcs d'activités de la CC du Pays de Douarnenez (existants ou futurs) relèvent de la compétence communautaire.

2.2. Objectifs du projet

- Rendre plus attractive et plus visible cette zone économique
- Offrir un meilleur environnement aux entreprises pour l'exercice de leurs activités

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Ce projet de requalification s'inscrit dans la démarche Bretagne Qualiparc et correspond aux prescriptions mentionnées dans l'étude de diagnostic de l'ensemble des parcs d'activités de la CC du Pays de Douarnenez réalisée en 2005.

Cette zone d'activités est ancienne (près de 30 ans). Des travaux qualitatifs d'amélioration environnementale, de circulation, de sécurisation sont nécessaires.

Partenaires potentiels

- Département
- Etat
- Région Bretagne

2.4. Résultats attendus

- Rendre plus attractive et plus visible cette zone économique
- Offrir un meilleur environnement aux entreprises pour l'exercice de leurs activités

3. Echancier de la réalisation du projet

2008-2010

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT(€)
Etude de requalification du site existant et coût des travaux :	
Traitement de l'accès au droit de l'entrée	
Amélioration de l'éclairage public	
Structuration d'une place de retournement	
Signalisation de la zone sur la route de Douarnenez Poullan	
Aménagement paysager espaces publics	
TOTAL	107 000

6. Intervention de la Région : 26 750 €

REQUALIFICATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE DE KERVIDANOU 3

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Quimperlé

3 rue Eric Tabarly

Zone d'activités de Kervidanou 4

29394 Quimperlé Cédex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le développement économique, axe majeur du développement de la Région et du Pays de Cornouaille passe par le développement des zones d'activités. Celles-ci doivent permettre aux entreprises d'y trouver les conditions nécessaires à leur développement.

2.2. Objectifs du projet

La requalification de la Zone d'Aménagement Concerté de Kervidanou 3.

2.3. Descriptif du projet

Vocation de la zone

La première partie de la zone a une vocation commerciale destinée aux particuliers. La deuxième, en revanche, est dédiée aux activités tertiaires de services aux entreprises et de production artisanale et industrielle. Elle est occupée aujourd'hui par nombre de bureaux d'étude en bâtiment, en sécurité, en informatique, conseil, etc., dont un pôle aujourd'hui propriété de la SEMAEB via une concession, ainsi que la toute nouvelle pépinière d'entreprises de la CC du Pays de Quimperlé. Une autre partie concerne notamment des activités plutôt dédiées à l'agro-alimentaire.

La deuxième partie de Kervidanou 3 est aujourd'hui en partie disponible et réservée à ces activités. Les lots vont de 2 000 à 7 000 m².

Description de l'opération

Travaux de voirie, de réseaux, d'aménagements paysagers, de signalétique.

Public visé

Le public visé est celui de la population locale d'une part, par une amélioration visible de la zone, une meilleure lisibilité pour les habitants et les entreprises existantes, pour qu'elles s'intègrent également dans une amélioration de l'attractivité de leur entreprise.

- Partie commerciale : donner une meilleure attractivité à la zone commerciale pour éviter les évasions et conforter le pôle commercial intercommunal.
- Partie prestataires de services : définir un aménagement qui mette en valeur les locaux à destination des entreprises en location au milieu de la zone d'activités en lien avec la pépinière d'entreprises, pour une meilleure cohérence.

- Fond de zone : améliorer l'attractivité générale auprès des porteurs de projet souhaitant s'y développer.

Sur le plan technique également, faire des propositions pour remédier au problème du stationnement PL sur les trottoirs, etc. Il devient nécessaire de faire certains travaux de voirie, de diagnostic des réseaux, etc.

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Une consultation sera faite auprès d'un cabinet de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'amélioration des réseaux, de la voirie, des cheminements, de l'organisation générale de la zone, des aménagements paysagers, de la signalétique... tels qu'ils auront été définis dans l'étude préalable et acceptés par la COCOPAQ.

Partenaires

La SEMAEB/SAFI, actuel concessionnaire de Kervidanou 3, sera associée à la démarche.

2.4. Résultats attendus

Une amélioration esthétique, une meilleure attractivité, un meilleur fonctionnement, des réseaux et voirie améliorés.

3. Echancier de la réalisation du projet

La consultation auprès d'un maître d'œuvre sera réalisée à la suite des conclusions de l'étude-diagnostic au deuxième semestre 2007. L'appel d'offres sera ensuite lancé fin 2007 début 2008, pour une réalisation des travaux en 2008.

4. Conditions suspensives particulières

Seule la partie non commerciale de la zone sera éligible au financement régional.

5. Présentation financière du projet

La partie commerciale de la zone est estimée à 60 % de l'ensemble de la zone. Par conséquent, environ 40 % de la zone pourrait être subventionnable. Néanmoins, compte tenu que la partie commerciale est aussi l'entrée de zone, nous proposons que 50 % de l'opération soit éligible.

L'opération est estimée à 1 535 000 €, au total, dont 35 000 € de maîtrise d'œuvre. L'opération éligible serait donc de la moitié, selon le tableau ci-dessous :

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Maîtrise d'œuvre	17 500
Travaux	750 000
TOTAL	767 500

6. Intervention de la Région : 191 875 €

REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA VILLENEUVE BRAOUIC

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Quimperlé

3 rue Eric Tabarly

Zone d'activités de Kervidanou 4

29394 Quimperlé Cédex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le développement économique, axe majeur du développement de la Région et du Pays de Cornouaille passe par le développement des zones d'activités. Celles-ci doivent permettre aux entreprises d'y trouver les conditions nécessaires à leur développement.

2.2. Objectifs du projet

L'objectif est la requalification de l'ancienne zone d'activités de La Villeneuve Braouic côté communautaire. Elle se situe en fond de zone nouvelle et permet de rejoindre l'ancienne zone de La Villeneuve Braouic restée communale. Le projet a, depuis le démarrage de l'opération d'extension, été réalisé en lien avec la commune de Quimperlé, qui avait établi, avec la SAFI, le dossier initial de lotissement de la zone nouvelle et du fond de zone existant de La Villeneuve Braouic. La Communauté de communes a déposé un nouveau dossier de lotissement en début d'année 2006.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

La requalification de cette tranche n° 3 : réseau d'eaux pluviales et d'eau potable, éclairage public, voirie, bordures et trottoirs, aménagements paysagers, etc. La conduite d'eaux usées sera revue préalablement, au moment des travaux d'extension, avec un empiérement simple en matériau noble.

Public visé

L'entrée de zone, déjà existante, a une vocation prioritairement commerciale et libérale. En revanche, la deuxième tranche en extension et la troisième en requalification ont une vocation artisanale et industrielle, avec des lots de 1 000 à 10 000 m² maximum. Elle pourra accueillir, en cas de besoin, des activités agro-alimentaires, puisqu'elle est reliée à la station d'épuration de Quimperlé.

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

La maîtrise d'oeuvre a mis au point le projet d'extension et de requalification, dans son ensemble. L'appel d'offres a été lancé fin du premier semestre 2006 et, compte tenu des résultats, seule une partie restreinte de la requalification est réalisée avec l'extension : le réseau d'assainissement. Le reste de la requalification étant en tranche conditionnelle, elle sera notifiée d'ici deux à trois ans seulement, dès lors que le financement en sera assuré.

Partenaires

Le projet est travaillé en relation étroite avec les services de la Ville de Quimperlé qui avaient réalisé l'aménagement de la première partie avant que la zone ne soit transférée à la COCOPAQ.

2.4. Résultats attendus

Une amélioration paysagère de l'ensemble de la zone, une attractivité meilleure, pour les entreprises de la zone d'activités communautaire, mais également de la zone communale. Une réponse adaptée et existante à une demande émanant des entreprises artisanales et industrielles locales, notamment, à leurs souhaits d'extension ou d'installation en zone.

3. Echancier de la réalisation du projet

Les travaux pourraient être réalisés en 2008/2009.

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Travaux	
TOTAL	400 000

6. Intervention de la Région : 100 000 €

REHABILITATION ET EXTENSION DE LA ZA COMMUNAUTAIRE DE DIOULAN A ROSPORDEN

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Concarneau Cornouaille

52 rue Bayard

BP 636

29186 Concarneau Cedex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le développement économique et l'emploi apparaissent comme des priorités majeures aussi bien du point de vue du Pays et de ses vocations que du point de vue des grandes priorités régionales.

2.2. Objectifs du projet

- Favoriser le développement économique en facilitant l'accueil des entreprises
- Soutenir l'emploi
- Développer les bases de la taxe professionnelle unique

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Réhabilitation et extension de la ZA de Dioulan à Rosporden. Cette zone, ancienne, d'environ 25 ha nécessite une réhabilitation, du point de vue paysager notamment, mais aussi au niveau des réseaux d'eau. D'autre part, cette zone étant complète et dans un secteur en fort développement, une extension d'environ 7 ha sera réalisée. Il est à noter que Rosporden est le 2^{ème} pôle économique important de la Communauté de communes notamment pour ce qui concerne le domaine industriel.

Public visé

Entreprises, salariés

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Réalisation d'un diagnostic, définition des besoins, réalisation d'études pré-opérationnelles et mise en œuvre de la phase opérationnelle et de travaux.

Partenaires

Entreprises, CCI, Chambres de métiers, Conseil général, Conseil régional.

2.4. Résultats attendus

Implantation d'entreprises, création et maintien d'emplois, augmentation des bases de taxe professionnelle.

3. Echancier de la réalisation du projet

2007-2008

4. Conditions suspensives particulières

Concernant la partie relative à l'extension de la zone, le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Requalification et extension : Voiries, eaux usées, eaux pluviales, eau potable, Télécom, électricité, éclairage, divers (contrôle SPS, reprographie, ...), signalétique et aménagements paysagers, honoraires.	
TOTAL	1 200 000

6. Intervention de la Région : 300 000 €

EXTENSION DE LA ZA DE PARK AR C'HASTEL - CREATION D'UNE NOUVELLE ZONE D'ACTIVITES A PLEUVEN

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays Fouesnantais

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La volonté du Pays est de soutenir le développement économique de la Cornouaille. Ceci se traduit par l'extension ou la création de zones d'activités. La localisation choisie, au cœur de la CC du Pays Fouesnantais, territoire en plein essor démographique, répond à la demande des entreprises.

2.2. Objectifs du projet

- Apporter une réponse à la pénurie de terrains disponibles en zone d'activités.
- Accueillir les entreprises artisanales

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Le schéma d'aménagement de zones d'activités, établi en 1999, avait mis en avant 3 secteurs à développer sur le territoire de la CC du Pays Fouesnantais. L'intersection des communes de Pleuven, Bénodet et Fouesnant a été définie comme un de ces trois secteurs prioritaires. L'actuelle zone d'activités communale de Park Ar C'Hastel s'étend sur 17 hectares sur la commune de Fouesnant. Il n'y a plus aucun terrain disponible. Afin de répondre à la forte demande des entreprises locales dont la clientèle se trouve sur la CC du Pays Fouesnantais, la zone va être étendue. L'extension couvrira 16 hectares répartis sur 2 nouvelles zones d'activités sur les communes de Pleuven et Bénodet.

La ZA de Pleuven sera dédiée aux activités artisanales (la ZA de Bénodet sera dédiée au secteur tertiaire). Elle offrira 5 hectares de lots aménagés. Ce sera une zone avec un aménagement paysager de qualité (label Qualiparc). La requalification de la zone existante a été entamée en 2004 et se terminera en 2007.

Ce projet doit se dérouler en 2 étapes. La CCPF va, dans une première étape, acheter les terrains correspondant au périmètre de la future zone d'activités et, dans une deuxième étape, réaliser les travaux. Les délais de la 2^{ème} étape ne sont pas connus car ils dépendent de fouilles archéologiques.

Des sondages archéologiques réalisés en 2004 sur le périmètre de la zone ont révélé la présence de vestiges nécessitant la réalisation de sondages complémentaires. Ces derniers sont programmés par l'Institut National de la Recherche en Archéologie Préventive pour début 2007. Tant que les résultats de ces sondages complémentaires ne sont pas connus, il n'est pas opportun d'entamer la procédure de demande d'autorisation de lotir.

C'est pourquoi l'opération se réalise en 2 tranches :

- Tranche 1 : Acquisitions foncières
- Tranche 2 : Travaux

Cette opération fera alors l'objet de deux demandes de subvention, une demande par tranche.

Public visé

Entreprises artisanales

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

- Réalisation d'études pré-opérationnelles
- Travaux
- Commercialisation

Partenaires

- Commune de Pleuven
- Etat
- Région

2.4. Résultats attendus

- Création de 15 à 30 emplois.
- Remplissage de la zone d'activités en 3 à 6 ans.

3. Echancier de la réalisation du projet

2006 Acquisitions foncières

2007 Fouilles archéologiques

2008-2009 Etudes, travaux

L'échéancier 2008 – 2009 dépend des résultats des fouilles archéologiques qui seront réalisées début 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus.

Si cette zone devait avoir une vocation nautique, il conviendra de s'assurer que l'ensemble des chantiers installés seront équipés de dispositifs de récupération des effluents contaminés. Il conviendra également de prévoir une plate-forme, le cas échéant, ainsi que de privilégier l'accès technique aux installations portuaires.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Acquisitions foncières	632 000
Etudes, travaux, divers (estimation provisoire)	745 000
TOTAL	1 377 000

Le coût prévisionnel détaillé des travaux ne sera établi que lorsque les résultats des sondages archéologiques seront réalisés.

6. Intervention de la Région : 300 000 €

EXTENSIONS DE LA ZA DE PARK AR C'HASTEL - CREATION D'UNE NOUVELLE ZONE D'ACTIVITES A BENODET

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays Fouesnantais

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La volonté du Pays est de soutenir le développement économique de la Cornouaille. Ceci se traduit par l'extension ou la création de zones d'activités. La localisation choisie, au cœur du territoire de la CC du Pays Fouesnantais, en plein essor démographique, répond à la demande des entreprises.

2.2. Objectifs du projet

- Apporter une réponse à la pénurie de terrains disponibles en zone d'activités.
- Accueillir les entreprises du secteur tertiaire.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Le schéma d'aménagement de zones d'activités, établi en 1999, avait mis en avant 3 secteurs à développer sur la CC du Pays Fouesnantais. L'intersection des communes de Pleuven, Bénodet et Fouesnant a été définie comme un de ces trois secteurs prioritaires. L'actuelle zone d'activités communale de Park Ar C'Hastel s'étend sur 17 hectares sur la commune de Fouesnant. Il n'y a plus aucun terrain disponible. Afin de répondre à la forte demande des entreprises locales dont la clientèle se trouve sur la CC du Pays Fouesnantais, la zone va être étendue. L'extension couvrira 16 hectares répartis sur 2 nouvelles zones d'activités sur les communes de Pleuven et Bénodet.

La ZA de Bénodet sera dédiée aux activités tertiaires (la ZA de Pleuven sera dédiée aux activités artisanales). Elle offrira 5,5 hectares de lots aménagés. Ce sera une zone avec un aménagement paysager de qualité (label Qualiparc). La requalification de la zone existante a été entamée en 2004 et se terminera en 2007.

Ce projet doit se dérouler en 2 étapes. La CCPF va dans une première étape acheter les terrains correspondant au périmètre de la future zone d'activités et dans une deuxième étape réaliser les travaux. Les délais de la 2^{ème} étape ne sont pas connus car ils dépendent de fouilles archéologiques.

Des sondages archéologiques réalisés en 2004 dans un secteur voisin ont révélé la présence de vestiges nécessitant la réalisation de sondages sur le périmètre de la future zone d'activités de Bénodet. Ces derniers sont programmés par l'Institut National de la Recherche en Archéologie Préventive pour début 2007. Tant que les résultats de ces sondages complémentaires ne sont pas connus, il n'est pas opportun d'entamer la procédure de demande d'autorisation de lotir. C'est pourquoi l'opération se réalise en 2 tranches :

- Tranche 1 : Acquisitions foncières
- Tranche 2 : Travaux

Cette opération fera alors l'objet de deux demandes de subvention, une demande par tranche.

Public visé

Entreprises de services et du secteur tertiaire

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

- Réalisation d'études pré-opérationnelles
- Travaux
- Commercialisation

Partenaires

- Commune de Bénodet
- Etat
- Région

2.4. Résultats attendus

- Création de 20 à 40 emplois.
- Remplissage de la zone d'activités en 3 à 5 ans.

3. Echancier de la réalisation du projet

2006 Acquisitions foncières

2007 Fouilles archéologiques

2008-2009 Etudes, travaux

* L'échéancier 2008 – 2009 dépend des résultats des fouilles archéologiques qui seront réalisées début 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus. Une éventuelle partie commerciale de cette zone ne pourra faire l'objet d'un soutien régional.

Si cette zone devait avoir une vocation nautique, il conviendra de s'assurer que l'ensemble des chantiers installés seront équipés de dispositifs de récupération des effluents contaminés. Il conviendra également de prévoir une plate-forme, le cas échéant, ainsi que de privilégier l'accès technique aux installations portuaires.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Acquisitions foncières	522 000
Etudes, travaux, divers (estimation provisoire)	863 000
TOTAL	1 385 000

Le coût prévisionnel détaillé des travaux ne pourra être établi que lorsque les résultats des sondages archéologiques seront réalisés.

6. Intervention de la Région : 300 000 €

EXTENSION DE LA ZA DE LA GRANDE HALTE A LA FORET FOUESNANT

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays Fouesnantais

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La volonté du Pays est de soutenir le développement économique de la Cornouaille. Ceci se traduit par l'extension ou la création de zones d'activités. La localisation choisie, au bord de la RD 783, axe fortement fréquenté reliant Quimper à Concarneau, contribue à un maillage du territoire qui répond à la demande des entreprises.

2.2. Objectifs du projet

- Apporter une réponse à la pénurie de terrains en zone d'activités.
- Accueillir des petites entreprises industrielles désireuses de s'installer dans un cadre privilégié (à quelques kilomètres de Port La Forêt).

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Le schéma d'aménagement de zones d'activités, établi en 1999, avait mis en avant 3 secteurs à développer sur le territoire de la CC du Pays Fouesnantais. Le secteur de la Grande Halte a été défini comme un de ces 3 secteurs prioritaires.

La ZA de la Grande Halte se situe sur la commune de La Forêt Fouesnant. Elle a déjà été étendue par la CCPF en 2003. La superficie actuelle est de 4,5 hectares (plus de surfaces disponibles sur la zone actuelle). Mais afin de répondre aux demandes des entreprises locales, la zone va être étendue au nord sur 6 hectares. La commune de La Forêt Fouesnant a modifié son POS en 2005. 6 hectares, situés au nord de la zone d'activités existante, sont passés en zone NAI.

L'extension devrait accueillir en priorité des petites entreprises industrielles puis des entreprises artisanales. Cette localisation répondra à la demande des entreprises dont l'activité se situe entre Quimper, Concarneau et le territoire de la CC du Pays Fouesnantais. La ZA répondra aussi aux demandes des entreprises soucieuses de s'installer dans un cadre privilégié.

L'opération sera menée selon la procédure classique d'aménagement de zone d'activités. Les études pré-opérationnelles seront menées par un cabinet extérieur qui déposera la demande d'autorisation de lotir. C'est lors des études pré-opérationnelles que l'aspect qualitatif de la zone sera développé. Les travaux seront suivis par un maître d'œuvre.

Public visé

- En 1er lieu : petites entreprises industrielles
- En 2ème lieu : entreprises artisanales

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

- Réalisation d'études pré-opérationnelles
- Travaux
- Commercialisation

Partenaires

- Commune de La Forêt Fouesnant
- Etat
- Région

2.4. Résultats attendus

- Création de 15 à 30 emplois.
- Remplissage de la zone d'activités en 4 à 6 ans.

3. Echancier de la réalisation du projet

Acquisitions foncières et études pré-opérationnelles : 2008

Travaux : 2009

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la requalification de l'existant ait été faite préalablement à ces travaux d'extension ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus. Une éventuelle partie commerciale de cette zone ne pourra faire l'objet d'un soutien régional.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Acquisitions foncières	250 000
Etudes, travaux, divers	500 000
TOTAL	750 000

6. Intervention de la Région : 187 500 €

HAMEAU D'ENTREPRISES A POUILLAN SUR MER

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Douarnenez

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce projet vise à faciliter la transmission/reprise d'entreprises artisanales. La CC du Pays de Douarnenez connaît en effet un des taux d'artisans de plus de 53 ans les plus élevés de Cornouaille. Le lieu d'activités est souvent le même que le lieu d'habitation. La mise à disposition de locaux de petite taille serait une réponse à quelques projets : ceci découle également d'une étude ODESCA.

Cette opération vise également à renforcer l'économie de la CC du Pays de Douarnenez qualifiée de fragile et d'élargir la gamme de produits offerts par la Communauté de communes.

2.2. Objectifs du projet

La vocation de cet équipement est d'aider à l'implantation d'entreprises nouvelles (activités artisanales, de petites productions et de services) en leur fournissant des locaux adaptés qui leur suffiront au moins pendant les premières années d'activités.

Cette opération permettrait également de diversifier l'offre de locaux d'entreprises sur le territoire communautaire et de faciliter les transmissions/reprises d'entreprises artisanales sur la CC du Pays de Douarnenez : certaines petites entreprises sont actuellement intégrées au domicile de l'entrepreneur (ou artisan) et ne peuvent être transmises que par ce genre d'opération qui favorise la séparation physique logement / atelier.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Ce hameau d'entreprises est constitué d'un bâtiment unique divisé en quatre modules d'ateliers de 200 m² chacun comprenant 30 m² de bureau intégré, sanitaires et vestiaires. Cette opération répondrait à plusieurs demandes de locaux de petite taille faites à la Communauté de communes depuis plusieurs années.

Public visé

Entreprises souhaitant s'implanter sur la CC du Pays de Douarnenez

2.4. Résultats attendus

- Favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles (activités artisanales, de petites productions et de services) sur la CC du Pays de Douarnenez.
- Faciliter les transmissions et reprises d'activités (entreprises artisanales).

3. Echancier de la réalisation du projet

2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement pour ce type d'équipement ;
- le produit de la location soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- la durée du bail soit précisée ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20%.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus.

5. Présentation financière du projet

Coût de l'opération : **490 000 € HT**

6. Intervention de la Région : 122 500 €

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ARTISANAL A USAGE LOCATIF SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE PEN AR YEUN A BEUZEC CAP SIZUN

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Cap Sizun

Rue Renoir – BP 50

29 770 AUDIERNE

Tél. : 02 98 70 16 00

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social :

Si la situation géographique excentrée du Cap Sizun n'attire que très peu d'entreprises extérieures, l'activité économique du territoire reste dynamique, et le solde de création d'entreprises est positif depuis plusieurs années.

Au même titre que la création de zones d'activités, la création de bâtiment à usage locatif s'inscrit dans une volonté d'accompagner les entreprises du Cap Sizun dans leur phase de démarrage ou de développement.

Cette politique est le prolongement du service d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et des entreprises mis en place depuis 2000 au sein de la Maison de l'Emploi & du Développement du Cap Sizun (conseils en liens avec nos partenaires : CCI de Quimper Cornouaille, Chambre de métiers du Finistère ; aide au recrutements de salariés en lien avec l'ANPE et la Mission Locale...)

2.2. Objectifs du projet

La Communauté de communes du Cap Sizun a été sollicitée à de multiples reprises pour la location de bâtiments artisanaux par des entreprises qui ne souhaitent pas investir dans un premier temps.

Dans le cadre de la création de zones artisanales communautaires, la Communauté de communes souhaite mettre à disposition un bâtiment à usage locatif afin d'accompagner les entreprises dans leur phase de démarrage ou de développement.

Il n'existe en effet aucun bâtiment en location sur le territoire, ce qui freine l'installation et le développement des entreprises sur le Cap Sizun (les derniers locaux existants sont sur la commune d'Audierne, et sont réservés à un usage commercial. Deux activités y sont en cours d'installation).

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Le bâtiment sera situé sur la zone de Pen Ar Yeun à Beuzec Cap Sizun. Il permettra dans un premier temps d'accompagner le développement d'une conserverie artisanale, dont les bâtiments actuels sont vétustes.

Le bâtiment sera modulable pour accueillir par la suite d'autres types d'activités.

Public visé

Entreprises

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Le dossier est suivi par les services de la Communauté de communes : service économique pour la partie administrative, service technique pour la partie études et travaux.

2.4. Résultats attendus

Cette politique volontariste est nécessaire afin de contribuer au développement économique du Cap Sizun. L'objectif poursuivi est de développer les emplois sur ce territoire fragilisé et excentré en proposant des conditions d'accueil favorables aux entreprises.

Cette opération immobilière vient en complément des services déjà existants de la Maison de l'Emploi & du Développement : accompagnement des entreprises (création, développement), aide au recrutement de salariés

3. Echancier de la réalisation du projet

Second semestre 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- les baux pratiqués favorisent un roulement des entreprises bénéficiaires ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement pour ce type d'équipement ;
- le produit de la location soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'acquisition foncière déjà financée dans la fiche relative à l'opération globale portant sur l'aménagement de la ZA (cf supra dans ce contrat) ne réapparaisse pas dans ce projet ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Construction / frais	400 000
TOTAL	400 000

6. Intervention de la Région : 100 000 €

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL A VOCATION LOCATIVE SUR LE PARC DE LANNUGAT NORD A DOUARNENEZ

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Douarnenez

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Cette opération contribue au développement des services rendus aux entreprises dans le cadre d'une politique économique volontariste de la Communauté de communes. Les territoires fragiles et excentrés comme le Pays de Douarnenez n'ont pas d'autre choix que d'inciter les entreprises à s'installer par des produits d'appel non nécessaires sur d'autres territoires.

2.2. Objectifs du projet

- Contribuer au développement économique du territoire de la CC du Pays de Douarnenez
- Faciliter le développement et/ou l'installation des entreprises et soutenir la création d'emplois
- Améliorer les capacités d'accueil pour les entreprises

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

La Communauté de communes du Pays de Douarnenez a été sollicitée à de multiples reprises pour la location et la mise à disposition de bâtiments industriels de volumes plus ou moins importants.

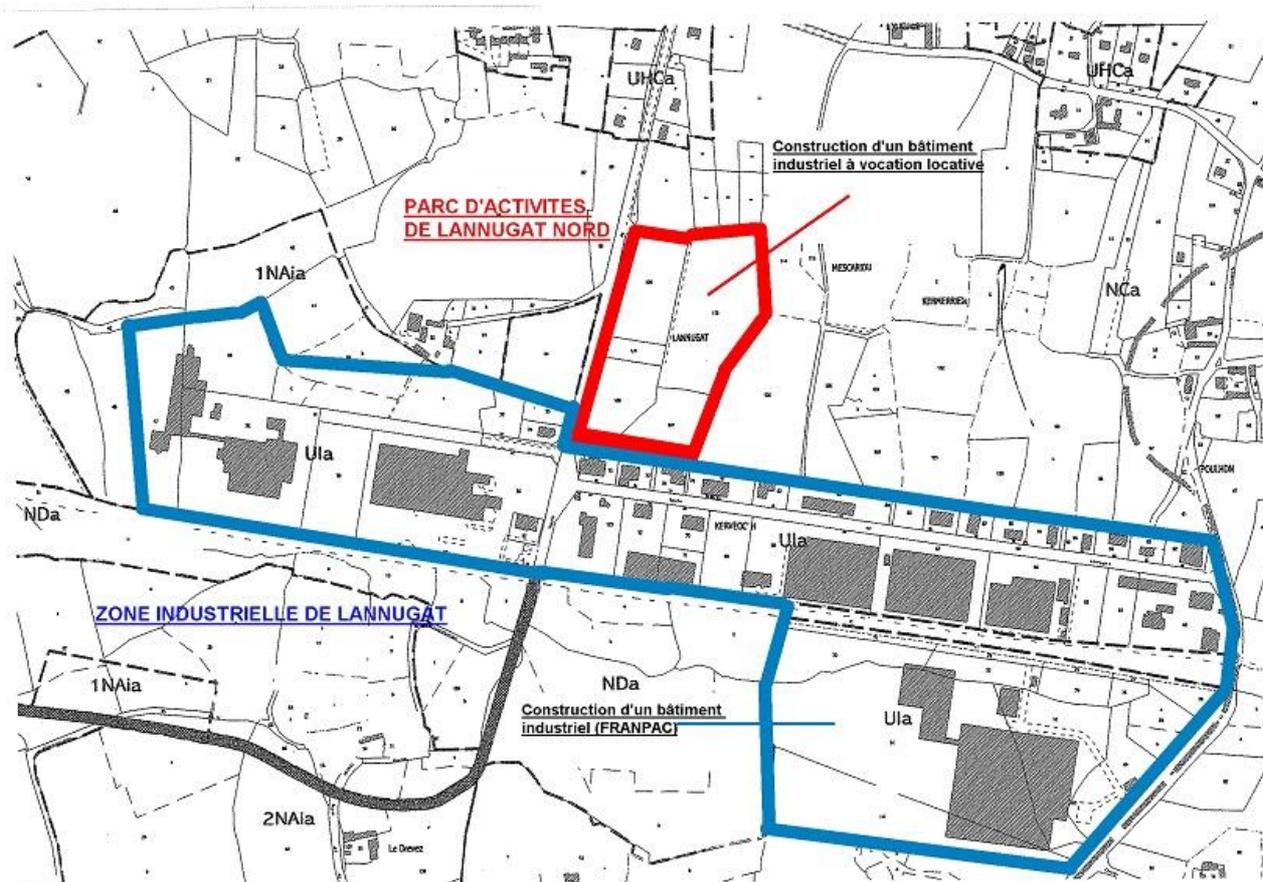
Tout comme son choix de réaliser des ateliers artisanaux relais, la Communauté de communes a étudié la faisabilité de construction d'un bâtiment relais de taille plus importante à caractère industriel, qui se veut simple et pratique dans sa conception et son utilisation. En effet, elle souhaite que ce bâtiment industriel relais soit susceptible d'être utilisé par des entreprises aux objets différents.

La surface envisagée pour ce bâtiment de structure métallique modulable est de 1 800 m².

Il est proposé la construction de ce bâtiment industriel relais sur le parc d'activités économiques de Lannugat Nord, lots n°3 et 4.

Partenaires potentiels

- Département
- Etat
- Région Bretagne



2.4. Résultats attendus

- Contribuer au développement économique du territoire de la CC du Pays de Douarnenez
- Faciliter le développement et/ou l'installation des entreprises et soutenir la création d'emplois
- Améliorer les capacités d'accueil pour les entreprises

3. Echancier de la réalisation du projet

Etudes de maîtrise d'œuvre : 2006. Travaux de construction : 2006-2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement pour ce type d'équipement ;
- le produit de la location soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- la durée du bail soit précisée ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20%.
- ce projet n'ait pas déjà bénéficié d'une aide régionale (compensation FEDER pour 68 876 €)

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus.

5. Présentation financière du projet

Coût total : **627 000 € HT**

6. Intervention de la Région : 156 750 €

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL SUR LA ZI DE LANNUGAT

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Douarnenez

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce projet vise à renforcer le potentiel industriel du Pays de Cornouaille.

2.2. Objectifs du projet

La construction de ce bâtiment par la Communauté de communes permettra de consolider l'activité de l'entreprise sur notre territoire, soumise à une forte pression concurrentielle. Cette opération entre dans la politique volontariste de la Communauté de communes d'aider à l'installation et au développement des entreprises locales.

Les investissements engagés et futurs de l'entreprise vont permettre la création de nouveaux emplois, notamment d'emplois qualifiés, et la mise en place de programmes de formation des employés peu qualifiés pour accroître la polyvalence des postes.

2.3. Descriptif du projet

Fondée en 1912, l'entreprise FRANPAC, installée sur la zone industrielle de Lannugat, est une entreprise phare du territoire de la CC du Pays de Douarnenez. La FRANPAC, employant 240 personnes, fabrique chaque année 800 000 000 de boîtes et fonds. Ses principaux clients sont Hénaff, Cobreco, Bonduelle. Cette société a beaucoup investi ces dernières années sur son site douarneniste (10 M€ en trois ans). Ces investissements matériels de modernisation de l'outil de production et d'intensification de la recherche et de l'innovation nécessitent de la place supplémentaire. L'ensemble de ces investissements aboutit à surcharger fortement les mètres carrés de la surface de production et surtout à rendre les flux logistiques internes trop complexes.

La CC du Pays de Douarnenez a été sollicitée pour la construction d'un bâtiment (environ 1 500 m²) permettant à l'entreprise d'optimiser son activité de production sur le site de Douarnenez. Ce bâtiment sera communautaire et loué à l'entreprise.

5. Présentation financière du projet

Estimation selon ratios : $1\,500\text{ m}^2 \times 800\text{ € HT} = \mathbf{1\,200\,000\text{ €}}$

6. Intervention de la Région : 300 000 €

CONSTRUCTION D'UN HOTEL D'ENTREPRISES DU PAYS GLAZIK SUR LA ZA DE LUMUNOC'H A BRIEC

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays Glazik

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

L'épanouissement des habitants et le développement des entreprises du Pays de Cornouaille doivent conjuguer les enjeux économiques, culturels et sociaux, dans le respect d'un cadre de vie et d'un environnement, qui constituent des atouts pour l'attractivité et la séduction qu'exerce ce territoire. Ces objectifs se concrétiseront à l'échelle du Pays de Cornouaille par une adhésion à des programmes affichés au niveau régional, particulièrement ceux qui limiteront les effets de la « périphéricité » et ceux qui développeront la trame des équipements. Fort de ces constats et nourri de l'expérience du précédent contrat, le Pays de Cornouaille tient à ce que la présente démarche repose sur une vue générale, globale, transversale et cohérente des projets au lieu d'une simple somme d'initiatives. Il souhaite également garder ouverte l'opportunité d'intégrer à sa démarche des pistes d'actions vers de « nouveaux métiers » qui pourraient être empruntées au cours de la présente contractualisation (TIC, services aux entreprises, métiers agricoles et halieutiques non-alimentaires).

Le projet de Communauté de communes du Pays Glazik s'insère dans cette démarche.

2.2. Objectifs du projet

De plus en plus sollicitée par les entreprises de service pour des hébergements, la Communauté de communes du Pays Glazik veut compléter son dispositif d'accueil des entreprises par la création d'un hôtel d'entreprises qui se fera en deux tranches.

Par ailleurs, postulant au projet de Pôle d'Excellence Rural (PER), la Communauté de communes pourrait, par ce projet réserver des espaces locatifs à des entreprises de secteurs d'activités rentrant dans le cadre des énergies renouvelables. La localisation de cet équipement est envisagée sur la ZA de Lumunoc'h, zone qui devrait accueillir le projet phare du PER concernant la valorisation énergétique de l'Unité de Valorisation et d'Eliminations des Déchets (UVED) de Briec.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Une implantation volontaire

S'étirant le long de la voie de desserte et présent depuis la voie principale, ce projet, par une organisation mêlant intimement les lieux de travail et des patios paysagés, est très structurant tout en possédant une surface mesurée.

Une organisation rationnelle à l'environnement maîtrisé

Le bâtiment se définit par une bande dite technique qui signale les activités abritées, organise les différents accès et locaux techniques. Une circulation largement ouverte et éclairée sur les patios dessert les bureaux et les locaux communs dans des entités bien définis. Ces locaux s'ouvrent et s'éclairent sur ces morceaux de paysages, les patios recréant pour les différents usagers un environnement visuel maîtrisé. Il en va de même pour les ateliers.

Une organisation évolutive et extensible

Dans leurs structures constructives, les entités que constituent les bureaux et locaux communs sont parfaitement modulables. Chaque composant de l'hôtel, bande technique, circulation, atelier et bureaux, peut s'étendre de manière aisée, tant fonctionnellement que constructivement. C'est un des points majeurs de notre projet car plus le système s'étend, plus il devient « rentable » en terme économique-fonctionnel par une optimisation accrue des surfaces de circulations.

Une écriture architecturale qui traduit la lisibilité d'organisation, un confort d'usage et des préoccupations environnementales

Le volume bas, en béton texturé cale au Nord l'ensemble du stationnement et sert de seuil à l'hôtel ainsi que de volume tampon par rapport à cette orientation. Les bureaux et les locaux profitent d'une orientation Est et Ouest tempérés par des occultations extérieures et l'aménagement paysagée des patios. Enfin, les lieux de détente s'ouvrent au Sud sur des terrasses.

Pour répondre à nos responsabilités environnementales, le système constructif, les couvertures et les parties vitrées seront fortement isolés.

Public visé

Nouveaux entrepreneurs désirant développer plus avant leur entreprise après une « gestation » à la pépinière d'entreprises ou non.

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

La Communauté de communes du Pays Glazik est sur le point de procéder à une requalification paysagère de sa zone d'activités pour la rendre plus attractive. L'hôtel d'entreprise se doit d'assumer un rôle prépondérant dans cette requalification en proposant une image forte et contemporaine. L'autre caractéristique de ce bâtiment doit être sa capacité d'évolution interne et externe à travers ses futures extensions, ces dernières ne devant pas dénaturer l'âme de la structure.

Surtout, il se doit d'être attractif dans ces qualités d'usages offertes aux futurs utilisateurs.

Partenaires

- Communauté de communes du Pays Glazik
- Pays de Cornouaille
- Région Bretagne
- Conseil général du Finistère
- Etat

2.4. Résultats attendus

La Communauté de communes du Pays Glazik attend de ce projet qu'il lui permette de répondre plus efficacement aux nombreuses sollicitations d'entrepreneurs de service qui souhaitent s'installer sur son territoire. Ce projet permettrait, dès la mi-2008, à la Communauté de communes du Pays Glazik de disposer de près de 500 m² de surfaces utiles pour la première tranche de travaux. Elle sera constituée de bureaux et d'un atelier de 400 m². La tranche 2 qui sera finalisée à la mi-2010 apportera des extensions aux infrastructures existantes pour améliorer son efficacité.

3. Echancier de la réalisation du projet

1^{ère} tranche: Mi 2006-Mi 2008

2^{ème} tranche: Fin 2008-Mi 2010

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement pour ce type d'équipement ;
- le produit de la location soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- la durée du bail soit précisée ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20%.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses		Montant HT (€)
tranche 1	travaux	690 000
	maîtrise d'oeuvre	75 900
	aménagement paysager	25 000
Sous total tranche 1		790 900
tranche 2	travaux	350 000
	maîtrise d'oeuvre	40 000
Sous total tranche 2		390 000
TOTAL		1 180 900

6. Intervention totale de la Région : 295 225 €

197 725 € pour la 1^{ère} tranche

97 500 € pour la 2^{ème} tranche

CREATION D'UNE PEPINIERE DES INNOVATIONS A QUIMPER

1. Maître d'ouvrage

Quimper Communauté

Hôtel de ville et d'agglomération – BP 1759

29 107 Quimper cedex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le projet de création de pépinière des innovations s'inscrit parfaitement dans les vocations du Pays de Cornouaille de développer la diversité des capacités d'accueil des entreprises du territoire.

Il s'agit de pouvoir proposer, à l'échelle du Pays, une palette de solutions immobilières permettant à une entreprise de disposer de plusieurs possibilités d'hébergement, tout au long de sa vie, de sa phase de création (pépinières), à sa phase de développement (atelier relais) et de maturation (terrains disponibles à la construction en zones d'activités).

En matière de stratégie régionale, le projet s'inscrit dans la volonté d'améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire par le soutien à la création et au développement des entreprises innovantes.

C'est également l'un des objectifs de la nouvelle stratégie de Lisbonne, qui souhaite favoriser la création de richesses et d'emplois.

Cette démarche sera menée en lien avec BRETAGNE INNOVATION et en partenariat avec la Technopôle Quimper Cornouaille.

2.2. Objectifs du projet

L'objectif de Quimper Communauté est d'engager une démarche d'accueil et d'accompagnement auprès de chercheurs et d'entreprises innovantes, en création ou en phase d'incubation, technologiques et plus particulièrement liées aux activités suivantes :

- l'agroalimentaire au travers du pôle VALORIAL,
- les TIC, les usages du réseau à haut débit au travers du pôle Images et RESEAUX,
- la sécurité et le développement durable du milieu maritime, le nautisme et les activités émergentes liées à la mer au travers du pôle MER (y compris l'aquaculture, la gestion et la valorisation des ressources,..),
- l'environnement et le développement durable (les biotechnologies en général, le biovégétal, le biocontrôle, la qualité de l'eau...) en lien avec le pôle d'excellence rurale de Plomelin,
- le secteur Emballage, au travers de Breizpack.

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Quimper Communauté dispose d'une pépinière d'entreprises, créée en 1990, située sur le site de Creach Gwen, au sud ouest de la Ville, en bordure de l'Odét.

Le site de Créac'h Gwen constitue aujourd'hui l'un des sites économiques majeurs de Quimper Communauté. Il permet à l'agglomération d'afficher une image de territoire dynamique et créateur d'emplois qui allie à la fois la présence d'entreprises industrielles innovantes, de laboratoires de recherche, de centres de formation, de commerces, d'habitat et d'activités de loisirs.

Plus particulièrement, Créac'h Gwen rassemble la technopôle Quimper Cornouaille, un hôtel d'entreprises de 600 m², une pépinière d'entreprises de 1 100 m² et des associations d'aide à la création d'entreprises récemment regroupées sur le site (boutique de gestion, ADIE, BDI). Plusieurs structures de recherche (l'ADRIA, le LUMAQ, le Laboratoire Départemental Vétérinaire et ANTIOX), ainsi que des sites de formation (Université de Bretagne Occidentale, l'ISUGA, ..) sont garants de sa notoriété.

Pour conforter son offre en matière d'accueil d'entreprises, Quimper Communauté souhaite attirer de nouvelles compétences et de nouveaux savoirs faire. Dans ce but, Quimper Communauté souhaite proposer des locaux adaptés de type pépinière d'entreprises répondant à des exigences spécifiques (par exemple par la mise à disposition de laboratoires partagés, d'une salle blanche, etc..) et permettant une grande modularité et une grande adaptabilité. L'accueil physique des créateurs d'entreprises au sein de la pépinière s'inscrit dans le cadre d'un suivi plus général de l'entreprise et de son créateur (ou futur créateur) en lien avec le réseau de structures existantes (Technopôle, Universités, ANVAR, DRIRE, CRITT, Direction du développement économique de Quimper Communauté, ...).

Description du projet

Le descriptif détaillé de la pépinière des innovations :

- Des bureaux d'environ 15 m², dont certains directement reliés à des ateliers de 150 m²
- Des ateliers d'une surface d'environ 150 m² facilement modulables et adaptables aux exigences des entreprises
- Des laboratoires partagés, mis à disposition de chercheurs qui trouveront un intérêt à bénéficier de certains matériels adaptés
- Une salle blanche : il s'agit de locaux techniques dédiés à l'hébergement de serveurs et/ou d'équipements réseaux. Dans le cadre du projet de réseau à très haut débit de Quimper Communauté, il est nécessaire de prévoir un espace dédié à cet hébergement. Sa localisation au sein de la nouvelle pépinière semble un atout supplémentaire pour accueillir des porteurs de projets et les ancrer sur notre territoire.
- Un « show room » technologique, vitrine des innovations, sera mis à disposition, dans le cadre de conventions passées avec des équipementiers nationaux ou internationaux, permettant aux entreprises locales voire nationales de venir effectuer, pendant une durée déterminée, des essais sur des équipements nouveaux, et ainsi de favoriser les transferts technologiques.

Estimatif des surfaces du bâtiment

- | | |
|--|--------------------|
| - bureaux (environ 24 bureaux de 15 m ²) | 350 m ² |
| - ateliers (environ 4 ateliers de 150 m ²) | 600 m ² |
| - laboratoires partagés par modules (rdc) | 100 m ² |
| - salle blanche (rdc) | 60 m ² |
| - show room (rdc) | 240 m ² |
| - parties communes | 150 m ² |

Surface totale d'environ : 1 500 m²

Ce programme devra être confirmé par une étude de programmation lancée à l'été 2006.

2.4. Résultats attendus

Sur la base d'axes de recherche thématiques et d'applications bien déterminées avec les acteurs locaux et régionaux (Adria, Lumaq, Antiox, Université, IUT, Technopôles, Bretagne Innovation...), des projets de recherche fondamentale pourront être initiés et valorisés dans le cadre de transferts technologiques. Les transferts technologiques qui feront l'objet de création d'entreprises ou d'incubateurs seront hébergés au sein de la pépinière des innovations. L'incubation issue des programmes de recherche locaux mais aussi nationaux, pourrait aussi être développée en attirant des chercheurs qui s'appuieraient sur le réseau des PME locales existantes. La pépinière accueillera une quinzaine de créateurs d'entreprises innovantes qui pourront à terme se développer sur le territoire cornouaillais.

3. Echancier de la réalisation du projet

Appel d'offres : début 2008

Réalisation : fin 2008 - début 2009

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement pour ce type d'équipement ;
- le produit de la location soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- la durée du bail soit précisée ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20%.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Etude de programmation	30 000
Délégation de maîtrise d'ouvrage	90 000
Maîtrise d'œuvre	156 000
Acquisition du terrain de 4 000 m ²	100 000
Bâtiment	1 568 000
Aménagement des abords	125 000
VRD	150 000
Imprévus	60 000
TOTAL	2 280 000

Le produit des locations, net des frais financiers de portage, devrait couvrir de l'ordre de 65 à 80% de l'apport en capital du maître d'ouvrage pour le financement de l'investissement, au terme de 10 à 15 ans d'exploitation, en fonction des locations effectives particulièrement sujettes à aléa lorsque l'on vise les activités d'innovation (sélectivité des occupations et activités à risques : risques de vacances et d'impayés).

6. Intervention de la Région : 570 000 €

**Pour un projet agricole partagé, à la fois
performant et respectueux de
l'environnement**

ETUDE PROSPECTIVE SPECIFIQUE FONCIERE DE L'AGRICULTURE DE CORNOUAILLE A ECHEANCE 2015

1. Maître d'ouvrage

Chambre d'agriculture du Finistère

Etude menée en collaboration avec les OPA (syndicats, comités de développement des agriculteurs du Pays de Quimper et de l'Aven-Laïta, des représentants des IAA, des élus locaux et la CCI Quimper-Cornouaille).

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Cette étude s'intègre pleinement dans la vocation agro-industrielle affirmée du Pays de Cornouaille et répond à son souhait de maintenir la compétitivité des entreprises et des exploitations agricoles.

2.2. Objectifs du projet

- Comprendre le monde agricole et ses évolutions structurelles en s'appuyant sur une réflexion par filière réalisée en lien avec les agriculteurs, les élus et les représentants du monde économique du territoire.
- Bâtir un programme d'actions concret et priorisé pour la Cornouaille, pouvant être intégré dans la mise en œuvre des diverses contractualisations Europe-Etat-Région (CPER et Règlement Développement Rural européen 2007-2013) et la révision à mi-parcours du Contrat de pays en 2009.
- Mettre en place un tableau de bord de l'évolution de l'impact économique et territorial des activités « agri-alimentaires » de Cornouaille, en liaison avec les projets des collectivités et le contexte macroéconomique des filières (conséquences des négociations en cours de l'Organisation Mondiale du Commerce).

2.3. Descriptif du projet

Public visé

Agriculteurs et élus locaux

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet et description de l'opération

Une équipe projet constituée des experts de l'observatoire économie-références, des conseillers en aménagement et en développement réalisera l'étude en 3 étapes :

ETAPE 1 : Audit de la situation actuelle

Le diagnostic

- Le tissu socio-économique des exploitations du Pays de Cornouaille.
- Impact et enjeux de l'agriculture pour le territoire et l'économie locale.
- Les filières « agri-alimentaires » du Pays de Cornouaille.

Il reposera sur :

- Les diagnostics de SCOT existants ou en cours,
- le chiffrage des évolutions récentes (1990-2005),
- le travail de bibliographie et d'exploitation des données socio-économiques de différentes sources (INSEE / AGRESTE / CCI / Bureau d'études Chambre d'Agriculture– CER / MSA).

Le cadre de référence de scénarios d'avenir

- Contexte macro-économique et sociologique de la production agricole et de l'agroalimentaire.
- Tendances lourdes, évènements probables aux plans national, européen et mondial.
- Analyse des spécificités du territoire du Pays et des territoires de SCOT, à partir d'une analyse prospective départementale des acteurs de l'agriculture et du contexte réalisée en Juillet 2006 pour la session de la chambre d'agriculture.

ETAPE 2 : Analyse de scénarios d'évolution par filière

Cette étape reposera sur une démarche participative des agriculteurs et des autres acteurs du monde économique.

Les filières identifiées sont :

- Bovins lait et viande
- Porc
- Aviculture (œufs et chair)
- Légumes industriels
- Autres filières animales et végétales (lin, bulbiculture...)
- Services en accueil milieu rural (tourisme, accueil enfants, personnes âgées...)
- Filières courtes (ventes directes...).

Pour chaque filière, un groupe de travail sera mis en place. Il sera composé d'agriculteurs et de représentants de la filière amont et aval. Une attention toute particulière sera portée à la représentativité du groupe et à la mobilisation des Jeunes Agriculteurs. Chaque groupe sera présidé par un élu de la Chambre d'agriculture ou un administrateur de l'un des deux comités de développement (Quimper- Aven-Laïta) et animé par un conseiller de la Chambre d'agriculture spécialisé dans le domaine. La réflexion sera conduite dans une optique globale et de développement durable de l'activité agricole au sens large, selon les principes de la durabilité (cf. Charte du Pays de Cornouaille) :

- L'efficacité économique
- L'équité sociale
- L'amélioration de l'environnement
- L'emploi-formation.

Un premier séminaire aura pour objectifs :

- une appropriation par le groupe des principaux éléments du diagnostic et des principales tendances sociologiques et macro-économiques,
- de faire ressortir les forces et faiblesses de chaque secteur,
- d'identifier les variables motrices sur lesquelles agir localement,
- de se projeter en 2015-2020,
- d'identifier les besoins en formation, en « marketing », accompagnements, en outils, en services innovants...,
- cette phase participative sera suivie d'un travail de consulting devant déboucher sur une proposition de scénarios.

Un second séminaire aura pour objectifs :

- de faire se prononcer les groupes sur les différents scénarios proposés,
- de faire émerger un programme d'actions à mettre en œuvre pour que l'agriculture participe comme « acteur » dans l'avenir de son Pays à horizon 2015,
- cette seconde phase participative sera suivie d'un travail de synthèse et de mise en forme

ETAPE 3 : Intégration du travail filière dans une vision globale Pays de Cornouaille

Cette étape a pour but :

- D'intégrer le diagnostic et le contexte macro-économique dans l'évolution de l'agriculture et du territoire du Pays de Cornouaille.
- De regrouper les différentes analyses réalisées par filière dans une approche transversale et territoriale (à l'échelle des EPCI composant le Pays).
- D'enrichir les analyses et propositions des professionnels de l'agriculture en les confrontant à celles des autres acteurs du territoire (élus, entreprises, associations...), en s'appuyant par exemple sur la structure Conseil de développement du Pays.
- De déboucher sur un programme d'actions opérationnelles partagé par les différents acteurs du Pays.

Partenaires

Les OPA (syndicats, Comités de Développement, des agriculteurs du Pays de Quimper et de l'Aven-Laïta, des représentants des IAA, des élus locaux et la CCI Quimper-Cornouaille).

2.4. Résultats attendus

- Diffuser une plaquette A4 couleur sur l'agriculture et l'agroalimentaire du Pays mettant en avant ses atouts et les enjeux économiques et territoriaux.
- Mettre en place un tableau de bord partagé de l'évolution de l'impact économique et territorial des activités « agri-alimentaires » de Cornouaille.
- Permettre aux professionnels du territoire d'avoir une vision à long terme mais aussi de comprendre, d'analyser et d'être force de proposition localement.
- Bâtir des programmes d'action avec les élus et collectivités du Pays.

3. Echancier de la réalisation du projet

ETAPE 1	Réalisation	Janvier 2007
Diagnostic	Diffusion	Janvier – Février 2007
ETAPE 2 Etude par filière	Mobilisation des acteurs	Mars
	1er séminaire	Avril
	Ecriture des scénarios	
	2ème séminaire	Mai
	Mise en forme des propositions d'actions	
ETAPE 3	3ème séminaire	Début décembre
Approche globale territoire	Rédaction du compte-rendu final de l'étude	Fin Juin 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve que cette étude se caractérise par une réelle problématique foncière et si un croisement avec les SCOT est réalisé.

5. Présentation financière du projet

Ce type de démarche participative nécessite la mise en œuvre de moyens humains conséquents, d'autant plus que l'approche par filière multiplie le nombre de groupes et d'animateurs mais est aussi garante de la mobilisation des acteurs.

Les ingénieurs d'études de la Direction Références -Observatoire économie et prospective et Observatoire Aménagement-Environnement- de la Chambre d'Agriculture, les conseillers spécialisés par filière seront mobilisés au moins pour les étapes 1 et 2. L'étape 2, plus prospective et multi-acteurs, pourra se dérouler au besoin avec l'appui d'un cabinet extérieur.

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Coordination étude	2 400
Etape 1 : Diagnostic	8 200
Etape 2 : Etude par filière	18 000
Etape 3 :	
- Approche globale par territoire	7 000
- Diffusion plaquette	2 000
- Autres coûts directs (séminaires)	2 000
TOTAL	39 600

6. Intervention de la Région : 9 900 €

DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DES OUTILS PEDAGOGIQUES SUR L'AGRICULTURE DE CORNOUAILLE

1. Maître d'ouvrage

Ferme de Kerlavic, Centre de Ressources Agriculture et Environnement

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Cette action s'intègre pleinement dans la vocation agro-industrielle affirmée du Pays de Cornouaille et répond à son souhait de maintenir la compétitivité des entreprises et des exploitations agricoles.

2.2. Objectifs du projet

Le projet vise la création de deux supports complémentaires pour promouvoir et faire découvrir l'agriculture en Cornouaille, dans sa diversité. A travers les portraits des acteurs agricoles, il s'agit de mettre en avant l'image d'un territoire dynamique avec des pratiques agricoles favorisant un développement équilibré entre économie, production et environnement.

- **Réaliser un film sur l'agriculture en Cornouaille :**
 - o Faire découvrir l'agriculture du territoire cornouaillais dans sa diversité : diversité des productions (lait et viande bovine, porc, volaille mais aussi maraîchage, horticulture et arboriculture...), l'activité économique agricole à travers les démarches qualité, la diversification et l'innovation de l'agriculture de l'Argoat à l'Armor dans un espace péri-urbanisé et touristique.
 - o Faire connaître auprès des jeunes et du grand public les hommes et les femmes qui exercent ces métiers, leur motivation et leurs supports de production.
- **Concevoir et réaliser un DVD**, outil pédagogique à destination des enseignants, formateurs et conseillers en orientation qui pourront utiliser les modules de découverte professionnelle auprès de leurs élèves, de jeunes en formation ou de demandeurs d'emploi. Ce support pourra aussi compléter un DVD régional réalisé dans le cadre de « l'attractivité des métiers de l'agriculture ».

2.3. Descriptif du projet

Public visé

Jeunes et grand public

Moyens mis en œuvre, méthode retenue pour la réalisation du projet, description de l'opération

ETAPE 1 : Réalisation du cahier des charges pour les deux supports

Le cahier des charges du film et du DVD sera co-rédigé avec :

- des responsables professionnels de l'agriculture de Cornouaille,
- des professionnels de l'éducation, de l'emploi et de la formation qui préciseront les axes à développer dans le cadre d'un support pédagogique adapté au public.

Plusieurs rencontres de coordination seront ainsi organisées à partir de mai 2006. Il s'agira de construire une trame de scénario pour les deux outils :

- le film documentaire,
- le DVD interactif et enrichi par le témoignage des acteurs agricoles.

Pour les deux supports, les réalisateurs veilleront à utiliser un langage simple, compréhensible par tout public et des prises de vue qui donneront envie de découvrir l'agriculture. Les témoignages seront choisis de façon à refléter la diversité des activités agricoles du territoire cornouaillais. Au travers des portraits d'hommes et de femmes qui exercent leur métier avec passion, ce sont les compétences et l'identité rurale de tout un Pays qui s'exprimeront. Il s'agira par là même de véhiculer une image de dynamisme, d'esprit d'entreprise, créatrice de valeur ajoutée pour le Pays de Cornouaille.

Enfin, des personnes extérieures, élus locaux, journalistes et autres relais d'opinion, pourront éclairer le scénario du regard qu'ils portent sur l'agriculture et la façon dont elle participe au développement du territoire.

ETAPE 2 : Création des supports par des professionnels de l'image

Le cahier des charges sera transmis à des professionnels de l'image à l'occasion d'un appel d'offres pour la création des supports films et DVD. Le scénario des séquences filmées prendra sa forme définitive après plusieurs rencontres et échanges entre les protagonistes et les réalisateurs. Le calendrier de réalisation sera aussi précisé, calé par exemple sur une année, pour permettre des prises de vues à différentes occasions : dans le cadre de travail à l'extérieur lors d'événements locaux...

ETAPE 3 : Présentation et validation du support par les partenaires du projet

Après réalisation des maquettes films et DVD, elles seront soumises aux différents partenaires du projet pour présentation et validation. Suite à cette « avant-première », la promotion et la diffusion des supports seront organisées auprès des publics visés.

Partenaires

La Chambre d'agriculture, des comités de développement de Quimper et de l'Aven-Laïta, de l'Ulamir du Cap Sizun, du Cempama, des associations locales, des professionnels de l'Education, de l'AEF

2.4. Résultats attendus

Des supports professionnels, pédagogiques, durables dans le temps et diffusables largement. Ces supports pourront être diffusés largement auprès des publics visés (établissements scolaires, offices du tourisme, structures pour l'emploi et la formation, organismes partenaires).

Indicateurs quantifiables

- nombre de supports diffusés,
- estimation du public atteint, y compris lors de la valorisation du support à l'occasion d'événements, de rencontres et de salons locaux,
- articles de presse.

Permettre aux jeunes de Cornouaille de redécouvrir leur territoire sous un angle nouveau, à travers l'agriculture, et faire connaître les opportunités de formation et d'emploi associées à ce secteur.

Indicateurs quantifiables

- nombre de jeunes informés,
- nombre de personnes venant s'informer sur les métiers suite à la découverte des supports de présentation.

3. Echancier de la réalisation du projet

ETAPE 1 Cahiers des charges	- film	⇒ septembre
	- DVD	⇒ décembre
ETAPE 2 Réalisation des supports	- film	⇒ avant novembre 2007 <i>(pour utilisation au Festival des métiers du littoral)</i>

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est attribué sous réserve que :

- l'objet de cette fiche ne fait pas déjà l'objet d'un financement par la politique agricole de la Région ;
- les supports évoqués abordent le taux d'insertion dans la profession, le roulement dans la profession, les TMS, les salaires ;
- la Région soit associée lors de la projection des supports dans les lycées et/ou les CFA ;
- soient associées, en amont de la démarche, les agricultrices et agriculteurs, les directeurs d'établissement confrontés au « remplissage » de leurs formations, les jeunes, les CIO, les syndicats, les associations...

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Coordination étude (15 j)	8 400
Participation des agriculteurs du comité de développement (15 j)	1 800
Prestation pour expertise externe (20 j)	11 200
Etape 1 : Cahier des charges (20 j)	11 200
Etape 2 : Création support	22 000
Etape 3 : Avant-première pour les partenaires	5 400
Promotion des supports développés et diffusion auprès des publics ciblés	
TOTAL	60 000

6. Intervention de la Région : 15 000 €

**Pour une exemplarité des démarches
environnementales**

AMENAGEMENT D'UN POLE D'ACCUEIL, DE SENSIBILISATION ET DE SEMINAIRES SUR LA BIO-PROTECTION DES VEGETAUX

1. Maître d'ouvrage

Fondation Masse-Trevidy

39 rue de la Providence

29000 Quimper

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le pôle d'accueil, de sensibilisation et de séminaires s'inscrit dans le projet global de pôle d'excellence rural du bio-végétal sur le site de Kerbernez. Les actions engagées, autour d'entreprises innovantes, d'organismes de formations et de centres de recherche, ont pour objectifs communs la reconquête de l'eau, principalement au travers de 2 axes d'intervention, préoccupations de la Région Bretagne :

- la limitation des pollutions provoquées par le lessivage des résidus chimiques de phytosanitaires ;
- la rationalisation de l'utilisation de l'eau, notamment dans l'agriculture.

L'ensemble des opérations menées conjointement dans ce Pôle d'excellence, dont le pôle d'accueil et de sensibilisation, s'inscrit dans les vocations du Pays et les chantiers prioritaires de la Bretagne, au travers du développement de l'innovation, au service du développement durable.

2.2. Objectifs du projet

Le Pôle de Kerbernez a vocation à devenir un véritable pôle de développement, de référence dans la bio-protection des végétaux. A ce jour, le lycée, l'INRA et Agrauxine constituent ce Pôle. Le développement d'infrastructures adaptées permettra d'attirer d'autres entreprises de haute technologie, toujours dans ce domaine, afin de conforter ce pôle d'excellence.

Outil d'animation économique, espace de travail pour les établissements présents sur Kerbernez, le pôle sera un lieu ouvert au grand public et aux professionnels, notamment par ses actions de sensibilisation, de vulgarisation des techniques et des enjeux qui y seront organisées.

2.3. Descriptif du projet

Ce projet consiste en la création d'un lieu de diffusion et de partage des connaissances dans le domaine de la bio-protection des végétaux, de ses impacts sur l'environnement et particulièrement sur la qualité de l'eau.

Outil commun aux différents partenaires du Pôle d'excellence implantés sur Kerbernez, cet espace d'échanges et de sensibilisation constituera de plus un lieu d'accueil et de promotion de l'excellence développée sur Kerbernez, partie intégrante d'une agriculture raisonnée. Le bâtiment se composera de salles de réunions, de séminaires, et d'un centre de ressources à disposition des entreprises sensibilisées par cet aspect du développement durable. Cet équipement leur permettra d'y organiser des actions de sensibilisation et de vulgarisation des techniques et des enjeux de la bio-protection des végétaux. Les publics visés sont les particuliers ainsi que les professionnels (horticulteurs, maraîchers, pépiniéristes...) très nombreux dans l'Ouest Bretagne.

Les différentes salles permettront également d'accueillir des expositions permanentes ou temporaires non seulement sur la spécialité du Pôle mais plus largement sur le développement durable. L'aménagement de cet espace nécessite la rénovation du manoir et de trois bâtiments sur le Domaine de Kerbernez. Ils hébergeront des salles dimensionnées et équipées pour accueillir des réunions de travail, de séminaires et d'exposition.

Quimper Communauté contribue à cette opération en cofinçant les aménagements nécessaires au développement de ce Pôle d'excellence de Kerbernez, notamment des travaux de voirie et la création d'un réseau d'assainissement, à hauteur de 220 000 €.

2.4. Résultats attendus

Le pôle participe à la sensibilisation des particuliers et professionnels à la bio-protection des végétaux, élément d'une agriculture intégrée.

3. Echancier de la réalisation du projet

Les travaux débuteront le premier semestre 2007

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Rénovation de bâtiments	615 000
Acquisition de matériel	190 000
TOTAL	805 000

6. Intervention de la Région : 110 000 €

REHABILITATION ET ENTRETIEN DE ZONES HUMIDES SUR LE BASSIN VERSANT DU LESNEVARD

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays Fouesnantais

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La Cornouaille est un Pays à vocation maritime. La lutte contre les marées vertes est un projet qui s'inscrit de façon cohérente dans la problématique cornouaillaise de gestion intégrée des espaces littoraux.

L'amélioration de la qualité de l'eau est un souci partagé par tous, et particulièrement par la Région Bretagne. Le projet de réhabilitation et d'entretien des zones humides sur le bassin versant du Lesnevard fait partie d'un programme global d'amélioration de la qualité de l'eau. Il s'intègre de façon pertinente dans les vocations cornouaillaise et régionale.

2.2. Objectifs du projet

En 2003, les communautés de communes du Pays Fouesnantais et de Concarneau Cornouaille ont mis en place un programme d'actions sur le bassin versant du Lesnevard. Ce programme vise à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les marées vertes en Baie de La Forêt.

Il comporte 5 axes :

- Axe 1 : Réduction des pollutions d'origine agricole.
- Axe 2 : Réduction des pollutions d'origine non agricole.
- Axe 3 : Aménagement de l'espace.
- Axe 4 : Suivi et gestion des marées vertes.
- Axe 5 : Coordination et animation.

Le projet « réhabilitation et entretien de zone humide sur le bassin versant du Lesnevard » s'intègre dans l'axe 3 de ce programme d'actions.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Les axes 1, 3, 4 et 5 énoncés ci-dessus ont déjà démarré.

L'axe 1 est le plus avancé : 60% des exploitants du bassin versant, représentant 75% de la SAU, sont engagés dans des projets d'amélioration de pratiques agronomiques. Une commission professionnelle regroupant les principaux exploitants et professionnels agricoles a été créée en 2000 et relancée en 2003. Cette commission se réunit régulièrement.

L'axe 4 se concrétise par le suivi dans le cadre de Prolittoral (contrôle par survol aérien des marées vertes et prélèvements) ainsi que par le ramassage et la valorisation des algues vertes en compost.

L'axe 5 se traduit par le suivi de la qualité de l'eau et la réalisation de bulletins d'information pour les agriculteurs et le grand public.

L'axe 3 « aménagement de l'espace » est l'objet du projet de cette fiche. Il consiste en la **réhabilitation et l'entretien des zones humides afin d'améliorer le potentiel de dénitrification de ces espaces**. Ce projet associera un volet pédagogique notamment avec la mise en place d'un circuit de randonnée sur le thème de l'eau (éducation à l'environnement).

Suite à l'inventaire des zones humides réalisé en 2003 par l'ADASEA, une mesure agro-environnementale pour la réhabilitation et l'entretien des espaces sensibles avait été proposée aux exploitants possédant des zones humides. Le cahier des charges ne correspondant pas à la réalité terrain, aucune aide n'a été versée. La réflexion s'est alors réorientée vers une gestion collective des zones humides.

Public visé

- Agriculteurs
- Grand public

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

- Création d'un groupe de travail (agriculteurs, associations, experts, techniciens et élus des différentes collectivités territoriales, financeurs)
- Réalisation d'une étude préalable pour compléter l'inventaire des zones humides réalisé par l'ADASEA en 2003 et pour évaluer les travaux (réalisation fin 2006). Cette étude permettra de définir la mise en place d'un CRE (Contrat Restauration et Entretien). Le CRE est un outil financé partiellement par l'Agence de l'Eau. Il est signé pour 5 ans.

Partenaires

- Communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Communauté de communes de Concarneau Cornouaille
- Agriculteurs
- Agence de l'eau
- Conseil général
- Associations environnementales (Eau et Rivière de Bretagne, Bretagne Vivante)
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- Forum des marais atlantiques
- Conservatoire du Littoral et des espaces lacustres

2.4. Résultats attendus

- Amélioration de la qualité de l'eau.
- Diminution des marées vertes
- Sensibilisation du grand public

3. Echancier de la réalisation du projet

Fin 2006 Constitution du groupe de travail et réalisation de l'étude préalable

2007 Programmation des travaux et de l'entretien des zones humides. Mise en œuvre de la première partie du programme.

2008 – 2011 Le programme sera revu annuellement en fonction de l'avancée des travaux, de l'engagement des acteurs et de la définition des nouvelles politiques liées à l'Eau. Il pourra s'étendre jusqu'en 2011.

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est attribué sous réserve :

- de précisions sur les dépenses d'animation et de coordination ;
- que ce projet poursuive notamment un objectif de liaison entre le bocage, la zone humide et la biodiversité ;
- de précisions sur l'obtention des autres financements sollicités ;
- que l'aide n'excède pas trois ans (aide au démarrage et ponctuelle).

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Etudes préalables	15 000
Génie écologique	130 000
Travaux	15 000
Animation et coordination	80 000
Communication	15 000
TOTAL	255 000

6. Intervention de la Région : 63 750 €

UNITE DE DEMANTELEMENT DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

1. Maître d'ouvrage

Entreprise Adaptée : ECOTRI

NAF : 372 Z

Siret : 350 179 206 000 31

BP 59 – ZA de Parc c'Hastel

29170 Fouesnant

Tél. : 02 98 51 12 12

Fax : 02 98 51 12 10

Gérée par les Ateliers Fouesnantais – Association loi 1901

NAF : 853 H

Siret : 350 179 206 000 15

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce projet par sa nature, son initiateur et sa dimension est porteur de cohésion économique, sociale et territoriale. Il permet à la Région Bretagne d'envisager cette nouvelle activité en phase avec les objectifs de développement durable.

En effet, cette nouvelle unité, implantée au cœur du Pays de Cornouaille permettra de réduire les transports pour la partie occidentale de la Bretagne (unité en projet la plus proche : Angers). Elle générera trente-cinq emplois réservés à des personnes handicapées. En plus de répondre à la problématique de traitement des 4 kg produits par an et par breton, cet équipement sera structurant pour le tissu des entreprises spécialisées (Téléphonie, électronique, défense nationale, siège de secteur tertiaire, ...) et indispensable pour l'ensemble des PME-PMI bretonnes qui devront éliminer leurs équipements informatiques et téléphoniques. Enfin, depuis deux ans le porteur de projet met au point le traitement de ces sous-produits et propose un process innovant en particulier pour le traitement des tubes cathodiques.

2.2. Objectifs du projet

- Répondre aux préoccupations environnementales relatives au traitement des déchets des équipements électriques et électroniques en proposant une solution pérenne en Bretagne.
- Dépolluer l'ensemble des tubes cathodiques de la Bretagne par un procédé unique en France.
- Conforter la vocation sociale de notre Entreprise Adaptée et générer des emplois qualifiés pour des personnes handicapées sur plusieurs bassins d'emplois (centre de traitement en Cornouaille et plusieurs plates-formes de regroupement et de massification disposées en région).
- Conserver localement les produits à traiter et développer un savoir faire reconnu sur le territoire. (4 centres de tri d'emballages ménagers déjà gérés en Bretagne sud soit 140 emplois).

- Apporter aux entreprises locales une solution sûre et économique de traitement des déchets issus de leurs équipements électriques et électroniques en fin de vie.
- Investir dans un process innovant (organisation du traitement des tubes cathodiques) qui pourra être reproduit au centre ou à l'est de la Bretagne si le volume à traiter le nécessite.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

- Construction d'un bâtiment de 3 000 m² sur un terrain situé en zone industrielle située sur la commune de Saint Evarzec.
- Mise en œuvre d'un process inspiré de l'optimisation du tri des emballages ménagers.
- Acquisition d'une machine sécurisée et innovante de traitement des tubes cathodiques (1 seule unité opérationnelle en Europe) afin de maîtriser la totalité des savoir-faire de ce nouveau métier.
- Détachement d'une équipe de 4 personnes en encadrement de cette unité. Embauche de 40 personnes au total.
- Mise en place d'un réseau maillant de densification et regroupement de ces déchets sur l'ensemble du territoire breton.

Public visé

Détenteurs finaux des équipements électriques et électroniques en fin de vie :

- Ménages bretons par l'intermédiaire des collectes mises en œuvre par les collectivités locales.
- Réseaux de distribution reprenant les équipements électriques et électroniques dans la logique du « un pour un ».
- Entreprises bretonnes détentrices d'équipements électriques ou électroniques spécialisés (détection, téléphonie professionnelle, fréquences militaires, ...).
- Entreprises bretonnes détentrices d'équipements électriques ou électroniques généralistes (informatiques, téléphonie, TV, hi-fi, ...).

Partenaires

- Technique : Envie 2E Rennes pour les flux de Bretagne orientale.
- Institutionnels : Pays de Cornouaille, Cap-Lorient, SIRCOB, ...
- Financiers (autre que Région Bretagne) : Communauté de communes du Pays Fouesnantais (apport du terrain) et Conseil général du Finistère (sollicité pour un financement classique et exceptionnel).

2.4. Résultats attendus

Montée en charge des tonnages de D3E (déchets des équipements électriques et électroniques) traités :

2007	:	4 500 tonnes
2008	:	7 500 tonnes
2009	:	9 000 tonnes

Création de 35 emplois réservés à des personnes handicapées

3. Echancier de la réalisation du projet

Autorisation préfectorale obtenue le 13 Juillet 2006, enquête publique sans remarque.

Permis de construire en cours, obtention prévisible vers le 15 Août 2006.

28 Août 2006 Début des travaux.

Début décembre 2006 Essai du process.

Fin décembre 2006 Unité opérationnelle.

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve du conventionnement passé pour l'embauche de personnes handicapées.

5. Présentation financière du projet

Le terrain est mis à disposition par la CCPF (270 000€) et n'est pas intégré à la dépense subventionnable.

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Constructions immeubles (construction DEEE)	1 341 640
Installations aménagements	52 900
Matériel outillage	901 000
Autres (étude d'impact, Architecte, sécurité)	39 600
TOTAL	2 335 140

6. Intervention de la Région : 583 785 €

FICHE GLOBALE

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE ENERGIE EN CORNOUAILLE (SYNTHESE)

1. Maître d'ouvrage

Coordinateur de la démarche : Pays de Cornouaille

Maîtres d'ouvrages : Pays de Cornouaille, Chambre d'agriculture, Comité de développement, association locale d'agriculteurs

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le travail sur la contractualisation a révélé une multitude de dossiers parmi lesquels ont été recensés des projets favorisant le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande en énergie. Ces projets répondent ainsi aux enjeux affichés par la Région et le Département (via la rédaction de leur agenda 21 respectif) et s'inscrivent également dans le prolongement des « Rencontres énergie » organisées dernièrement par le Pays.

Pour 2006, le conseil d'administration du Pays de Cornouaille a défini 2 actions prioritaires pour son budget : le développement économique et le développement durable. Aujourd'hui, il souhaite mener une véritable politique énergie à l'échelle du Pays de Cornouaille à travers 2 volets :

- l'information, la sensibilisation et la formation,
- la structuration d'une filière bois-énergie.

Ces initiatives s'inscrivent pleinement dans le chantier fédérateur de la Région intitulé : « Pour une exemplarité des démarches environnementales » et ayant pour programme « développer une politique durable de l'énergie, de l'air et des déchets ». Enfin, le Pays de Cornouaille suit attentivement l'évolution du Plan Energie pour la Bretagne initié par la Région qui intègre la maîtrise de la demande en énergie et la promotion des énergies renouvelables.

2.2. Objectifs du projet

Plusieurs objectifs sont visés à travers ce projet :

- Respecter les engagements de Kyoto
- Acquérir une compétence énergie partagée au service des collectivités locales du Pays
- Maîtriser la demande d'énergie et favoriser l'efficacité énergétique dans les différentes politiques des collectivités mais également chez les particuliers et les professionnels
- Développer la production d'énergie à partir des ressources locales notamment à travers la mise en place de véritables filières favorisant le développement et la diversification de l'activité économique locale : le bois-énergie
- Préserver un cadre de vie de qualité

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Le Pays de Cornouaille est parti de plusieurs constats :

- retard du Pays dans la prise en compte des problématiques énergétiques : absence de point info énergie, pas de contrat ATEnEE ;
- évolution des politiques régionales et départementales en faveur du développement durable (agenda 21) et notamment des énergies renouvelables.

Pourtant, toutes les politiques des collectivités ont des incidences énergétiques : habitat, transport, bâtiments publics, aménagement... Cette dimension transversale de l'énergie favorise donc une approche territoriale de cette thématique.

La mise en place de la politique énergie en Cornouaille se décline en 2 volets : l'information, la sensibilisation et la formation / la structuration d'une filière bois-énergie.

L'information, la sensibilisation et la formation

A l'issue des « Rencontres énergie » organisées par le Pays en novembre/décembre/janvier dernier, il est apparu nécessaire de sensibiliser et d'accompagner techniquement les collectivités et le grand public dans les domaines des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande en énergie tout en s'appuyant sur les initiatives locales déjà existantes. Pour garantir un suivi et un bilan régulier des opérations menées, un diagnostic énergétique territorial doit être mené pour définir un « état général de départ » de la Cornouaille en matière de consommation énergie, de la capacité à produire de l'énergie et du potentiel de maîtrise de la demande en énergie (**voir fiche « Mise en place d'un service énergie auprès des collectivités locales et de la population »**).

Un(e) chargé(e) de mission énergie sera recruté(e) pour ces trois missions (information, diagnostic territorial et assistance technique) au sein du Pays de Cornouaille par le biais du contrat ATEnEE. Ce poste s'adressera plus particulièrement aux collectivités locales et au grand public. Du côté des professionnels, la CCI propose déjà, par le biais de Bretagne Environnement Plus, des formations spécifiques aux entreprises sur la thématique énergie. La Chambre d'agriculture souhaite élaborer des outils spécifiques d'analyse pour les exploitations agricoles qui peuvent être à la fois des consommateurs et des producteurs d'énergie offrant ainsi l'opportunité de diversifier leur activité (**voir fiche « Des groupes pilotes pour l'analyse de la problématique énergétique en exploitation agricole »**). D'autre part la Chambre d'agriculture entend également mener des actions de sensibilisation sur les différentes sources d'énergie produites par l'agriculture (**voir fiche « Sensibilisation des acteurs du territoire aux différentes sources d'énergie produites par l'agriculture »**). La Chambre de métiers s'est, pour l'heure, essentiellement penchée sur la problématique déchets mais n'écarte pas l'hypothèse de formations ou d'actions ciblées en matière d'énergie. Des échanges d'expérience entre chambres consulaires devraient donc s'opérer et une demande spécifique pour l'analyse des exploitations agricoles est formulée par le Comité de développement de Quimper. Des actions conjointes ne sont évidemment pas écartées.

La structuration de la filière bois-énergie

Dans la poursuite des échanges avec les chambres consulaires, la structuration d'une filière bois-énergie locale est apparue comme nécessaire (**voir fiche « Structuration de la filière bois-énergie en Cornouaille »**). En effet, différentes initiatives ont d'ores et déjà été menées localement : l'hôpital de Concarneau, la piscine de Scaër avec une organisation locale de l'offre de plaquettes bois portée par une association d'agriculteurs. Cependant, le manque de structuration et de visibilité de cette filière freine le développement de cette énergie. Un inventaire exhaustif de la ressource et des acteurs de la filière s'avère donc nécessaire. Le recensement des projets d'installation de chaudière bois-énergie significative (piscine, école, centre culturel, etc.) est également préconisé pour asseoir une structuration de l'offre et la distribution des plaquettes bois en Cornouaille. La localisation et la construction des plates-formes de stockage pour plaquettes bois se fera vraisemblablement en réponse aux projets

d'installation des chaudières (**voir fiche « Investir dans des plates-formes de stockage pour plaquettes bois »**). Une sensibilisation spécifique au bois-énergie devra être engagée auprès des collectivités locales et du grand public. Les résultats de l'inventaire devront être utilisés pour favoriser la mise en réseau des producteurs/installateurs et développer ainsi une filière bois-énergie cornouaillaise.

Public visé

Les collectivités locales, les entreprises, les agriculteurs, le grand public

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

- Le recrutement d'un chargé de mission énergie au sein du Pays dans le cadre du contrat ATEnEE : information/sensibilisation des collectivités et du grand public, l'élaboration du diagnostic énergétique territorial, le conseil et l'assistance technique aux collectivités pour leurs projets.
- La mobilisation des services internes des chambres consulaires et du Pays pour des actions spécifiques et novatrices : élaboration d'une méthodologie d'analyse énergétique spécifique aux exploitations agricoles, les bilans bocage par communautés de communes, le recensement des éventuels projets d'équipement en chaudière bois, la sensibilisation et la communication.
- Les prestataires extérieurs : inventaire de la ressource bois (AILE, ONF, CRPF), la construction de plates-formes de stockage pour plaquettes de bois (associations locales d'agriculteurs issues des comités de développement).

Partenaires

Les collectivités locales, le Conseil de développement du Pays de Cornouaille, les chambres consulaires, les entreprises, les pays touristiques de Cornouaille, les associations oeuvrant dans l'environnement, l'A.D.E.M.E., A.I.L.E, ONF, CRPF, MSA

2.4. Résultats attendus

- Les données chiffrées issues du diagnostic énergétique territorial permettront d'assurer un suivi des consommations énergétiques en Cornouaille par collectivité ou équipement.
- Les diverses actions de sensibilisation et de conseils technique devraient diminuer la demande en énergie et augmenter la production locale d'énergie.
- La structuration de la filière bois-énergie devrait apporter une diversification à l'activité agricole et créer de nouveaux emplois locaux.

3. Echancier de la réalisation du projet

Mise en place d'une politique énergie en Cornouaille :

- | | |
|---|---|
| - Contrat ATEnEE (Pays de Cornouaille) | Octobre 2006/décembre 2009 :
Décembre 2006/Décembre 2009 |
| - Sensibilisation des acteurs du territoire aux différentes sources d'énergie produites par l'agriculture (Chambre d'agriculture) | Janvier 2007/décembre 2008 |
| - Mise en place d'une méthodologie d'analyse des exploitations agricoles (Comité de développement): | Octobre 2006/décembre 2008 |
| - Structuration de la filière bois-énergie (Pays de Cornouaille) : | Octobre 2006/décembre 2008 |
| - Construction des plates-formes de stockage pour plaquettes bois (Comité de développement ou association locale d'agriculteurs) | Janvier 2007/décembre 2009 |

MISE EN PLACE D'UN SERVICE ENERGIE AUPRES DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE LA POPULATION

1. Maître d'ouvrage

GIP du Pays de Cornouaille

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le travail sur la contractualisation a révélé une multitude de dossiers parmi lesquels ont été recensés des projets favorisant le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande en énergie. Ces projets répondent ainsi aux enjeux affichés par la Région et le Département (via la rédaction de leur agenda 21 respectif) et s'inscrivent également dans le prolongement des « Rencontres énergie » organisées dernièrement par le Pays.

Pour 2006, le conseil d'administration du Pays de Cornouaille a défini 2 actions prioritaires pour son budget : le développement économique et le développement durable. Aujourd'hui, il souhaite mener une véritable politique énergie à l'échelle du Pays de Cornouaille auprès notamment des collectivités locales et du grand public.

Cette initiative s'inscrirait pleinement dans le chantier fédérateur de la Région intitulé : Pour une exemplarité des démarches environnementales ayant pour programme « développer une politique durable de l'énergie, de l'air et des déchets ». Enfin, le Pays de Cornouaille suit attentivement l'évolution du Plan Energie pour la Bretagne initié par la Région qui intègre la maîtrise de la demande en énergie et la promotion des énergies renouvelables.

2.2. Objectifs du projet

Plusieurs objectifs sont visés à travers ce projet :

- Respecter les engagements de Kyoto
- Acquérir une compétence énergie partagée au service des collectivités locales du Pays
- Pérenniser et développer l'action énergie en Cornouaille, maîtriser la demande d'énergie et favoriser l'efficacité énergétique dans les différentes politiques des collectivités mais également chez les particuliers
- Développer la production d'énergie à partir des ressources locales notamment à travers la mise en place de véritables filières favorisant le développement économique local
- Préserver un cadre de vie de qualité

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Toutes les politiques des collectivités ont des incidences énergétiques : habitat, transport, bâtiments publics, aménagement... Cette dimension transversale de l'énergie favorise donc une approche territoriale de cette thématique. Pour l'heure, les initiatives recensées en Cornouaille s'adressent majoritairement aux privés. Aucune démarche de fond n'est engagée auprès des collectivités et du grand public, c'est la raison pour laquelle le Pays de Cornouaille s'intéresse au programme ATEnEE proposé par l'Ademe qui soutient la mise en place d'une expertise interne au territoire pendant 3 années. Différentes missions seraient alors envisagées :

- Information et sensibilisation des collectivités et du grand public

- Diagnostic énergétique territorial : évaluer la consommation et la capacité à produire de l'énergie en Cornouaille
- Conseil et assistance technique aux collectivités pour leurs projets

Des actions similaires sont d'ores et déjà programmées auprès des entreprises et des exploitations agricoles par les chambres consulaires. Cette démarche du Pays auprès des collectivités et du grand public compléterait donc un dispositif cornouaillais en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Le lycée du Likes à Quimper doté d'une plate-forme de démonstration labellisée par l'ADEME pourrait également participer à cette dynamique en mettant à disposition cet outil pédagogique.

Public visé

Collectivités locales, population.

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Le Pays de Cornouaille entend signer un Contrat ATEnEE (Action Territoriale pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique) avec l'ADEME afin de créer un poste de chargé de mission énergie pour 3 ans.

Partenaires :

Collectivités locales, associations œuvrant dans l'environnement et la défense des consommateurs, Conseil de développement du Pays de Cornouaille, lycée le Likes, chambres consulaires, pays touristiques de Cornouaille

2.4. Résultats attendus

- Une diminution de la demande en énergie.
- Une augmentation de la production locale.
- Une diversification de l'économie locale.

Les données chiffrées issues du diagnostic énergétique territorial permettront d'assurer un suivi des consommations énergétiques en Cornouaille ou du moins par collectivité ou équipement.

3. Echancier de la réalisation du projet

Janvier 2007 à Décembre 2009

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve :

- de l'articulation des projets « énergie » du Pays entre eux, notamment la mutualisation des données pouvant être recueillies au travers des différents projets financés par le Contrat de pays sur cette thématique ;
- d'un suivi de la mission en cohérence avec la démarche régionale d'observatoire de l'énergie ;
- de l'assurance qu'il s'agit d'un financement non pérenne (3 ans maximum).

5. Présentation financière du projet

Coût annuel : 50 000€ (soit 150 000€ sur trois ans)

6. Intervention de la Région : 45 000 € (15 000€ par an)

SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE AUX DIFFERENTES SOURCES D'ENERGIE PRODUITES PAR L'AGRICULTURE

1. Maître d'ouvrage

Chambre d'agriculture

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Cette action s'intègre pleinement dans la vocation pivot affirmée du Pays de Cornouaille et répond à son souhait d'avoir un programme ambitieux de maîtrise des énergies. Le Pays de Cornouaille s'inscrit alors dans la dynamique du plan « énergie pour la Bretagne » porté par le Conseil régional.

2.2. Objectifs du projet

- Sensibiliser les acteurs du territoire (agriculteurs, élus, techniciens, grand public...) à l'entretien et à la valorisation du bois-bocage, aux cultures énergétiques (Myscantus,...), à la méthanisation, à la production d'huile de colza,...
- Identifier les acteurs locaux intéressés lors des journées de sensibilisation
- Mettre les acteurs en relations

2.3. Descriptif du projet

Moyens mis en œuvre, méthode retenue pour la réalisation du projet, description de l'opération

ETAPE 1 : Sensibilisation des acteurs du territoire

- Démonstrations de matériels
- Rencontres grand public
- De la formation pour agriculteurs et techniciens
- Visites ou portes ouvertes chez des utilisateurs de chaudière bois (particuliers ou collectivité), de presse à colza
- Rencontre des élus du territoire.

Cette étape s'appuiera sur les experts de la Chambre d'agriculture (énergie, aménagement, forêt) , avec l'aide des compétences des structures partenaires t sera coordonnée par des conseillers en développement et animation.

Des créations de supports adaptés au public sont prévues : supports panneaux, maquettes, divers visuels...

ETAPE 2 : Mettre les acteurs en relation

Après identification des acteurs locaux intéressés suite aux phases de sensibilisation, créer une dynamique locale par la constitution de groupes mixtes (agriculteurs, élus, particuliers) et les conduire vers l'action.

Les conseillers développement et animation de la chambre d'agriculture, avec l'aide des experts sur l'énergie par des relances écrites, téléphoniques et par des contacts directs identifieront (création de fichier) les acteurs intéressés pour les mettre en relation.

Public visé

Agriculteurs, élus et grand public

Partenaires

AILE, FDCUMA, MSA, ONF, CRPF,...

2.4. Résultats attendus

Emergence de filière courte (bois-énergie, colza, autres,...)

3. Echancier de la réalisation du projet

Janvier 2007 début de l'action

Décembre 2008 fin de l'action

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve :

- de l'articulation des projets « énergie » du Pays entre eux, notamment la mutualisation des données pouvant être recueillies au travers des différents projets financés par le Contrat de pays sur cette thématique ;
- d'un suivi de la mission en cohérence avec la démarche régionale d'observatoire de l'énergie ;
- que les actions envisagées tiennent compte du travail déjà effectué par la ferme de Kerlavic sur ce sujet et permettent des les approfondir.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Salaires	30 000
Comité de développement (participation des agriculteurs en temps ou par mise à disposition de matériels)	2 000
FDCUMA (mise à disposition de matériels pour les démonstrations et temps de présence des animateurs)	3 000
INNOV 29 (transports matériels)	1 000
Autres partenaires locaux (Eta, Cuma...)	2 000
Panneaux de communication – divers supports ou visuels	2 000
Invitations	3 000
Plaquette support filière + tirages	6 000
TOTAL	49 000

6. Intervention de la Région : 12 250 €

DES GROUPES PILOTES POUR L'ANALYSE DE LA PROBLEMATIQUE ENERGETIQUE EN EXPLOITATIONS AGRICOLES (APPROCHE ECONOMIQUE ET VALORISATION POUR L'EXPLOITATION)

1. Maître d'ouvrage

Comité de développement de Quimper (association)

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

L'agriculture et les industries d'aval sont un pilier économique du Pays de Cornouaille.

La question énergétique concerne tout particulièrement les agriculteurs qui sont :

- des consommateurs confrontés à la montée des prix des produits pétroliers,
- et des producteurs d'énergie à qui s'offrent des potentialités nouvelles à exploiter (bois, colza...).

2.2. Objectifs du projet

Le projet vise à tester des dynamiques de développement pour favoriser les économies d'énergie en agriculture, ainsi que les initiatives de production d'énergie. Il s'agit avec deux groupes d'agriculteurs sensibilisés et volontaires (un dans chacun des comités) (avec le Comité de développement de l'Aven-Laïta) d'être à l'écoute des préoccupations des agriculteurs, de les accompagner dans leur questionnement, de mettre au point des outils d'analyses et de comparaison en termes d'économie d'énergies ou de voies de production d'énergie à l'échelle de l'exploitation (études techniques, économiques et organisation du travail).

2.3. Descriptif du projet

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet & Description de l'opération

ETAPE 1 : Repérage des agriculteurs dans chacun des comités de développement

- Communication écrite via les supports de communication de comités
- Phoning et contacts individuels

Un conseiller en développement et animation de la chambre d'agriculture sera chargé de cette étape.

ETAPE 2 : création de deux groupes « pilote »

L'objectif est de réunir deux groupes d'une dizaine d'agriculteurs et de travailler en commun et dans la continuité pendant deux ans en alternant travaux collectifs et individuels sur certains des volets suivants en fonction des préoccupations et centres d'intérêts :

- Les économies d'énergie :
 - o Analyser les dépenses énergétiques directes et indirectes.
 - o Comparer les quantités d'énergie consommées (électricité, carburant), les dépenses afférentes et faire des comparaisons entre exploitations en référence à des systèmes de production.

- Rechercher les axes d'amélioration pour chacune des exploitations, décliner un certain nombre d'actions concrètes.
- Tester des méthodes (le bilan énergétique...), comparer les résultats, analyser les enseignements que l'on peut retirer de ce type de diagnostic dans nos zones d'élevage.
- La production d'énergie par et pour l'exploitation agricole :
 - Etudier la faisabilité de production d'énergies alternatives à l'échelle de l'exploitation sous l'angle technique, économique et ressources humaines (aspects travail) pour la production de carburant, de chaleur, d'électricité concernant les besoins de l'exploitation et/ou de l'habitation de l'agriculteur.
 - Rechercher des références techniques, économiques à l'échelle de l'exploitation dans un environnement donné.
 - Animation et expertise réalisée par des conseillers de la Chambre d'agriculture et autres partenaires.

ETAPE 3 : Formalisation d'outils et de références

Les différents travaux menés dans les deux groupes pilotes conduiront à la formalisation d'outils d'analyse, de références et d'une stratégie de développement pour amener un plus grand nombre d'agriculteurs à se mobiliser autour des questions liées aux énergies et en particulier aux énergies renouvelables.

Etape assurée par l'expert Chambre d'agriculture en énergie, les experts des pôles régionaux des chambres d'agriculture, et avec des responsables produits.

Public visé

Les agriculteurs du territoire

Partenaires

Chambre d'agriculture, comité de développement de l'Aven Laita, AILE, Innov 29, Centre de Formation de St Segal, pôles de recherche appliquée des chambres d'agriculture,...

2.4. Résultats attendus

- Des outils et méthodes d'analyse énergétiques applicables à l'échelle de l'exploitation.
- Une méthodologie de conseil et développement sur la production d'énergie par et pour l'exploitation.
- Contribution à la production d'une base de données.

3. Echancier de la réalisation du projet

ETAPE 1	Constitution des deux groupes	Janvier 2007
ETAPE 2	Etude des consommations énergétiques et analyse - Echanges et analyses en groupes	Hiver 2007
	Etudes de scénario de production d'énergies	2008
ETAPE 3	Formalisation des outils, références et méthodologie	Hiver 2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve :

- de l'articulation des projets « énergie » du Pays entre eux, notamment la mutualisation des données pouvant être recueillies au travers des différents projets financés par le Contrat de pays sur cette thématique ;
- d'un suivi de la mission en cohérence avec la démarche régionale d'observatoire de l'énergie ;
- de l'assurance qu'il s'agit d'un financement non pérenne (3 ans maximum).

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Etape 1 : recrutement, constitution du groupe (conseiller Chambre d'agriculture)	2 000
Etape 2 : conception de l'appui méthodologique, animation des 2 groupes, appui d'un expert, appui d'un stagiaire (élève ingénieur)	20 000
Etape 3 : formalisation des outils, références et méthodologie de développement	5 000
TOTAL	27 000

6. Intervention de la Région : 6 750 €

STRUCTURATION DE LA FILIERE BOIS-ENERGIE EN CORNOUAILLE

1. Maître d'ouvrage

Pays de Cornouaille

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Parmi les vocations retenues pour le Pays de Cornouaille figure celle de l'agro-industrie qui mobilise le territoire à des fins alimentaires et non alimentaires. Dans son préambule, le Conseil de développement du Pays a souligné la nécessité de conforter l'existant en soutenant notamment la recherche de débouchés non alimentaires de l'agriculture comme par exemple l'énergie-bois. Cette diversification s'accompagnera également de formation adaptée.

Cette volonté s'inscrit donc pleinement dans le plan bois-énergie soutenu par le Conseil régional de Bretagne et l'ADEME.

2.2. Objectifs du projet

A travers ce projet, le Pays entend structurer la filière bois-énergie en Cornouaille afin de :

- développer l'utilisation du bois-énergie sous toutes ses formes (bûches, plaquettes, granulés) auprès des collectivités et particuliers,
- diversifier l'activité économique locale : activité complémentaire pour les agriculteurs, création d'activité à travers le développement de nouvelles cultures (miscanthus, TTCR),
- favoriser la mise en place de formations spécifiques : chauffagistes, plombiers, élagueurs, bûcherons...,
- faciliter la mise en place des réseaux locaux de distribution en favorisant les circuits courts.

2.3. Descriptif du projet

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet et description de l'opération

La structuration de la filière bois-énergie s'opérera en trois temps.

Inventaire de la ressource et des acteurs

Il s'agit dans un premier temps d'évaluer la ressource en bois : ressource forestière, bocagère, les déchets industriels banals bois, les déchets verts, les connexes de scieries. L'inventaire aura une approche globale de la ressource bois sur le territoire du Pays mais pourra également être mené de manière plus exhaustive par communautés de communes afin d'alimenter les SCOT sur le volet énergie ou de préparer l'installation d'une chaudière bois. Cet inventaire fera intervenir différents prestataires : ONF, CRPF, les trois chambres consulaires.

En ce qui concerne les acteurs, ce sont à la fois les producteurs, les transporteurs, les « transformateurs » (découpe et broyage du bois), les « stockeurs », les installateurs, les distributeurs. Seront mobilisés à cet effet, les CUMA, les trois chambres consulaires et les collectivités locales.

Recensement des éventuels projets d'équipements en chaudière bois-énergie et sensibilisation

Il s'agit ici de mobiliser les collectivités locales pour les inciter à faire le choix d'une installation chaudière bois dans leurs projets d'équipements. Plusieurs installations permettraient d'asseoir une certaine structuration de l'offre et de la distribution des plaquettes bois en Cornouaille. En effet, la localisation et la construction des plates-formes de stockage pour plaquettes bois se fera vraisemblablement en réponse aux installations de chaudières grand format.

Le Pays de Cornouaille fera un premier recensement auprès des différentes collectivités locales pour connaître leur éventuel projet d'installation de chaudière bois. Des visites de sites, d'installations, de structures portant des filières bois-énergie permettront de sensibiliser les élus locaux sur cette thématique.

La Chambre d'agriculture sensibilisera particulièrement sur la ressource bocagère et ses opportunités de développement en matière de bois-énergie, cela s'adressera aux agriculteurs mais aussi aux élus locaux et au grand public à travers des rencontres et des formations notamment.

Communication et valorisation des résultats de l'étude

Des démonstrations et des outils de communication devront être élaborés pour valoriser les acteurs de la filière mais également l'énergie-bois. Un suivi des installations et de la ressource permettra d'afficher les progrès en matière de rejet de gaz à effet de serre en Cornouaille.

La valorisation de ces résultats pourrait également favoriser la mise en place de formations techniques complémentaires auprès des installateurs/chauffagistes jusque là frileux pour promouvoir cette énergie.

Ces outils feront l'objet d'un travail conjoint entre le Pays, les chambres consulaires et AILE.

Public visé

Agriculteurs, professionnels, collectivités locales, grand public

Partenaires

Chambres consulaires, AILE, ONF, CRPF, FDCUMA, comités de développement, Conseil de développement du Pays de Cornouaille

2.4. Résultats attendus

- Création d'une véritable filière bois-énergie
- Développer l'utilisation des chaudières bois auprès des collectivités mais aussi des particuliers grâce à une meilleure lisibilité de la filière
- Assurer une gestion raisonnée de la ressource bois locale tout en favorisant le développement de la filière
- Maintenir et créer des emplois

3. Echancier de la réalisation du projet

Octobre 2006 à décembre 2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve :

- de l'articulation des projets « énergie » du Pays entre eux, notamment la mutualisation des données pouvant être recueillies au travers des différents projets financés par le Contrat de pays sur cette thématique ;

- que ces actions ne soient pas déjà financées dans le cadre de la fiche « Mise en place d'un service énergie auprès des collectivités locales et de la population » également portée par le GIP de pays (temps et salaire d'un chargé de mission énergie) ;
- de précisions sur les modalités de mise en œuvre de ces missions (qui les assurera, un prestataire ou le chargé de mission énergie du GIP ?)
- d'un suivi de la mission en cohérence avec la démarche régionale d'observatoire de l'énergie
- d'une association de la Région (Mission énergie) lors de la définition du contenu de l'étude.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Inventaire de la ressource et des acteurs	130 000
Recensement des projets et sensibilisation	20 000
Communication et valorisation des résultats	30 000
TOTAL	190 000

6. Intervention de la Région : 95 000 €

INVESTIR DANS DES PLATE-FORME DE STOCKAGE POUR PLAQUETTE BOIS

1. Maître d'ouvrage

Comité de développement des agriculteurs de l'Aven-Laïta (ou association d'agriculteurs)

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Cette action s'intègre pleinement dans la vocation pivot affirmée du Pays de Cornouaille et répond à son d'avoir un programme ambitieux de maîtrise des énergies. Le Pays de Cornouaille s'inscrit alors dans la dynamique du plan « énergie pour la Bretagne » porté par le Conseil régional.

2.2. Objectifs du projet

Cette fiche projet fait suite à la fiche « sensibiliser, créer des filières courtes bois-énergie » pour que la dynamique s'installe dans le concret et le durable. Il conviendra autour des projets identifiés (piscine de Quimperlé, piscine de Rosporden et de Concarneau) d'investir rapidement dans un ou plusieurs ouvrages de stockage proche du site de livraison.

Le bois issu de l'entretien raisonné du bocage sera broyé dans un rayon de 15-20 km du site de stockage.

L'organisation des chantiers, puis du transport jusqu'au site et l'acheminement vers sa destination finale que sont les chaudières seront gérés par une association d'agriculteurs. Cette association assurera ou délèguera le broyage et le transport.

L'objectif de cette fiche est de permettre :

- la construction de plates-formes de stockage,
- l'équipement en matériel (manitou, remorques...).

2.3. Descriptif du projet

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet & Description de l'opération

L'Association d'agriculteur DOUAR Energie, engagée dans le projet d'approvisionnement de la piscine de Scaër, est pour l'heure locataire d'un hangar distant de plusieurs kilomètres et souhaite, à terme (dans 2 ans), pouvoir investir ou co-investir avec la collectivité dans une plate-forme de stockage proche de la piscine, principal débouché, ainsi que dans du matériel de manutention. Depuis Scaër, d'autres projets de piscine avec chaudière bois sont aujourd'hui recensés à Quimperlé, Rosporden ou encore Concarneau, sans compter d'autres établissements collectifs ou lotissement (dont le recensement est prévu dans la fiche portée par le Pays).

Nombreux sont les agriculteurs et les élus locaux qui souhaitent engager une réflexion sur un approvisionnement par le bocage, de fait (voir fiche sensibilisation et création filière bois) il est envisagé d'accompagner ses volontés vers la création d'Association (type DOUAR Energie) pour être en capacité d'investir dans :

- des hangars de stockage près des sites d'utilisation,
- du matériel (manitou, remorque,...).

Public visé

Agriculteurs issus de la commission énergie du Comité de développement organisés en association.

Partenaires

Chambre d'agriculture

2.4. Résultats attendus

Constitution de 3 associations d'agriculteurs autonomes et en capacité d'investissement

3. Echancier de la réalisation du projet

2007 Début de l'action

Décembre 2012 Fin de l'action

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
3 hangars de 500 m ²	180 000
Matériels (manitou –remorque)	100 000
TOTAL	280 000

6. Intervention de la Région : 70 000 €

Pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au monde

RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS A TRES HAUT DEBIT

1. Maître d'ouvrage

Quimper Communauté
44 place Saint Corentin
29000 QUIMPER

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication et notamment le déploiement d'infrastructures réseaux à haut débit, constituent aujourd'hui un facteur déterminant pour la compétitivité des territoires. Le Réseau à Très Haut débit est un élément clé pour le développement de l'économie et du territoire non seulement quimpérois mais également cornouaillais. Les nouveaux services que permettra ce réseau seront essentiels pour favoriser le développement des entreprises existantes, mais aussi pour inciter les porteurs de projet de nouveaux services et de nouveaux usages à s'implanter sur notre territoire.

Le Réseau à Très Haut débit n'est pas seulement un réseau local. Ce réseau est connecté aux réseaux « longue distance » des opérateurs nationaux. Il contribue ainsi à gommer les effets de la périphéricité de la Cornouaille et à se rapprocher des centres décisionnels européens.

2.2. Objectifs du projet

La mise en place du réseau métropolitain haut débit s'inscrit dans le cadre d'une stratégie d'aménagement du territoire et de développement économique. Elle répond aux principaux objectifs suivants :

- Assurer la couverture totale de la Communauté d'agglomération en haut et très haut débit. Le délégataire s'engage en effet contractuellement à desservir, aux mêmes conditions tarifaires, chaque foyer, artisan ou entreprise qui souhaitent du haut débit, quel que soit son lieu d'implantation.
- Organiser une ouverture durable et pérenne à la concurrence. Le réseau mis en place est ouvert à tous les opérateurs de télécommunications, aux mêmes conditions économiques performantes. Ce principe d'équité de traitement et de neutralité dans l'exploitation du réseau favorise ainsi une diversité des offres disponibles et leur pérennité.
- Permettre une égalité d'accès aux meilleures offres aux meilleurs prix. Aucun habitant, aucune entreprise n'est exclu du haut débit. Le dégroupage des 11 centraux téléphoniques situés sur Quimper Communauté permet une offre triple-play (internet + téléphone + TV) pour tous et ceci aux conditions tarifaires similaires aux principales agglomérations françaises. Cette performance fait l'objet d'une clause contractuelle.

Le haut débit sera un nouveau levier au développement économique de l'agglomération. Le Très Haut Débit va modifier en profondeur les usages et l'offre de services en favorisant les échanges et une communication plus équilibrée entre usagers du réseau : Visioconférence, « Peer to Peer », Téléphonie sur IP, sauvegarde en ligne... De plus, le THD permettra durablement aux acteurs du marché d'être plus créatifs dans leurs offres de services en s'appuyant sur des infrastructures mutualisées ouvertes à toute la filière y compris de nouveaux offreurs de services émergents. Le déploiement du réseau sur Quimper Communauté constitue la 1^{ère} phase, la tête de pont d'un réseau

cornouaillais. Les communautés de communes pourront se raccorder au réseau quimpérois via des faisceaux hertziens, de la fibre optique (en tranchée ou bien sur le réseau RTE) ou des stations WiMax. Ce déploiement sera facilité par les acteurs télécoms déjà présents sur Quimper Communauté. De plus, le projet de Quimper Communauté amène la fibre optique aux limites de la communauté d'agglomération. L'ensemble du territoire de Quimper Communauté sera couvert par ce nouveau réseau haut débit qui doit s'organiser autour d'une boucle optique de 79 km et de technologies d'accès multiples. L'objectif impératif de desserte et la configuration du territoire de l'agglomération imposent en effet la mise en place de technologies filaires et hertziennes.

2.3. Descriptif du projet

La construction et l'exploitation sont confiées à AXIONE, via une délégation de service public de type concessif. Le réseau comprend un cœur en fibre optique de 90 km, 2 stations WiMax et du courant porteur en ligne si nécessaire.

2.4. Résultats attendus

Le Réseau à Très Haut Débit représente un enjeu économique important pour la Cornouaille. En rendant les nouveaux services de télécommunications accessibles, ce réseau favorisera le développement des entreprises qui sont ou souhaiteraient s'implanter sur son territoire. Les conséquences les plus importantes de cette infrastructure sont les suivantes :

- la mise en place de conditions tarifaires compétitives, garanties par une clause contractuelle, permettant ainsi des offres non accessibles sur le très haut débit à l'échelle de Quimper Communauté ;
- des conditions de développement par les TIC, en introduisant des innovations technologiques et en soutenant le développement des usages ;
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises, par une réactivité plus importante, une diminution des coûts de communication ou des services plus efficaces à budget équivalent, gommant ainsi la situation périphérique du Finistère.

3. Echancier de la réalisation du projet

Début des travaux : septembre 2006 / Fin des travaux : septembre 2007 (réseau opérationnel)

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve des conclusions du schéma numérique régional.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Etudes, construction, fibres optiques	5 692 000
Reprise infrastructure	265 000
Frais Initiaux de la structure	100 000
Frais de mise en service dégroupage	90 000
Construction et/ou aménagement de locaux techniques	268 000
Matériels Actifs	1 010 000
TOTAL	7 424 000

6. Intervention de la Région : 1 000 000 €

MISE EN PLACE D'UNE PLATE-FORME D'INGENIERIE COLLABORATIVE

1. Maître d'ouvrage

Quimper Communauté
44 place Saint Corentin
29000 QUIMPER

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication constitue aujourd'hui un facteur déterminant pour la compétitivité des territoires. Axione et Quimper Communauté ont pour objectifs communs de sensibiliser les entreprises aux usages liés au haut débit, un des chantiers prioritaires de la Région Bretagne.

2.2. Objectifs du projet

Destinée à toutes les PME, la plate-forme collaborative permet une mise en réseau des hommes et des données d'un projet. Jusqu'à présent ces usages étaient réservés aux grands groupes. Mais aujourd'hui, les PME peuvent louer, dans des espaces virtuels et sécurisés, le temps de revue de projet, la capacité de calcul nécessaire aux opérations de simulation, la capacité de conception et la gestion de projet dont elles ont besoin, quand elles en ont besoin.

Indépendante des outils de CAO, de planification, des outils bureautiques et des postes de travail utilisés, la plate-forme permet aux équipes de concevoir de nouveaux produits en collaboration directe avec leurs partenaires (co-traitants, sous-traitants, fournisseurs) à distance et en temps réel via Internet.

Les gains attendus d'une telle solution sont d'ordre à la fois :

- quantitatif (réduction pouvant aller jusqu'à 70% des frais de déplacement, 50% des erreurs de fabrication, temps de cycle de développement de produit divisé par deux)
- et qualitatif puisque la mise en commun d'idées nombreuses favorise l'innovation.

L'évolution des réseaux permet de travailler en même temps sur des projets. Au travers de la plate-forme de travail collaboratif, les revues de projet virtuelles permettent de vérifier l'avancée des projets.

La plate-forme de visioconférence évite aux différents participants de se déplacer sans arrêt pour travailler ensemble. Quand on travaille sur différents sites, toute réunion imprévue est impossible. La visioconférence permet de se réunir même pour un quart d'heure, sans les contraintes de déplacement

La plate-forme collaborative s'appuiera sur le réseau de télécommunication à très haut débit. Elle sera hébergée par Axione, le délégataire engagé auprès de Quimper Communauté pour sensibiliser les entreprises aux usages du haut débit.

2.3. Descriptif du projet

Acquisition des matériels informatiques et de licences de logiciels.

2.4. Résultats attendus

La plate-forme collaborative apportera un gain de compétitivité aux entreprises cornouaillaises, une plus-value et une compétence technique, en les aidant à mettre en place un système de travail collaboratif avec leurs sous-traitants par exemple. Cette plate-forme aidera ainsi les entreprises à se développer là où elles sont.

3. Echancier de la réalisation du projet

2008/2009

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve de précisions complémentaires apportées sur le projet ainsi que de vérifications réglementaires sur le régime d'aide pouvant s'appliquer dans ce cas.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Acquisition de matériel	90 000
Acquisition de licences informatiques	110 000
TOTAL	200 000

6. Intervention de la Région : 50 000 €

RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA GARE LIES A L'ARRIVEE DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE ETUDES PRE-OPERATIONNELLES

1. Maître d'ouvrage

Quimper Communauté
44 place Saint Corentin
29000 QUIMPER

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

L'amélioration de l'accessibilité du territoire (la Cornouaille) et de son agglomération (Quimper) passe par un raccordement au réseau ferroviaire à grande vitesse national et aux gares d'interconnexion (Massy et Roissy) et par des liaisons rapides vers les grandes agglomérations françaises et la Capitale.

Ce projet permet aussi à l'agglomération quimpéroise de se situer dans un processus métropolitain émergent à la pointe Bretagne et par conséquent de rééquilibrer les relations avec le reste de la Bretagne. Il permet aussi de décroïsonner des bassins d'emploi, d'attirer des actifs et de renforcer le rôle structurant de l'agglomération.

Aussi, cette étude se rattache à l'axe défini par le Conseil régional de Bretagne dans le cadre de sa redéfinition de sa politique territoriale à savoir : pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au monde.

2.2. Objectifs du projet

Le projet de réduire le temps de transport ferroviaire entre Quimper et Rennes et Paris (ambition affichée par le schéma directeur national des liaisons ferroviaires à grande vitesse de 1992) aura des conséquences évidentes sur le développement de la ville de Quimper de son agglomération mais aussi de la Cornouaille.

C'est sur le quartier de la gare que les mutations et les changements seront les plus visibles et les plus immédiats aussi, il est impératif d'anticiper certaines évolutions et de préparer ce secteur aux mutations urbaines et économiques induites par le TGV et sa LGV.

La gare et son quartier constituent déjà un pôle d'échange important pour la ville et l'agglomération, les projets attendus pour 2012 renforceront ce pôle et dynamiseront le quartier et ses secteurs environnants (zone de l'hippodrome, hyper-centre, quartiers Est).

L'étude proposée a pour objet de mesurer le niveau d'ambition du projet et de définir le programme de requalification et d'aménagement de l'ensemble du quartier de la gare pour répondre aux mutations souhaitées et probables tant sur le plan urbain, paysager qu'économique ainsi qu'aux besoins générés par la LGV (stationnement, intermodalité etc.).

2.3. Descriptif du projet

- diagnostic fin et complet du secteur de la gare ;
- définition d'un pré-programme ;
- mise en place d'un marché de définition.

2.4. Résultats attendus

Cette étude préalable doit permettre la définition d'un projet d'aménagement ambitieux pour la ville et l'agglomération.

Cette étude devra aider la collectivité maître d'ouvrage à :

- cerner la totalité de la problématique autour de l'arrivée de la LGV,
- définir les modalités d'engagement d'un véritable projet d'aménagement et de restructuration du quartier de la gare,
- définir la méthode de travail appropriée et la procédure de mise en œuvre,
- organiser l'animation et le pilotage du projet avec les multiples partenaires concernés,
- mobiliser les moyens financiers nécessaires à la réalisation du projet.

3. Echancier de la réalisation du projet

Pour définir le niveau d'ambition que la collectivité souhaite donner au projet et pour préparer un pré-programme complet qui accompagnera la démarche à engager avec les nombreux partenaires (SNCF, RFF, Etat, Région, Département, CCI...), il est proposé de travailler avec l'appui méthodologique de l'ADEUPa qui dans cet exercice apportera sa connaissance des projets complexes et sa compétence en matière de modes opératoires.

Juillet 2006/juillet 2007 : établir un diagnostic fin et complet du secteur (foncier, économie, habitat, patrimoine, espaces publics, services, commerces, etc...) et définir un pré-programme qui permet de faire discuter les partenaires et la maîtrise d'ouvrage sur les enjeux et les ambitions du futur projet. Ce temps de maturation (1 an) du pré-programme est déterminant pour la suite de la démarche. Il s'appuiera fortement sur des scénarios qui pourront aider à la compréhension des enjeux.

Automne 2007 : engagement du marché de définition qui est la méthode de travail la plus appropriée pour ce type de projet complexe.

Printemps 2009 : choix de l'équipe lauréate et engagement de la phase opérationnelle.

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve :

- de l'association de la Région lors des réflexions sur les besoins qui devront faire l'objet d'études ;
- de la prise en compte de l'intermodalité dans les réflexions,
- que l'assiette subventionnable retenue pour ce projet soit distincte de celle de l'étude engagée actuellement sur les transports et déplacements, pour laquelle la Région est partenaire financier.

5. Présentation financière du projet

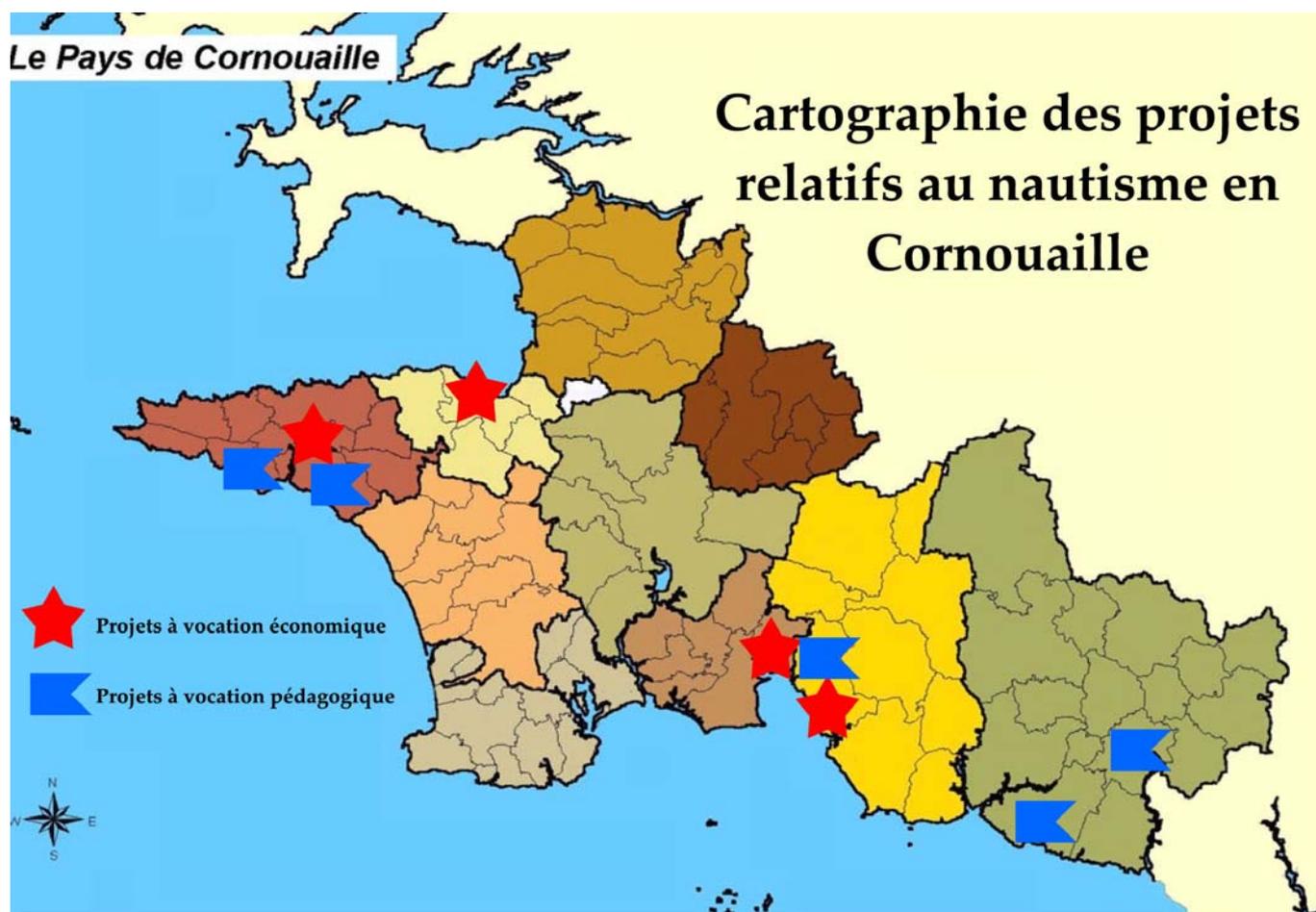
Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Diagnostic spatial du périmètre (foncier, économie...)	
Définition du niveau d'ambition du projet	
Définition du programme	
Elaboration du cahier des charges du marché de définition	
Lancement du marché de définition	
Choix d'un lauréat	
TOTAL	350 000

NB : la définition du programme d'étude d'aménagement présentée au Contrat de pays est différente de l'étude engagée actuellement sur les transports et déplacements, pour laquelle la Région est partenaire financier. Cette 1ère étude nous permettra de mesurer les besoins des partenaires (SNCF, RFF, Conseil général, Conseil régional) sur l'aménagement intermodal du quartier de la gare.

6. Intervention de la Région : 87 500 €

**Pour une affirmation de la vocation et de la
spécificité maritimes de la Bretagne**

FICHE GLOBALE LOCALISATION DES PROJETS RELATIFS AU NAUTISME



CREATION D'UNE BASE DE CANOË KAYAK A QUIMPERLE

1. Maître d'ouvrage

Ville de Quimperlé
32 rue de Pont-Aven
BP 131
29391 Quimperlé Cédex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La construction d'une base de canoë-kayak sur le territoire de la CC du Pays de Quimperlé s'intègre dans un site exceptionnel, au cœur d'une vallée superbe où se regroupent plusieurs rivières, l'Ellé, l'Isole et la Laïta. Le maître d'ouvrage a la forte volonté d'intégrer l'équipement dans le site avec le souci majeur du respect de l'environnement dans son futur fonctionnement. De plus, la proximité de l'océan atlantique est un atout supplémentaire pour la pratique de cette activité nautique. Enfin, le club de canoë Quimperlois, créé en 1964, et fort aujourd'hui de ses 100 adhérents, compte plusieurs athlètes de haut niveau et organise de nombreuses compétitions nationales ou internationales, comme par exemple les Eurolympiques sur le site des Roches du Diable.

Les enjeux liés à la construction d'une base de canoë-kayak sont multiples : d'une façon globale, la réalisation d'un centre nautique moderne et fonctionnel, pour la pratique du canoë-kayak, permettra aux différents utilisateurs de ce centre (scolaires, associations sportives, touristes) de pratiquer leur activité sportive dans de très bonnes conditions (matérielles, pédagogiques) dans le respect des normes de sécurité et de la réglementation.

La gestion de ce centre nautique sera assurée de façon associative en partenariat avec la ville de Quimperlé et la COCOPAQ.

2.2. Objectifs du projet

Les principaux objectifs poursuivis à travers ce projet sont :

- proposer une activité sportive dans un milieu naturel au plus grand nombre (sportifs, touristes, scolaires), à un moindre coût, pour l'épanouissement physique et moral de nos concitoyens,
- sensibiliser les kayakistes au respect de l'environnement,
- promouvoir cette activité nautique dans les domaines du loisir, du scolaire et de la compétition.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

La base se divise en deux parties : une partie haute et une partie basse, située en bordure de rivière.

La partie haute du site sera composée :

- de bureaux pour assurer les fonctions administratives (secrétariat, comptabilité) et renseigner le public,
- de salles pédagogiques pour préparer les séances, assurer les cours et faire des projections vidéo,
- d'un hangar pour le matériel nautique (stockage des équipements club spécifique),

- d'un garage pour protéger les véhicules et les remorques des vols et des intempéries,
- d'un atelier de construction et de réparation du matériel spécifique.

La partie basse du site sera composée :

- de plusieurs vestiaires et sanitaires,
- d'un secteur camping pour le public en escale lors de randonnée nautique,
- d'un lieu de stockage pour le matériel nautique afin de protéger les embarcations des intempéries et du vandalisme,
- d'un embarcadère,
- d'une coursive extérieure et de parkings.

Public visé

De façon plus précise, grâce à un nouveau centre nautique, les projets de développement du club de canoë-kayak vont s'orienter vers :

- Le secteur loisir, en structurant et augmentant le nombre de licenciés loisir (prévision: 100 adhérents).
- L'accueil des personnes handicapées, le kayak étant un engin facile d'accès aux personnes paraplégiques.
- Le secteur sportif, par le biais d'un centre d'entraînement de descente ou de slalom, avec une possibilité d'accueillir des stages et faire du territoire de la CC du Pays de Quimperlé un centre Breton de la préparation à la compétition (prévision: 150 adhérents).
- Le secteur scolaire, en développant, dans le cadre de l'EPS, une pratique sportive à moindre coût pour tous les élèves en partenariat étroit avec les établissements scolaires (prévision: 500 élèves par an).
- Le secteur touristique, en structurant et animant un loisir respectueux de l'environnement (prévision: 3000 locations).
- Le secteur économique, en étant acteur du développement économique du territoire de la CC du Pays de Quimperlé.

Partenaires

- Communauté de Commune du Pays de Quimperlé
- La région Bretagne
- Le Département du Finistère
- L'Éducation Nationale

3. Echancier de la réalisation du projet

A partir de la décision du début du commencement des travaux, une durée d'1 an est prévue.

Début des travaux prévisionnels: 2009-2010

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve de précisions sur :

- La programmation envisagée (détail des dépenses).
- Les impacts économiques et les différents publics concernés.
- Leurs impacts écologiques et l'intégration paysagère.

La dimension intercommunale du projet devra également être attestée.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Travaux	836 120
TOTAL	836 120

6. Intervention de la Région : 167 224 €

AMENAGEMENT DU CENTRE NAUTIQUE D'AVIRON ET CANOË KAYAK DE PLOUHINEC

1. Maître d'ouvrage

Commune de Plouhinec

Mairie – 2, rue du Général Leclerc

29 780 Plouhinec

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le Cap Sizun, situé à la pointe du Finistère, a une vocation maritime forte :

- le paysage est diversifié, marqué par des pointes renommées (Pointe du Raz, Pointe du Van, pour les plus connues...), de grandes plages sabloneuses, la rivière du Goyen,
- l'activité humaine a modelé ce paysage : port de pêche d'Audierne-Plouhinec, port de plaisance d'Audierne, ports abris au long des côtes rocheuses,
- l'essor du tourisme a permis le développement des activités nautiques :
 - o la plaisance avec le port de plaisance d'Audierne,
 - o la voile avec le centre nautique du Cap Sizun implanté à Esquibien,
 - o l'aviron canoë kayak, implanté à Plouhinec, à proximité de l'embouchure de la rivière du Goyen,
 - o le surf avec l'école de surf de Bretagne, implantée à Audierne et à Plogoff,
 - o la plongée avec le centre de plongée « les plongeurs du Cap » basé à Esquibien,
 - o la pêche en mer et en rivière.

Le territoire n'échappe pas aux problématiques soulevées par le livre bleu du nautisme en Finistère :

- Coordonner développer les synergies. A l'initiative de la Communauté de communes du Cap Sizun, une stratégie de développement du nautisme en Cap-Sizun a été mise en œuvre afin de structurer et de mettre en réseau ce secteur d'activités : réalisation d'une documentation commune, échanges avec les offices du tourisme sur la promotion des activités nautiques en lien avec les attentes des touristes...
- Développer les services, produits et l'emploi. Il est très vite apparu que les principales structures nécessitaient d'importants travaux afin de permettre l'accueil du public dans de bonnes conditions. Les échanges ont permis à chaque structure de se positionner sur leurs compétences, en cohérence avec les autres.

L'objectif à terme est de pouvoir, dans le cadre de la démarche globale de structuration du tourisme engagée par la Communauté de communes, promouvoir une activité nautique diversifiée, adaptée aux demandes des publics (accueil et informations globalisées, réservations centralisées avec un numéro d'appel unique, qualité des prestations, sécurité...).

2.2. Objectifs du projet

Les locaux actuels du centre nautique ne sont pas adaptés à l'activité : construction en préfabriqué, installations électriques vétustes voire défectueuses, absence de chauffage, pas d'espace d'accueil, vestiaires exigus et absence de

douches. L'aménagement d'un nouveau centre nautique d'aviron canoë kayak permettra l'accueil des pratiquants dans des conditions normalisées et permettrait d'obtenir un agrément pour l'encadrement des scolaires. Le nouvel aménagement sera réalisé dans les locaux acquis par la commune sur le terre-plein de Poulgoazec (ex locaux de l'ACF reconvertis).

Le projet entre dans le cadre de la politique concertée sur le nautisme/plaisance définie par la Communauté de communes sur le territoire du Cap Sizun.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Le projet consiste à installer le centre nautique d'aviron canoë kayak Plouhinec Cap Sizun dans les locaux de l'ex ACF acquis par la commune sur le terre-plein de Poulgoazec en 2005, soit sur une superficie de 285 m². Cet aménagement ne crée pas de nouvelles contraintes paysagères sur le littoral. Il s'agit d'y créer des vestiaires (filles, garçons et enseignants), une salle de cours, un séchoir, un bureau et des sanitaires (toilettes et douches).

Public visé

- Adhérents du club,
- Scolaires des écoles du Cap Sizun,
- Touristes

Partenaires

Mairie de Plouhinec, le centre nautique d'aviron canoë kayak du Cap Sizun, le Conseil général, Jeunesse et Sport, Communauté de communes du Cap Sizun (coordination des actions liées à la structuration du nautisme)

2.4. Résultats attendus

Permettre au centre nautique de maintenir son agrément jeunesse et sport et de pouvoir ainsi l'ouvrir aux écoles. Organisation de manifestations sportives.

3. Echancier de la réalisation du projet

Début des travaux : septembre 2006

Fin des travaux : septembre 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve que la dimension intercommunale du projet soit attestée.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Travaux de démolition et de réaménagement	270 000
Acquisition de mobilier	10 000
TOTAL	280 000

6. Intervention de la Région : 42 000 €

CENTRE NAUTIQUE DU CAP SIZUN A ESQUIBIEN

1. Maître d'ouvrage

Commune d'Esquibien

3 rue Surcouf

29 770 Esquibien

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le Cap Sizun, situé à la pointe du Finistère, a une vocation maritime forte :

- le paysage est diversifié, marqué par des pointes renommées (Pointe du Raz, Pointe du Van, pour les plus connues...), de grandes plages sabloneuses, la rivière du Goyen,
- l'activité humaine a modelé ce paysage : port de pêche d'Audierne-Plouhinec, port de plaisance d'Audierne, ports abris au long des côtes rocheuses,
- l'essor du tourisme a permis le développement des activités nautiques :
 - o la plaisance avec le port de plaisance d'Audierne,
 - o la voile avec le centre nautique du Cap Sizun implanté à Esquibien,
 - o l'aviron canoë kayak, implanté à Plouhinec, à proximité de l'embouchure de la rivière du Goyen,
 - o le surf avec l'école de surf de Bretagne, implantée à Audierne et à Plogoff,
 - o la plongée avec le centre de plongée « les plongeurs du Cap » basé à Esquibien,
 - o la pêche en mer et en rivière.

Le territoire n'échappe pas aux problématiques soulevées par le livre bleu du nautisme en Finistère :

- Coordonner développer les synergies. A l'initiative de la Communauté de communes du Cap Sizun, une stratégie du développement du nautisme en Cap-Sizun a été mise en œuvre, afin de structurer et de mettre en réseau ce secteur d'activités : réalisation d'une documentation commune, échanges avec les offices du tourisme sur la promotion des activités nautiques en lien avec les attentes des touristes...
- Développer les services, produits et l'emploi. Il est très vite apparu que les principales structures nécessitaient d'importants travaux afin de permettre l'accueil du public dans de bonnes conditions. Les échanges ont permis à chaque structure de se positionner sur leurs compétences, en cohérence avec les autres.

L'objectif à terme est de pouvoir, dans le cadre de la démarche globale de structuration du tourisme engagée par la Communauté de communes, promouvoir une activité nautique diversifiée, adaptée aux demandes des publics (accueil et informations globalisées, réservations centralisées avec un numéro d'appel unique, qualité des prestations, sécurité...).

2.2. Objectifs du projet

L'activité du centre nautique du Cap Sizun se trouve en expansion constante depuis plusieurs années. Cependant, les locaux actuels sont inadaptés, trop exigus, et ne répondent plus aux normes en vigueur. L'objectif du projet est double : améliorer l'accueil du public et des membres du club, et proposer des conditions de stockage et d'entretien

du matériel fonctionnels. Le projet entre dans le cadre de la politique concertée sur le nautisme/plaisance définie par la Communauté de communes sur le territoire du Cap Sizun.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Le projet porte sur :

- la rénovation du bâtiment actuel, situé à l'entrée de la petite digue de Sainte Evette. La rénovation envisagée permettra au centre de disposer d'une salle de réunion, d'un house-club, de vestiaires pour les ateliers, ainsi que d'un atelier,
- la construction d'une voilerie avec atelier et vestiaires.

L'intégration paysagère du projet du site a fait l'objet d'une réflexion approfondie et concertée.

Public visé

- Adhérents du club
- Scolaires des écoles du Cap Sizun
- Touristes

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Le projet répond au cahier des charges de « Nautisme en Finistère »

Partenaires

Mairie d'Esquibien, centre nautique du Cap Sizun, Conseil général, Nautisme en Finistère, Communauté de communes du Cap Sizun (coordination des actions liées à la structuration du nautisme)

2.4. Résultats attendus

- Accueil d'un public en constante progression :
 - o adhérents du club,
 - o scolaires des écoles du Cap Sizun,
 - o touristes
- Organisation de manifestations sportives sur le plan d'eau

3. Echancier de la réalisation du projet

Etudes (conception, intégration) : en cours

Début des travaux : fin 2006

Fin des travaux : juin 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve :

- que sa dimension intercommunale soit attestée,
- de l'examen d'éléments de programmation comprenant à minima les surfaces et les éléments de coûts correspondants qui seront fournis lors de l'instruction.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Travaux et honoraires	150 000
Acquisition terrain et travaux de parking	80 000
TOTAL	230 000

6. Intervention de la Région : 34 500 €

CENTRE NAUTIQUE DE LA CROIX

1. Maître d'ouvrage

Ville de Concarneau

Hôtel de ville

BP 238

29182 CONCARNEAU CEDEX

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La filière nautique est un secteur économique en devenir pour tout le territoire cornouaillais ; aussi la Ville de Concarneau, de vocation maritime, souhaite développer les activités économiques, sportives et de loisir en lien avec sa situation littorale et les compétences locales existantes. Pour cela, depuis 2 ans elle a notamment repris et développé l'école de voile autrefois gérée par une association dans le but de sensibiliser les plus jeunes à la voile.

2.2. Objectifs du projet

- Fédérer les acteurs du nautisme concarnois
- Disposer d'un outil moderne permettant à Concarneau Voile d'accueillir les enfants dans des bonnes conditions pour les cours et stages de voile (vestiaires, bureaux, salle de réunion, rangement pour équipement de sécurité ...)
- Permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Ce projet de réhabilitation consiste à moderniser les locaux actuels de l'école de voile pour répondre au développement de l'activité. L'infrastructure existante, assez vétuste, nécessite une restructuration complète par la création d'un accueil, de vestiaires hommes et femmes, de sanitaires, de bureaux, d'une salle de cours et de réunions ainsi qu'un local de stockage.

Ces locaux sont d'abord dédiés à l'école de voile municipale qui a repris les activités d'une association il y a quelques années et qui développe aussi les activités pour les scolaires de Concarneau et d'autres écoles de la Communauté de communes. Cette année, 14 classes sont venues au centre nautique de la Croix pour y pratiquer la voile. La participation de la COCOPAQ au financement du transport des enfants, atteste de la dimension intercommunale du centre nautique de la Croix qui a aussi été sollicité par des écoles de Trégunc et de Pont-Aven. L'essor de l'ensemble des activités de Concarneau voile, scolaires, loisirs jeunes, stages d'été, classes transplantées nécessite des locaux adaptés, y compris pour les personnes handicapées.

Par ailleurs, les locaux doivent aussi, dans l'esprit d'une maison du nautisme, offrir aux acteurs d'un secteur en plein essor, un lieu de rencontre, de réunions, bureau associatif, club house. L'événementiel, de niveau local ou national est en plein développement (départ de la transat ag2r Concarneau/St. Barth en 2006, 2008, 2010, arrivée de la Solitaire du Figaro en 2006, nombreux autres projets en cours). Il aura aussi toute sa place dans ces locaux pour des remises de prix, accueil de groupes, expositions...

Le bâtiment comprend actuellement un petit bureau d'accueil pour le secrétariat, une salle de réunion, des vestiaires et sanitaires, un local technique et un bureau mis à disposition d'une association.

Concarneau voile est un service municipal mais les bâtiments n'ont pas de vocation administrative. L'ambition concarnoise pour le nautisme et la localisation des locaux en centre-ville feront de ce véritable centre nautique une vitrine de ces activités.

Public visé

Concarneau Voile s'adresse à un public jeune de moins de 18 ans afin de le sensibiliser dès son plus jeune âge au milieu marin.

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Le recrutement d'un maître d'œuvre est prévu pour la fin de l'année 2006 afin de réaliser les travaux en 2007.

Partenaires

L'école de voile municipale, agréée par la fédération française de voile, est dotée du label d'école française de voile. Les partenaires institutionnels sont les écoles, Nautisme en Finistère...les associations qui partagent les locaux.

2.4. Résultats attendus

Cette restructuration permettra d'améliorer et surtout d'augmenter la capacité d'accueil pour que Concarneau voile devienne véritablement un centre nautique à dimension intercommunale.

3. Echancier de la réalisation du projet

2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous les réserves qui suivent :

- Une dimension intercommunale attestée
- Etant donné la multiplicité des activités nautiques sur Concarneau (4 clubs référencés à ce jour), il serait souhaitable de disposer d'un schéma de référence.
- Nous souhaiterions pouvoir être destinataire d'études de faisabilité identifiant les publics ciblés, les fonctions associées et les aménagements correspondants.
- Une ouverture du centre à une large clientèle, notamment touristique, quels que soient âges et la période de l'année.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Travaux	770 000
TOTAL	770 000

6. Intervention de la Région : 154 000 €

EXTENSION DU CENTRE NAUTIQUE DE FOUESNANT CORNOUAILLE

1. Maître d'ouvrage

Commune de Fouesnant

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le centre nautique de Fouesnant Cornouaille construit en 1996/1997 a rapidement atteint le volume d'activité attendu, en première position des écoles françaises de voile et des points passion plage du Finistère. Il est devenu un élément incontournable de la vie sociale, sportive et touristique de la commune, mais à plus grande échelle de l'ensemble du territoire communautaire. Son rayonnement s'étend sur toute une partie de la Cornouaille. C'est un des trois premiers centres nautiques de Bretagne de par le nombre de passeports « voile » délivrés. De plus tous les ans 1 à 2 adhérents intègrent les équipes sportives nationales pour les compétitions du plus haut niveau. A titre d'exemple, un de ses membres était aux derniers Jeux Olympiques d'Athènes. Enfin, le centre nautique s'est vu confier l'exploitation de la partie voile du centre de Créac'h Gwen à Quimper.

2.2. Objectifs du projet

Le partenariat existant entre la Ville de Fouesnant et l'Association du Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille initié par la construction des nouveaux bâtiments, s'est renforcé ces dernières années.

Afin de rester en phase avec les attentes de ses publics (populations locale et touristique), le centre nautique de Fouesnant Cornouaille doit proposer des prestations de qualité dans un confort optimal.

Après presque 10 années d'activité, le fonctionnement du centre nautique nécessite des réaménagements, notamment de la partie accueil. La structure actuelle ne permet plus une qualité d'accueil répondant aux attentes des usagers. La circulation générale dans la structure ne permet pas que l'accueil se fasse par l'entrée initialement prévue. L'absence de sas d'entrée oblige à l'utilisation de vitrages peu accueillants sur le comptoir, limitant le contact (accueil type gare SNCF). Les plans de travail sont exigus et le comptoir insuffisamment long. Les zones de stockage sont saturées. La zone d'accueil public, elle-même, se réduit à un morceau de couloir (6 m²). L'accès au point d'information est peu développé et n'est pas suffisamment accessible.

Afin de bénéficier d'une structure performante et adaptée au public accueilli, il est nécessaire d'aménager au minimum une nouvelle zone d'une centaine de m² sur l'esplanade nord.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Elle comprendra, sur l'esplanade nord, un espace d'une centaine de m² avec une zone de travail et une zone public (circulation, accueil, point information).

Ce réaménagement permettra d'augmenter la partie zone de travail (bureaux, stockage, ...) sur l'accueil existant et l'agrandissement servira à recevoir le nouvel accueil.

Public visé

Les deux collèges du Pays Fouesnantais

Les adhérents dont bon nombre de sportif de haut niveau

Partenaires

- Communes de Fouesnant
- Association du centre nautique de Fouesnant Cornouaille
- Conseil général du Finistère
- Conseil régional de Bretagne

2.4. Résultats attendus

Meilleure qualité d'accueil du public, conditions de travail améliorées, accessibilité des zones d'informations.

3. Echancier de la réalisation du projet

Démarrage des travaux : 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve que la dimension intercommunale du projet soit attestée.

Les éléments de programmation sont également, à ce stade, très succincts et doivent être complétés. La nature et la surface des locaux et aménagements doivent être fournies ainsi que les coûts correspondants.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Travaux	320 000
Mobilier	80 000
TOTAL	400 000

6. Intervention de la Région : 80 000 €

CONSTRUCTION DU CENTRE NAUTIQUE DE CREACH GWEN A QUIMPER

1. Maître d'ouvrage

Ville de Quimper

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne.

Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité.

2.2. Objectifs du projet

Le projet de centre nautique à Creach Gwen vise à répondre à de nombreux enjeux à l'échelle quimpéroise et bien au delà. Le souhait d'une haute technicité sportive des installations sera couplé à une réelle démarche de développement touristique, visant à faire découvrir une très grande variété de disciplines nautiques tout autant qu'un environnement et un site aux multiples atouts. Ce double objectif comportera également des enjeux économiques au travers des produits d'animation à proposer en nombre et en qualité croissants.

2.3. Descriptif du projet

Le centre nautique est destiné à héberger les clubs de sports nautiques de Quimper. Il comprendra un bâtiment principal comportant accueil, bureaux et salle de réunion pour 520 m², des locaux techniques pour 780 m² (vestiaires, hangars...) et des aires de stockage extérieures sur une surface aménagée de plus de 5 000 m².

2.4. Résultats attendus

Favoriser le développement des activités nautiques pour tous. Les démarches institutionnelles pour promouvoir les pratiques de loisirs s'associant à la protection de la nature et de l'environnement, liées au développement durable, trouveront leur écho dans le développement d'un tel projet.

De par le public qu'il entend toucher, le centre nautique se devra d'incorporer dans ses composantes et ses objectifs la sensibilisation des publics à ces notions.

Au travers des éléments de signalétique et d'information, de prévention sur les usages sur et à proximité de la rivière, au-delà des contenus pédagogiques scolaires et sportifs, cet équipement se doit d'être précurseur en la matière.

Le développement des classes de mer et autres contenus d'animation, utilisant à plein les salles de cours du centre par exemple, sera recherché en tout premier lieu.

3. Echancier de la réalisation du projet

Les travaux de construction de ce centre nautique ont débuté le 11 avril 2006. Un dossier a préalablement été déposé au Pays de Cornouaille et à la Région Bretagne (accusé de réception du dossier complet le 25 avril 2006)

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué au montant demandé sous réserve que l'opération qui a été subventionnée par la Région en février 2006 constitue une tranche fonctionnelle distincte de la présente demande. Si tel n'était pas le cas, la subvention attribuée sera considérée comme faisant partie des 350 000 € demandés.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Missions de maîtrise d'oeuvre	60 000
Travaux bâtiments	1 200 000
Espaces extérieurs et abords	600 000
Ponton	70 000
Divers & aleas	85 000
TOTAL	2 015 000

6. Intervention de la Région : 350 000 €

ESPACES NAUTIQUES DE TREBOUL : CONSTRUCTION ET REHABILITATION DE BATIMENTS

1. Maître d'ouvrage

Commune de Douarnenez

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Elaboration d'une stratégie de développement portuaire pour la Ville. Offrir à la Cornouaille un pôle maritime s'appuyant sur des activités pêche et nautique réparties en cohérence sur les trois ports de Douarnenez et ouvrant sur une baie renommée pour ses qualités. Les sites portuaires représentent un potentiel économique important notamment en matière touristique qui permettrait de diversifier les activités économiques de Douarnenez.

2.2. Objectifs du projet

L'opération vise à compléter le patrimoine bâti du Port afin d'en améliorer la gestion et permettre d'accueillir de nouvelles activités nautiques qui contribueront au dynamisme de la ville.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Constructions de locaux pour le local technique du Port, réhabilitation et extension de locaux pour la capitainerie et des activités nautiques.

Partenaires potentiels

Département

2.4. Résultats attendus

Ce port est passé en gestion communale depuis 2005. L'opération vise à compléter le patrimoine bâti du Port afin d'en améliorer la gestion et permettre d'accueillir de nouvelles activités nautiques qui contribueront au dynamisme de la ville.

- | | |
|---|----------------------|
| - Construction de : Local technique du port, Winch Club, Société des régates | 320 m ² . |
| - Extension du bâtiment de la capitainerie | 32 m ² . |
| - Réhabilitation de locaux, et extension pour l'Aqua club et Association Kayak Douarnenez | 360 m ² . |

3. Echancier de la réalisation du projet

2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve que l'envergure intercommunale soit attestée. Par ailleurs, en l'état actuel de la présentation, la programmation des équipements est très succincte et nécessite des précisions quant à la nature et la surface des travaux entrepris.

5. Présentation financière du projet

Coût de l'opération : **480 000 € HT**

6. Intervention de la Région : 96 000 €

CREATION D'UN POLE D'ACCUEIL DE PLAISANCE A AUDIERNE

1. Maître d'ouvrage

Commune d'Audierne

12 quai Jean Jaurès

29 770 Audierne

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le Cap Sizun, situé à la pointe du Finistère, a une vocation maritime forte :

- le paysage est diversifié, marqué par des pointes renommées (Pointe du Raz, Pointe du Van, pour les plus connues...), de grandes plages sablonneuses, la rivière du Goyen,
- l'activité humaine a modelé ce paysage : port de pêche d'Audierne-Plouhinec, port de plaisance d'Audierne, ports abris au long des côtes rocheuses,
- l'essor du tourisme a permis le développement des activités nautiques :
 - o la plaisance avec le port de plaisance d'Audierne
 - o la voile avec le centre nautique du Cap Sizun implanté à Esquibien,
 - o l'aviron canoë kayak, implanté à Plouhinec, à proximité de l'embouchure de la rivière du Goyen
 - o le surf avec l'école de surf de Bretagne, implantée à Audierne et à Plogoff
 - o la plongée avec le centre de plongée « les plongeurs du Cap » basé à Esquibien
 - o la pêche en mer et en rivière

Le territoire n'échappe pas aux problématiques soulevées par le livre bleu du nautisme en Finistère :

- Coordonner développer les synergies. A l'initiative de la Communauté de communes du Cap Sizun, une stratégie de développement du nautisme en Cap-Sizun a été mise en œuvre afin de structurer et de mettre en réseau ce secteur d'activités : réalisation d'une documentation commune, échanges avec les offices du tourisme sur la promotion des activités nautiques en lien avec les attentes des touristes...
- Développer les services, produits et l'emploi. Il est très vite apparu que les principales structures nécessitaient d'importants travaux afin de permettre l'accueil du public dans de bonnes conditions. Les échanges ont permis à chaque structure de se positionner sur leurs compétences, en cohérence avec les autres.

L'objectif à terme est de pouvoir, dans le cadre de la démarche globale de structuration du tourisme engagée par la Communauté de communes, promouvoir une activité nautique diversifiée, adaptée aux demandes des publics (accueil et informations globalisées, réservations centralisées avec un numéro d'appel unique, qualité des prestations, sécurité...).

2.2. Objectifs du projet

Le port d'Audierne est le seul pôle d'accueil de plaisanciers sur le Cap Sizun. Or, il n'existe actuellement pas de lieux permettant aux plaisanciers du quartier maritime (AD) d'être accueillis dans de bonnes conditions. L'objectif du

projet est donc d'améliorer l'accueil du port de plaisance (240 places dont 40 visiteurs), d'aménager un pôle d'accueil des plaisanciers comportant une capitainerie avec sanitaires et douches.

En effet, la capitainerie actuelle se réduit (en plusieurs éclatés) : en un bureau vétuste sur le quai Jean Jaurès et des sanitaires situées dans les halles d'Audierne. Ces lieux datent des années 70, deux douches y ont été créées en 1995. Quelques travaux d'entretien ont été réalisés en 2000, mais les lieux sont vétustes, peu accueillants et mal situés.

Le projet entre dans le cadre de la politique concertée sur le nautisme/plaisance définie par la Communauté de communes sur le territoire du Cap Sizun. L'accueil sera assuré par un personnel de la Mairie d'Audierne avec l'appui des offices du tourisme.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Le projet porte sur la création d'un pôle d'accueil des plaisanciers : capitainerie fonctionnelle et accueillante, comportant 4 sanitaires et douches, accessibles aux personnes handicapées, ainsi qu'une salle de réunion à destination des associations liées au nautisme. Le bâtiment sera situé sur les quais. Situé en zone urbanisée le projet n'a pas d'impact sur l'environnement.

Public visé

Plaisanciers, touristes

Partenaires

Mairie d'Audierne, Communauté de communes du Cap Sizun (coordination des actions liées à la structuration du nautisme)

2.4. Résultats attendus

Le projet vise à améliorer la qualité des services offerts aux plaisanciers (accueil, confort, sécurité).

3. Echancier de la réalisation du projet

Etudes (conception, intégration) : second trimestre 2006

Début des travaux : fin 2006

Fin des travaux : juin 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve que la dimension intercommunale du projet soit attestée.

5. Présentation financière du projet

Coût de l'opération : **250 000 € HT**

6. Intervention de la Région : 37 500 €

REHABILITATION DU DOMAINE DE BEG PORZ CENTRE DE VACANCES ET LOISIRS NAUTIQUES A MOËLAN SUR MER

1. Maître d'ouvrage

Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Alpes du Nord

106, rue juiverie

73016 CHAMBERY cedex

Mandataire : SEMAEB (agence de Lorient) – 02 97 64 78 93

Association de gestion « Centre de l'Isère-Kerfany-Domaine de beg Porz »

Tél. : 02 98 71 07 98

Web : www.beg-porz.com

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Soutenir les politiques « enfance et jeunesse » en favorisant l'accès aux pratiques nautiques (accueil des classes et CLSH des 16 communes de la COCOPAQ).

2.2. Objectifs du projet

Modernisation du Domaine de Beg Porz (village et centre de vacances, centre nautique, centre de classes de mer) pour l'adapter aux attentes des clientèles et assurer sa pérennité à moyen terme.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Suite à l'étude régionale réalisée par le cabinet CRISTAL, le Domaine de Beg Porz a fait l'objet d'un audit complet de la part d'une architecte-programmiste, qui a permis de définir un certain nombre de préconisations concrètes :

- Augmenter les surfaces d'accueil du public.
- Créer une 3ème salle à manger pour séparer les clientèles « individuels » et « groupes ».
- Créer une piscine couverte et des aires de jeux aménagées.
- Améliorer le confort en sanitaires, créer des logements pour le personnel et des hébergements modulables de type « gîtes ».
- Agrandir et rationaliser les espaces techniques.
- Doubler le nombre de bureaux.
- Rendre accessible l'ensemble des nouveaux équipements aux personnes à mobilité réduite.
- Valoriser les abords du site et augmenter la capacité de stationnement.

Un programme de travaux a donc été établi, dont le mandat a été confié à la SEMAEB, pour un coût global de 4 596 109 € TTC.

Ce projet se décompose en deux :

- l'accueil des classes de mer d'une part ; (pas de demande de financement dans le contrat)
- l'accueil des classes de la COCOPAQ d'autre part (objet de la demande de financement dans ce contrat)

Public visé

- Des groupes d'enfants en pension complète (« colonies », classes de mer, centres de loisirs) ou en externat (activités nautiques pour scolaires ou centres de loisirs sans hébergement)
- Des groupes d'adultes en pension complète en séjour de découverte touristique avec animations en soirée
- Des individuels (familles)
- Des individuels ou groupes en externat pour l'initiation ou le perfectionnement à la voile (optimist, dériveur, catamaran) ou au canoë-kayak

La capacité d'accueil se situe au maximum à 120 enfants et 80 adultes en simultané, avec une période d'ouverture allant de début mars à la Toussaint.

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Le Domaine emploie 25 équivalents temps plein pour faire fonctionner les services administratifs, d'hôtellerie, de restauration, d'entretien et d'animation, avec des effectifs variables de 5 à 50 en haute saison.

Aujourd'hui, cet équipement se rend compte que ce schéma de développement connaît des limites liées notamment aux installations existantes. Les conclusions de l'étude sur la « réhabilitation des centres de classes de mer et d'activités nautiques en Bretagne », commanditée en 2003 par Nautisme en Bretagne et le Conseil régional de Bretagne au Cabinet CRISTAL, indiquant qu'aucune évolution n'est possible sans une réhabilitation structurelle des équipements, le conforte dans son souhait d'opérer une modernisation complète de ses infrastructures.

Partenaires

Créé en 1962 par la MSA de l'Isère et géré par une association loi 1901 depuis 1975, le Domaine de Beg Porz a progressivement étoffé ses prestations auprès de sa clientèle.

2.4. Résultats attendus

Pour la stratégie régionale et cornouaillaise

- Adapter l'outil de travail aux besoins des différents publics accueillis et notamment les enfants pour l'initiation aux pratiques nautiques et la découverte du milieu marin.

Pour le Domaine de Beg Porz

- Pérennité économique de l'outil.
- Développement de l'activité auprès des divers publics accueillis.
- Maintien de la vocation de tourisme social du site.
- Maintien de l'équipement dans le tissu économique, sportif et éducatif local

3. Echancier de la réalisation du projet

Début des travaux : hiver 2006-2007

Fin des travaux : hiver 2007-2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve que la dépense subventionnable retenue n'ait pas déjà fait l'objet d'un financement régional (politique touristique en 2006) et qu'il s'agisse bien de deux tranches fonctionnelles différentes (écoles locales/classes de mer). Si tel ne devait pas être le cas, pour être programmée, la subvention dans le cadre de ce contrat devrait réintégrer en son sein la subvention accordée au titre de la politique touristique.

5. Présentation financière du projet

Montant du projet global : 4 596 109,00 euros TTC soit 3 852 951,00 euros HT.

La **demande porte uniquement sur la partie travaux concernant les services d'accueil des enfants pour les activités de pédagogie nautique** qui est évaluée à 1.207.400 € HT. Cette dépense représente 31,34% du projet global. Le plan de financement proposé applique donc ce pourcentage.

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Services d'accueil des enfants : Travaux	1 207 400
TOTAL	1 207 400

6. Intervention de la Région : 300 000 €

ZONE TECHNIQUE PETITE PECHE PLAISANCE

1. Maître d'ouvrage

Ville de Concarneau

Hôtel de ville

BP 238

29182 CONCARNEAU CEDEX

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Les difficultés rencontrées par la filière pêche amènent le territoire cornouaillais à envisager de nouveaux outils afin de soutenir la petite pêche qui se porte plutôt bien, et des équipements communs à la filière nautique (plaisance) qui se développe afin d'optimiser les espaces portuaires et les compétences reconnues localement en matière de construction et de réparation navales.

2.2. Objectifs du projet

- Maintenir et développer les compétences et donc les emplois des secteurs d'activité liés à la réparation navale.
- Attirer de nouvelles entreprises des mêmes secteurs d'activités ou d'activités induites.
- Se conformer aux évolutions de la législation notamment en matière de protection de l'environnement (carénage, déchets...).
- Valoriser le Port de Concarneau, le site face à la ville-close et les savoir-faire locaux.

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Trois des neuf communes de la Communauté de communes de Concarneau ont une surface littorale.

Les bateaux de la petite pêche et de la plaisance basée à Concarneau sont la propriété de résidents de l'ensemble de la communauté.

Le projet de zone technique petite pêche plaisance concerne l'ensemble du bassin de navigation de la baie de Concarneau qui va de Doëlan jusqu'à Penmarch ainsi que les nombreux navires de plaisance de passage (nationaux et internationaux) que l'on accueille chaque année et les navires de course au large.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de complémentarité des équipements de Port la Forêt (communauté voisine) :

- sur le plan de la manutention plus performante pour les grandes unités de largeur supérieure à 5 mètres jusqu'à un poids de 40 tonnes,
- sur le plan de la capacité d'accueil liée au tirant d'eau du port (quel que soit le coefficient de marée la zone technique sera accessible pour une sortie de l'eau urgente d'un bateau).

Le développement important du nautisme nécessite des capacités d'aires techniques respectueuses de l'environnement (eaux de carénages, eaux grises, eaux noires) prises en compte dans ce programme.

Le Pays de Cornouaille a pour vocation de valoriser et développer l'économie littorale ; les porteurs de projets (vente de bateaux, entretien et réparation, port à sec) attendent cette zone pour s'implanter.

Ces équipements, actuellement inexistant sur la Communauté de communes, viendront renforcer le niveau des services portuaires relatifs à la plaisance et l'activité économique des professionnels du nautisme. L'intégralité du projet tient compte de la dimension intercommunale de la zone technique qui répond à un véritable besoin en matière d'équipements sur la Communauté de communes

Description de l'opération

Localisation : quai des Seychelles sur le Port de Concarneau.

Création d'une aire technique destinée à l'entretien et aux réparations des bateaux de petite pêche et de plaisance, équipée de la façon suivante :

- construction d'un terre-plein permettant les manœuvres et manutentions,
- élévateur à bateaux,
- quais verticaux,
- station-carburant,
- dispositif de traitement des eaux de carénage,
- station de pompage des eaux grises ou noires des navires,
- collecte sélective des déchets,
- locaux techniques et commerciaux.

Les locaux techniques et commerciaux représenteront une surface d'environ 450 m² (exclusion faite des locaux réservés au port de plaisance). Cette petite surface, répartie entre plusieurs locataires (soumis à des loyers équivalents aux prix pratiqués localement) seront surtout des espaces techniques, voire de représentation, facilitant les interventions sur les bateaux.

La zone technique a vocation à devenir une zone de travail et non pas une zone de stockage. Le projet a l'ambition de relancer les activités économiques liées aux différentes manutentions, à savoir les mécaniciens, les voiliers, les accastilleurs mais aussi favoriser l'implantation de commerces spécialisés, inexistant à Concarneau, comme les magasins d'outillage. Les activités amenées à s'implanter dans la zone seront complémentaires car elles répondront à tous les besoins exprimés par les pêcheurs et les plaisanciers. Des activités de stockage et d'hivernage de bateaux sont exclues. Le projet entend développer un pôle de compétences pluridisciplinaires créateur d'emplois.

Le projet se situe sur un terrain appartenant à la Ville, situé sur le Port au sein de la concession de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Public visé

Les bénéficiaires de cette aire de travail seront ces mêmes professionnels utilisateurs ainsi que les particuliers plaisanciers et les futures entreprises attendues sur le territoire attirées par ce nouvel équipement.

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2003 et la ville recrute actuellement un assistant à la maîtrise d'ouvrage pour lancer les études techniques complémentaires ainsi que les procédures administratives liées au projet. Il sera également chargé d'élaborer le cahier des charges pour le recrutement du maître d'œuvre chargé de la réalisation du projet.

Partenaires

Ce projet a été élaboré en partenariat avec les entreprises privées des secteurs d'activité concernés (comité local des pêches, association des métiers de la plaisance de Concarneau, interprofession du Port...).

2.4. Résultats attendus

Implantation d'entreprises, créations d'emplois, amélioration de la qualité des eaux du Port et des eaux de baignade, préservation des espèces...

En termes d'emplois, l'installation de nouveaux équipements va permettre de pérenniser mais aussi de créer de nouveaux postes sur tout le bassin. Pour le moment beaucoup de manutentions qui ne peuvent être effectuées sur la Communauté de communes, sont délocalisées dans d'autres ports plus équipés.

3. Echancier de la réalisation du projet

2007-2011

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve que :

- la dimension intercommunale du projet soit attestée ;
- des clarifications soient apportées quant à la répartition des charges (actuellement le port de plaisance est géré par la collectivité, le port de pêche par la CCI) ;
- soient, préalablement, transmises à la Région les conclusions d'une étude de faisabilité (qui semble avoir été financée par la Région à hauteur de 22 000€ en 2005 et qui ne pourra, de fait, être réintégrée à l'assiette subventionnable). La lourdeur des travaux à entreprendre et le montant des financements mobilisés (darse de relevage, aménagement des quais) nécessitent pour le moins la transmission d'un document de programmation estimant les coûts respectifs) ;
- des éléments descriptifs plus aboutis soient transmis en ce qui concerne les équipements liés à la récupération des eaux de carénage et des eaux grises.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Etudes et travaux	5 088 000
TOTAL	5 088 000

6. Intervention de la Région : 350 000 €

PORT DE PLAISANCE A PORT-LAUNAY

1. Maître d'ouvrage

Deux maîtres d'ouvrage sont désignés :

La Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay

Le syndicat mixte d'aménagement touristique de l'Aulne et de Hyères

2. Présentation générale du projet

Le projet consiste à créer un port de plaisance sur Port-Launay en proposant des solutions d'aménagement techniquement simples et économiquement viables, compatibles avec l'environnement, afin de favoriser l'itinérance nautique à l'intérieur du Finistère et de dynamiser l'économie de la Communauté de communes.

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le projet se situe dans les spécificités maritimes du Pays de Cornouaille en lien avec le nautisme et le tourisme : existence d'un bassin à flot en eau douce, disponibilité d'un terrain pour aire technique, destination nautique originale et authenticité du site, notoriété de Port-Launay.

2.2. Objectifs du projet

Dynamiser le tourisme nautique sur le canal.

Développer une économie induite significative pour la Communauté de communes.

2.3. Descriptif du projet

Le port comprend deux pôles distincts :

Le Port à flot

Il répond à l'enjeu touristique. Le bassin déjà existant doit être équipé de manière à offrir plus de confort et de sécurité non seulement pour les plaisanciers mais aussi pour les promeneurs. L'opération consiste à prévoir :

- l'installation d'un quai de 200 m le long du quai Amiral Douguay pouvant accueillir jusqu'à 50 unités en les amarrant « à couple ». Ce ponton doit accepter le marnage en cas de marée de vives eaux et de crues.
- La restauration des sanitaires sur la place de Port Launay.

La zone technique

Elle répond à l'enjeu du marché du service de maintenance et d'hivernage. D'anciennes friches industrielles d'une surface utile de 4000 m² sont actuellement en vente. Ces terrains sont tout à fait adaptés au besoin. Ils comprennent deux grands hangars ; l'un destiné à l'hivernage, l'autre destiné à l'hébergement de professionnels du nautisme.

En plus de l'acquisition de ces terrains et de leur aménagement, une cale de carénage propre et une cale de mise à l'eau doivent être installées.

2.4. Résultats attendus

Favoriser l'implantation d'entreprises du secteur nautique porteur d'emplois.

Attirer la clientèle en attente de place annuelle dans les ports de la région.

Se placer sur le marché du service de maintenance.

Attirer une clientèle extrarégionale et étrangère.

3. Echancier de la réalisation du projet

Septembre 2006 à janvier 2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve de précisions sur l'intégration globale du projet, sa solvabilité, un état des lieux sur la fréquentation actuelle du port. En l'état actuelle de la demande, la programmation et les notions de coûts d'infrastructures semblent peu cadrées (notamment en ce qui concerne la cale de mise à l'eau, stationnement des véhicules), les prévisionnels d'exploitation peu réalistes et semblent devoir être calqués sur des annualités comptables.

Sur les modes de gestion et le plan de financement, il peut être conseillé de se pencher sur les impacts fiscaux liés aux différents modes de gestion (amortissement, FCTVA). Il semble donc souhaitable de se rapprocher de gestionnaires de port à sec et de bureaux d'études spécialisés qui pourront transmettre des informations plus pertinentes que celles figurant dans le document annexé. Il faut impérativement s'adjoindre les recommandations d'un bureau spécialisé sur les modalités d'implantation de pontons en zone de crues potentielles (équipements spécifiques).

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Le port à sec – zone technique	365 000
Le port à flot	166 500
Outillages nécessaires à l'exploitation	90 000
Communication	4 000
TOTAL	625 500

6. Intervention de la Région : 128 750 €

AMENAGEMENTS ET REHABILITATION DU PORT DE QUIMPER-CORNIGUEL

1. Maître d'ouvrage

Chambre de commerce et d'industrie de Quimper Cornouaille

Code NAF : 911A

Numéro de SIRET/SIREN : 182 900 134 000 12

145 Avenue de Keradenec

29330 Quimper Cedex

Tél. : 02 98 98 29 99

Fax : 02 98 98 29 30

2. Présentation générale du projet

La CCI de Quimper Cornouaille a engagé des études pour la mise aux normes environnementales des ports de pêche dont elle a la gestion. Sur la base des résultats de ce travail, une réflexion sera engagée pour le port de Quimper-Corniguel, concerné par la problématique environnementale du fait de son activité (commerce, chantiers...) et de son intégration dans le « SAGE de l'Odet ». Par ailleurs avec l'espace des chais, ce site dispose de fonciers pouvant être réhabilités. L'ensemble devant constituer la porte d'entrée maritime de Quimper Agglomération. Enfin les usagers ont souhaité sécuriser le site en marquant physiquement l'entrée du port.

2.1. Intégration du projet dans la vocation du pays et la stratégie régionale

Aménager la porte d'entrée maritime de Quimper Agglomération.

Contribuer à garantir la qualité d'eau en Cornouaille.

Limiter les impacts des activités portuaires sur le milieu (Gestion Intégrée du littoral).

2.2. Objectifs du projet

Aménager et réhabiliter le site en intégrant les anciens chais.

Accueillir de nouvelles entreprises.

Créer une aire de lavage et d'entretien des navires du Corniguel.

Sécuriser l'enceinte portuaire.

2.3. Descriptif du projet

Acquisition et démolition des chais.

Aménagement qualitatif de l'ensemble du site.

Mise à disposition de nouveaux fonciers à destination d'entreprises.

Travaux sur les terre-pleins (enclos déchetterie), réseaux, solutions éventuelles de traitement, clôture de l'enceinte et gestion des accès.

2.4. Résultats attendus

Amélioration dans l'exploitation des aires d'entretien des navires.

Recherche de conformité dans les rejets EU et EP par rapport à la réglementation (Directive cadre sur l'eau...) et les démarches en cours (SAGE Odet...).

Installation de nouvelles entreprises.

Amélioration qualitative du site.

3. Echancier de la réalisation du projet

2006-2007-2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- les éventuelles interrogations juridiques soulevées par la Région sur la possibilité d'intervenir sur un port départemental soient levées ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays.

Le montant mentionné dans le plan de financement prévisionnel représente le montant maximum de la subvention régionale définitive qui sera calculée au regard des principes rappelés ci-dessus. Une éventuelle partie commerciale ne pourra être éligible.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Aire de carénage	135 000
Sécurisation enceinte	75 000
Chais: acquisition, démolition, aménagement qualitatif	290 000
TOTAL	500 000

(*) à noter que les terrains aménagés feront l'objet, avec accord du concédant, d'une location à des entreprises sur la base d'un tarif public et dans le cadre d'Autorisations d'Occupation Temporaire. Le montant annuel estimé, à la location de l'intégralité des surfaces, est de 22 000 € par an

6. Intervention de la Région : 125 000 €

AMENAGEMENT ET EXTENSION DU PORT-LA-FORET POUR L'ACCUEIL DE MONOCOQUES 60 PIEDS A LA FORET-FOUESNANT

1. Maître d'ouvrage

Société Anonyme d'économie Mixte SODEFI – PORT-LA-FORET

Capitainerie du Port de Plaisance

29940 LA FORET-FOUESNANT

Tél. : 02.98.56.98.45

Fax : 02.98.56.81.31

Courriel : port-la-foret@wanadoo.fr

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Parmi les vocations affichées par le Pays de Cornouaille figure la valorisation des atouts maritimes du territoire. La création d'un pôle nautisme/construction navale et le développement de la pratique nautique sont des actions proposées dans le cadre de la prochaine contractualisation. Le renforcement de cette vocation passe naturellement par le maintien sur le site de Port-la-Forêt de la base d'entraînement des skippers (monocoques de 60 pieds) en partenariat avec le centre d'entraînement Finistère Course au large.

Ce projet s'inscrit également pleinement dans la stratégie régionale à travers deux de ses chantiers : l'affirmation de la vocation et de la spécificité maritime de la Bretagne / le développement touristique et sportif et des loisirs de qualité.

« Pays maritime et Pays pivot sur l'axe métropolitain de Brest à Nantes, le Pays de Cornouaille veut conforter ce double positionnement ».

Objectif : augmentation de la capacité d'accueil de la plaisance

2.2. Objectifs du projet

Le port de plaisance de PORT-LA-FORET créé en 1972, est situé en baie de La Forêt sur la commune de LA FORET-FOUESNANT et compte aujourd'hui 1010 emplacements (960 sur pontons et 50 sur bouées).

Le port, initialement dragué à -2 m au-dessous du zéro des cartes marines, ne permet actuellement pas le stationnement prolongé des monocoques de 60 pieds. Les skippers de ces navires, issus pour la plupart de la série Figaro, sont partenaires du centre d'entraînement Finistère Course au large et ont manifesté leur souhait de pouvoir conserver PORT-LA-FORET comme base d'entraînement. Pour permettre à ces navires dont le tirant d'eau est proche de 4m50 de séjourner en permanence au port, il est nécessaire de créer une souille à -5 m et d'installer les équipements permettant un amarrage adapté, en toute sécurité.

2.3. Descriptif du projet

Travaux effectués à sec sur remblais existants à l'abri d'un cordon d'enrochements dont il conviendra de vérifier la bonne tenue avant le creusement.

Creusement et évacuation des déblais en carrière.

Terrassement à -2 m.

Souille de 75x40m à -5 m.

Création d'environ 260 m d'enrochements.

Battage de pieux.

Création de trois massifs de béton pour accroche de passerelles.

Repositionnement et allongement de 2 pontons existants.

Mise en place de 254 m de pontons en 4m00 de large pour 8 maxis 60 pieds et 8 navires de 12 à 16 mètres.

Mise en place de 6 à 8 catways de 4 m de large, perpendiculaires au ponton, sans pieux.

Création d'une voirie le long du nouvel enrochement et reprise de réseaux divers.

Le projet est situé sur le domaine public maritime, dans les limites administratives du port communal et dans la limite de l'assiette foncière mise à disposition de la commune, au nord-est de l'actuel bassin.

Partenaires

Conseil général, Commune de la Forêt-Fouesnant, Conseil régional

2.4. Résultats attendus

Installation de 6 à 8 monocoques à Port-La-Forêt et de leurs équipes techniques.

Ponton supplémentaire pour 8 places supplémentaires pour le port de plaisance (navires de 12 à 16 mètres)

Notoriété du port et du Pays renforcée, médiatisation plus importante

Estimation de l'impact sur l'économie locale de 6 à 8 monocoques :

- Construction des 60 pieds au chantier CDK : 1,4 million d'euros.
- (A titre de comparaison : construction d'un chalutier de 22 mètres : 1,3 million d'euros)
- Construction de bâtiments privés à proximité.
- Sous-traitance locale sur accastillage, gréement, moteur, électronique, entretien, fournitures diverses.
- Création d'emplois induits par l'activité.
- Restauration et logement des équipes techniques.
- Augmentation des taxes professionnelles pour la commune.
- Hausse importante de la fréquentation du site par la population locale.

3. Echancier de la réalisation du projet

Instructions administratives de juin à novembre 2006

Travaux de décembre 2006 à avril 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve de la levée des interrogations suivantes.

- Le descriptif du projet transmis nécessite quelques précisions, le projet étant relativement lourd en termes de génie civil ;
- Une étude de faisabilité plus aboutie doit être transmise précisant la réelle valeur ajoutée de ce projet par rapport à la situation existante ;

- Il serait également utile de porter à connaissance les liens financiers établis entre le pôle de course au large et la société gestionnaire du port (valorisation des travaux entrepris ? mise à disposition gratuite des installations ?)
- Qui participe au financement de ce projet ? dans quelles proportions ?

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Terrassements	1 150 000
Enrochements	844 900
Pieux	173 000
Pontons & Equipements	407 600
Voirie & Réseaux divers	300 000
Etudes & Divers et imprévus	434 500
TOTAL	3 310 000

6. Intervention de la Région : 827 500 €

Pour une Bretagne équitable et solidaire

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT COMMUNAUTAIRE, AU LIEU-DIT LES PETITES SALLES, A MOËLAN SUR MER

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Quimperlé

3 rue Eric Tabarly,

Zone d'activités de Kervidanou 4

29394 Quimperlé Cédex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La Communauté de communes du Pays de Quimperlé envisage la réalisation d'un centre de loisirs communautaire à Moëlan permettant de répondre aux attentes de la population du secteur 2 (Clohars, Moëlan-sur-Mer, Riec-sur-Bélon), qui ne dispose pas actuellement d'un équipement accessible adapté à ses besoins.

La totalité des CLSH actuels utilisent une partie des locaux des établissements scolaires (école maternelle ou primaire). Le manque de locaux de stockage du matériel pédagogique s'ajoute à la difficulté d'adaptation des activités de loisirs à des locaux qui varient en fonction des disponibilités des communes accueillantes (travaux dans les écoles). Ainsi, ces locaux scolaires ne peuvent être totalement « investis » car ils restent des locaux scolaires. A l'inverse, sur l'ensemble du département du Finistère, on constate que 70 % des CLSH fonctionnent en dehors des établissements scolaires (MJC, Maison de l'Enfance, Maison de quartier, Maison des associations, salle polyvalente). Dans ces nombreux cas, on a pu « sortir les enfants des écoles ».

Dans le cadre de cette construction, les objectifs environnementaux feront l'objet d'une attention particulière, qu'il s'agisse de la recherche d'économies d'énergie, de l'utilisation d'énergies non fossiles, de la consommation de l'eau sanitaire, de la réutilisation des eaux pluviales, ou bien encore des matériaux de construction employés. Le mode de chauffage de l'équipement fera l'objet d'échange à l'occasion de l'avant projet définitif du Centre de Loisirs.

2.2. Objectif du projet

Suite à l'étude de faisabilité d'un CLSH sur le secteur côtier de la Communauté, confiée à la SAFI en 2004, aux entretiens de groupes et individuels menés avec les divers utilisateurs, usagers et partenaires institutionnels, deux priorités se dessinent :

- La nécessité d'offrir des locaux adaptés au CLSH qui pourra accueillir 100 enfants de ce secteur avec des capacités de restauration sur place.
- L'opportunité de proposer un espace multifonctions à d'autres activités locales par mutualisation des locaux

2.3. Descriptif du projet

Le site des Petites Salles présente de nombreux attraits. D'une superficie de plus d'un hectare, il est situé à moins d'1 km du centre bourg de Moëlan-sur-Mer. Joutant des terrains de sport (football, skate park, piste d'athlétisme), le futur terrain d'implantation du CLSH communautaire permet un accès piéton, en toute sécurité, au nouveau

cinéma associatif moëlanais, le Kerfany ainsi qu'au jardin d'enfants du parc municipal. Le récent centre culturel de l'Ellipse se trouve à 10 minutes de marche.

Le CLSH de Kermec aura une capacité d'accueil de 100 enfants de 3 à 12 ans. Il sera scindé en deux entités : un CLSH « maternel » (3-5 ans) et primaire (6-12 ans) et pouvant fonctionner en autonomie.

Les lieux de vie seront constitués de deux espaces scindables en plusieurs parties afin de favoriser au mieux leur multifonctionnalité. Le premier, divisible en deux parties, sera destiné aux activités calmes et au repos. Le second espace constitue un grand espace polyvalent de 120 m², divisible en trois, qui recevra dans une de ses divisions et en large ouverture avec l'espace d'accueil, la « garderie » du CLSH, lieu d'accueil des enfants présents avant ou après les activités du CLSH proprement dites. Les deux autres parties constitueront à la fois des lieux de vie et d'activités ponctuelles extérieures au CLSH. Cet espace pourra fonctionner en autonomie des autres secteurs du bâtiment et sera accessible directement de l'extérieur, sans passer par le hall d'accueil, via un vestibule distribuant également vers les sanitaires « grands ».

Le CLSH s'ouvrira sur des espaces extérieurs valorisés et différenciés par tranche d'âge. Un auvent et un espace de rangement des jeux extérieurs seront prévus dans le cadre d'activités extérieures couvertes.

Au cours de fréquentes périodes de l'année, le Centre n'accueillera au maximum qu'une centaine d'enfants, une seule entité sera donc ouverte pour couvrir les besoins. Les concepteurs sont invités à optimiser les circuits (circulations, fluides) dans une optique d'économies d'énergies.

Le précédent Contrat Enfance de la Communauté de communes du Pays de Quimperlé s'est déroulé sur la période 2002-2005. Les partenaires financeurs du Contrat Enfance sont la CAF et le Conseil général. Le prochain contrat enfance 2006-2008, dont la signature devrait intervenir en fin d'année, se décline à ce jour autour d'un projet de schéma de développement dont un des 8 volets étudiés est l'accueil en CLSH (étude sur le fonctionnement des deux sites communautaires dont les travaux débutent en 2007, constitution de groupes de travail en présence des services institutionnels concernés, travail sur un projet pédagogique d'animations. Les autres volets sont :

- Le réseau Petite Enfance (réalisation d'un support de communication – guide + site internet COCOPAQ), visite inter institutions, organisation d'un second forum Petite Enfance)
- Le RAM (relais assistantes maternelles) et le recrutement, en juin dernier, d'un second Educateur Jeunes Enfants
- La réflexion sur la garde atypique et le travail sur la création d'un dispositif de garde à domicile et sur la création d'un outil d'information sur les disponibilités d'accueil dans les différentes structures.
- L'élaboration d'un projet d'accueil pour les enfants âgés de 2 à 4 ans (quel besoin, quel type d'accueil)
- Le soutien à la fonction parentale avec la mise en place d'un lieu d'accueil parents – enfants
- La formation des professionnels avec l'expérimentation sur le site pilote de la COCOPAQ d'un module de formation pour les professionnels intervenant auprès des 2-4 ans sur les communes de Quimperlé et Bannalec
- La réflexion sur le besoin du multi-accueil sur l'est du territoire communautaire (groupe de travail piloté par la Ville de Quimperlé)

2.4. Résultats attendus

D'une capacité de 100 enfants, ce CLSH sud communautaire aura une zone de chalandise qui permettra de répondre aux attentes de la population du secteur côtier de la Communauté. La typologie des bâtiments permettra, outre le fait de présenter des lieux naturellement adaptés aux activités de loisirs, de faire sortir les enfants de l'école lors des congés scolaires.

3. Echancier de la réalisation du projet

Juin 2006 :	Choix du concepteur
Novembre 2006 :	Validation de l'Avant Projet Définitif
Décembre 2006 :	Dépôt du permis de construire
Février 2007 :	Dossier de consultation des entreprises
Mai 2007 :	Ouverture des plis
Septembre 2007 :	Préparation du chantier
Octobre 2007 :	Début du chantier
Septembre 2008 :	Livraison du CLSH

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve de la concrétisation des prescriptions évoquées en matière de qualité environnementale.

5. Présentation financière

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Construction	1 041 600
TOTAL	1 041 600

6. Intervention de la région : 260 400€

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT COMMUNAUTAIRE, AU LIEU-DIT KERMEC, A TREMEVEN

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Quimperlé

3 rue Eric Tabarly,

Zone d'activités de Kervidanou 4

29394 Quimperlé Cédex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La Communauté de communes du Pays de Quimperlé envisage la réalisation d'un CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) communautaire permettant de répondre aux attentes de la population du secteur 3 (Arzano, Baye, Guilligomarc'h, Locunolé, Mellac, Querrien, Quimperlé, Rédéné, Tréméven), qui ne dispose pas actuellement d'un équipement accessible adapté à ses besoins.

En effet, la totalité des CLSH actuels utilisent une partie des locaux des établissements scolaires (école maternelle ou primaire). Outre un manque de locaux de stockage du matériel pédagogique et la difficulté d'adaptation des activités de loisirs à des locaux qui varient en fonction des disponibilités des communes accueillantes (travaux dans les écoles), ces locaux scolaires ne peuvent être totalement « investis » car ils restent des locaux scolaires. Inversement, sur l'ensemble du département du Finistère, on constate que 70 % des CLSH fonctionnent en dehors des établissements scolaires (MJC, Maison de l'Enfance, Maison de quartier, Maison des associations, salle polyvalente). Dans ces nombreux cas, on a pu « sortir les enfants des écoles ».

Dans le cadre de cette construction, les objectifs environnementaux feront l'objet d'une attention particulière, qu'il s'agisse de la recherche d'économies d'énergie, de l'utilisation d'énergies non fossiles, de la consommation de l'eau sanitaire, de la réutilisation des eaux pluviales, ou bien encore des matériaux de construction employés. Le mode de chauffage de l'équipement fera l'objet d'échange à l'occasion de l'avant projet définitif du Centre de Loisirs.

2.2. Objectif du projet

Afin de l'aider à construire un projet cohérent, la Communauté de communes a confié à la SAFI une étude de faisabilité, menée en 2004. Suite à cette étude, aux entretiens de groupes et individuels menés avec les divers utilisateurs, usagers et partenaires institutionnels, quatre priorités se dessinent :

- La nécessité d'offrir des locaux adaptés au CLSH qui pourra accueillir 200 enfants du secteur 3 (alentours de Quimperlé) de la COCOPAQ, avec des capacités de restauration sur place.
- La possibilité d'accueillir les activités d'un Relais pour assistantes maternelles, et d'un « jardin d'enfants » par mutualisation des locaux
- La possibilité d'accueillir les locaux de coordination du service Jeunesse de la Communauté.
- L'opportunité de proposer un espace multifonctions à d'autres activités locales par mutualisation des locaux

2.3. Descriptif du projet

Le site de Kermec présente toute la symbolique d'attachement à la vocation rurale du territoire de la COCOPAQ avec la valeur patrimoniale de cette ancienne ferme. Le nouveau projet introduira, dans le respect de l'existant, une image dynamique et moderne d'un équipement dédié à l'enfance. La réhabilitation de certains bâtiments est prévue dans le cadre de cette opération. L'accent sera mis sur la qualité du traitement architectural des nouvelles superstructures qui devront s'intégrer harmonieusement avec le caractère campagnard du site propice à la détente et l'épanouissement des enfants.

Le CLSH de Kermec aura des capacités d'accueil de 200 enfants de 3 à 12 ans. Il sera scindé en deux entités : un CLSH « maternel » (3-5 ans) et primaire (6-12 ans) ayant chacun une capacité de 100 enfants et pouvant fonctionner en autonomie. Au cours de fréquentes périodes de l'année, le Centre n'accueillera au maximum qu'une centaine d'enfants, une seule entité sera donc ouverte pour couvrir les besoins. Les concepteurs sont invités à optimiser les circuits (circulations, fluides) dans une optique d'économies d'énergies.

Les deux secteurs du CLSH devront s'ouvrir sur des espaces extérieurs valorisés et différenciés. Des auvents seront prévus dans le cadre d'activités extérieures couvertes ; des espaces de rangement des jeux extérieurs y seront prévus. Des espaces extérieurs différenciés par tranche d'âge (3-6 et 6-12 ans) sont prévus, précédés d'un auvent d'environ 100 m². D'une surface d'environ 1000 m² chacun, ces espaces extérieurs seront clôturés et permettront l'accueil de mini-camps. Les deux entités (CLSH maternel et CLSH primaire) partageront un grand espace polyvalent de 145 m², divisible en trois qui recevra dans une de ses divisions et en large ouverture avec l'espace d'accueil du CLSH « maternel », la « garderie » du CLSH, lieu d'accueil des enfants présents avant ou après les activités du CLSH proprement dites. Les deux autres parties constitueront à la fois des lieux de vie et d'activités ponctuelles extérieures au CLSH, hors créneaux CLSH par mutualisation des locaux.

Les activités « Jardins d'enfants » et « RAM » se dérouleront dans les locaux utilisés habituellement par les jeunes publics du Centre de loisirs mais laissés vacants hors période CLSH (ie hors mercredis et vacances scolaires).

Le Relais Assistantes Maternelles permettra aux Assistantes maternelles de rencontrer les EJE communautaires (Educatrices Jeunes Enfants) pour échanger ou suivre des activités à destination des enfants.

Dans ces mêmes locaux mais sur des créneaux différents, le jardin d'enfants s'adressera aux jeunes enfants de 2 à 4 ans non encore scolarisés et qui, accompagnés d'adultes en ayant la garde (congés maternité, grands parents...) rencontreront les EJE dans un objectif de sociabilisation afin de se tourner vers l'école.

Les seuls services administratifs présents sur le site seront les services de coordination (2 permanents) du service Jeunesse de la Cocopaq dont les actions se concentrent uniquement sur la gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) et l'organisation de camps enfance-jeunesse pour les jeunes publics de la COCOPAQ.

Le précédent Contrat Enfance de la Communauté de communes du Pays de Quimperlé s'est déroulé sur la période 2002-2005. Les partenaires financeurs du Contrat Enfance sont la CAF et le Conseil général. Le prochain contrat enfance 2006-2008, dont la signature devrait intervenir en fin d'année, se décline à ce jour autour d'un projet de schéma de développement dont un des 8 volets étudiés est l'accueil en CLSH (étude sur le fonctionnement des deux sites communautaires dont les travaux débutent en 2007, constitution de groupes de travail en présence des services institutionnels concernés, travail sur un projet pédagogique d'animations)

Les autres volets sont :

- Le réseau Petite Enfance (réalisation d'un support de communication – guide + site internet COCOPAQ), visite inter institutions, organisation d'un second forum Petite Enfance)
- Le RAM (relais assistantes maternelles) et le recrutement, en juin dernier, d'un second Educateur Jeunes Enfants
- La réflexion sur la garde atypique et le travail sur la création d'un dispositif de garde à domicile et sur la création d'un outil d'information sur les disponibilités d'accueil dans les différentes structures.

- L'élaboration d'un projet d'accueil pour les enfants âgés de 2 à 4 ans (quel besoin, quel type d'accueil)
- Le soutien à la fonction parentale avec la mise en place d'un lieu d'accueil parents – enfants
- La formation des professionnels avec l'expérimentation sur le site pilote de la COCOPAQ d'un module de formation pour les professionnels intervenant auprès des 2-4 ans sur les communes de Quimperlé et Bannalec
- La réflexion sur le besoin du multi-accueil sur l'est du territoire communautaire (groupe de travail piloté par la Ville de Quimperlé)

2.4. Résultats attendus

D'une capacité de 200 enfants, ce CLSH de l'Est du territoire communautaire aura une zone de chalandise qui permettra de répondre aux attentes de la population du bassin de vie quimperlois (9 communes sont concernées). Il sera particulièrement adapté aux activités de loisirs, tant par la configuration architecturale que par les activités qui y seront développées. La typologie des bâtiments permettra enfin, à l'occasion des congés scolaires, de faire sortir les enfants des écoles. La qualité exceptionnelle du site de Kermec, à moins de 2 km du centre de Quimperlé, ville centre de la Communauté, conjuguée à la multifonctionnalité des locaux optimisera l'utilisation de ce nouveau bâtiment tout au long de l'année.

3. Echancier de la réalisation du projet

Juin 2006 :	Livraison de l'Avant Projet Sommaire
Octobre 2006 :	Validation de l'Avant Projet Définitif
Novembre 2006 :	Dépôt du permis de construire
Décembre 2006 :	Dossier de consultation des entreprises
Mars 2007 :	Ouverture des plis
Avril 2007 :	Préparation du chantier
Mai 2007 :	Début du chantier
Juillet 2008 :	Livraison du CLSH

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve de la concrétisation des prescriptions évoquées en matière de qualité environnementale.

5. Présentation financière

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Coût objectif	2 405 105
TOTAL	2 405 105

6. Intervention de la Région : 600 000€

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays Fouesnantais

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le Pays de Cornouaille est un pays maritime affirmé. L'économie touristique qui y est liée possède une activité saisonnière fortement marquée. La CCPF souhaite aider les employeurs de ce secteur à trouver plus facilement du personnel en investissant dans des structures de logement pour les travailleurs saisonniers.

Ce projet a une double dimension : économique (meilleur fonctionnement du marché du travail dans le secteur touristique) et sociale (facilité de logement pour les travailleurs saisonniers).

2.2. Objectifs du projet

Soutenir les professionnels du tourisme en leur donnant les moyens de loger leurs salariés saisonniers : cet argument lié au logement sera une incitation au recrutement auprès des demandeurs d'emploi (critère attractif). Cela permettra aux employeurs de recruter du personnel correspondant réellement à leurs besoins et de fidéliser leurs salariés saisonniers.

Offrir un logement aux saisonniers n'habitant pas sur place à l'année et aux personnes n'ayant pas de moyens de locomotion.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Le territoire de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais est un territoire touristique connaissant une activité saisonnière fortement marquée. La population est multipliée par 4 l'été (passage de 25 000 à 100 000 habitants). Près de 20% des lits touristiques du département sont situés sur la CC du Pays Fouesnantais.

Les travailleurs saisonniers ont du mal à se loger pendant leur période de travail. Les loyers sont élevés et ceci spécialement lors de la saison touristique. Même une place en camping a un coût important pour une personne seule. Les communes, la Communauté de communes et de nombreux employeurs ne sont actuellement pas en mesure d'apporter une solution d'hébergement aux saisonniers. Ceci est un frein au bon fonctionnement de ce marché du travail.

La CCPF désire dans un premier temps réaliser une enquête pour définir et quantifier le manque d'offre de logements et/ou l'inadaptation de cette offre aux besoins des professionnels et des travailleurs saisonniers (standing, coût, localisation, etc.). Ceci permettra de connaître les besoins réels des employeurs et employés ainsi que l'intérêt des professionnels pour participer au projet. Ce dernier aspect est essentiel : les professionnels sont-ils prêts à s'engager financièrement dans le fonctionnement des logements ? Suite aux résultats de l'enquête, la CCPF construira plusieurs petits bâtiments. Ceux-ci seront des structures assez légères réparties sur le territoire en fonction des besoins. Il pourrait y avoir 2 à 4 bâtiments différents avec des modes de fonctionnement adaptés : appartements (du studio au F3) ou chambres avec cuisine et salle de bain partagées. La CCPF prendra en charge les

dépenses d'investissement. Une fois les bâtiments construits, les entreprises réserveront des places à l'année dans ces bâtiments et verseront un loyer à la CCPF en fonction du nombre de places réservées. Ces entreprises pourront répercuter ou non le montant de ce loyer auprès de leurs employés saisonniers. Si le logement réservé reste inoccupé, l'entreprise acquittera quand même son loyer. Ces logements seront des « logements interentreprises ». L'objectif est que la participation des entreprises dans la gestion des logements soit la plus grande possible. Une partie de l'investissement sera financée par les recettes issues des loyers, une autre par les subventions et le reste sera de l'autofinancement.

Public visé

Les professionnels du tourisme

Les saisonniers du tourisme

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Réalisation d'une étude pour définir les besoins des professionnels et les attentes des saisonniers.

Suivi par un comité de pilotage mixte (élus, techniciens, professionnels du tourisme).

Partenaires

Les professionnels du tourisme (hôtels, restaurants, certains commerçants, secteur de l'animation, activités d'informations touristiques)

Chambre de commerce et d'industrie

2.4. Résultats attendus

Développement touristique grâce à l'embauche d'un personnel compétent, fidélisé et en nombre suffisant.

3. Echancier de la réalisation du projet

Etude préalable : Début 2007

Construction des logements : 2007 – 2008

Ouverture : Eté 2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve qu'une gestion la plus rationnelle possible des places soit recherchée afin de limiter le temps d'inoccupation des locaux.

Les recettes générées par les loyers devront servir à financer une partie de l'investissement et ne devront pas être considérées comme faisant partie de l'autofinancement.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Etudes préalables	
Acquisitions foncières	
Travaux	
Mobilier	
TOTAL	800 000

L'estimation du montant global des dépenses s'appuie sur le coût de projets similaires menés par d'autres collectivités.

Le montant des loyers n'est pas encore fixé. Il ne pourra l'être que lorsque l'étude auprès des professionnels du tourisme sera réalisée. Il est nécessaire de connaître leurs besoins précis et les loyers qu'ils sont prêts à verser avant de fixer les loyers.

6. Intervention de la Région : 200 000 €

REHABILITATION ET EXTENSION DES LOCAUX DE LA MAISON FAMILIALE RURALE DE POULLAN-SUR-MER

1. Maître d'ouvrage

Commune de Poullan-sur-Mer

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La Maison Familiale, établissement conventionné avec le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, accueille environ 200 élèves chaque année scolaire, provenant majoritairement de l'ensemble de la Cornouaille dans le cadre de formations de la 4^{ème} jusqu'au Bac Pro. Par ses formations ciblées, cet établissement contribue à répondre à la demande des partenaires sociaux et à favoriser ainsi la future insertion des jeunes dans le milieu professionnel.

2.2. Objectifs du projet

Favoriser l'insertion des jeunes dans le milieu professionnel et permettre aux jeunes travailleurs saisonniers de trouver un lieu d'hébergement économique.

Remise à niveau d'un équipement structurant qui a su s'adapter à l'évolution du monde agricole et a trouvé sa légitimité en matière de formation et d'aide à l'insertion des jeunes depuis quarante ans.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

La Maison Familiale Rurale a été créée et implantée à Poullan dans des locaux communaux, il y a plus de 40 ans. Elle associe les parents, les professionnels, les employeurs et les formateurs pour former, éduquer et contribuer à l'orientation des jeunes. Depuis 1987, cet établissement scolaire participe à la professionnalisation des salariés du secteur « Aides à domiciles » et de la Branche Professionnelle des salariés du Particulier Employeur. Les équipements réalisés en 1980-1983 ont vieilli et ne répondent plus aux besoins actuels et au confort d'usage ; ils ne sont plus aux normes soit de sécurité et d'accessibilité, soit aux normes imposées par les Services Vétérinaires. Au plan de la formation, il est devenu nécessaire que la cuisine pédagogique évolue afin d'offrir aux attentes des élèves et enseignants une structure en phase avec la réalité du moment. Le Conseil d'Administration de la Maison Familiale a donc décidé de demander à la Commune d'engager une opération portant sur :

- la réhabilitation et la mise aux normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité de l'internat implanté dans l'ancien bâtiment,
- la restructuration et la mise aux normes d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité et de respect de la marche en avant de la cuisine collective et des salles de restauration,
- la restructuration et mise aux normes de la cuisine pédagogique,
- la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de l'ensemble des locaux réalisés en 1983.

Enfin cette structure fonctionne également pendant les vacances scolaires et estivales pour l'accueil des groupes et des individuels. Les capacités d'hébergement du secteur étant insuffisantes, elle permet notamment aux jeunes travailleurs saisonniers de trouver un lieu d'hébergement économique. Par délibération en date du 28 novembre 2004, le Conseil municipal de Poullan a décidé d'accompagner la Maison Familiale dans son projet.

Public visé

Elèves et jeunes travailleurs saisonniers.

Partenaires potentiels

Etat : DGE

Région Bretagne

Département

2.4. Résultats attendus

Remise à niveau d'un équipement structurant qui a su s'adapter à l'évolution du monde agricole et a trouvé sa légitimité en matière de formation et d'aide à l'insertion des jeunes depuis quarante ans.

3. Echancier de la réalisation du projet

Étude : 2006

Travaux : 2007-2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve :

- de vérifications juridiques sur la possibilité d'aider une commune à réhabiliter des locaux occupés par une MFR ;
- de précisions quant aux modalités d'occupation de la MFR (contrat de location...) (convention liant la MFR à la commune) et de recettes ainsi générées en loyers pour la commune qui pourraient lui permettre d'assurer une partie des travaux envisagés ;
- que la dimension intercommunale soit attestée.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Travaux, honoraires divers, etc...	1 550 000
TOTAL	1 550 000

6. Intervention de la Région : 310 000€

Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture

CONSTRUCTION D'UNE SALLE CULTURELLE BEUZEC CAP SIZUN

1. Maître d'ouvrage

Commune de Beuzec Cap Sizun

6 place de la Mairie

29790 Beuzec Cap Sizun

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture lisible :

La musique et la danse traditionnelle pratiquées par les Cercles Celtiques et les Bagadou, les musiques actuelles participent à la construction de l'identité et de l'image d'un territoire. Ce sont les symboles de la diversité et de la qualité de notre culture.

Les musiques et danses traditionnelles, portent l'histoire d'un territoire et engendrent un réseau culturel qui se tisse au fil des années et s'étend bien au-delà des frontières du Cap Sizun (très fort dynamisme du monde associatif du Cap Sizun). La sauvegarde de ce « patrimoine immatériel » qu'est la musique ou la danse (comme les légendes, mythes...) constitue non seulement une passerelle temporelle entre les générations, mais permet aussi une véritable ouverture sur le monde et donc sur les « autres ».

2.2. Objectifs du projet

D'initiative communale, ce projet a été lancé par les élus de Beuzec Cap Sizun, soucieux d'améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens. Convaincus de l'intérêt de promouvoir les musiques et danses traditionnelles et de susciter de nouveaux engouements, la Communauté de communes a décidé de soutenir ce projet de création d'une salle de spectacle, ce type d'équipement faisant grandement défaut dans la région.

Cet équipement est donc destiné à offrir les moyens matériels pour la pratique de toutes les formes de musique et de danse, mais aussi oraux comme le théâtre. Il doit devenir un véritable lieu de rencontre pour tous ceux qui aiment transmettre et recevoir.

Les principaux objectifs sont de :

- Proposer un lieu culturel adapté pour la création (la commune possède un hébergement collectif à proximité de la salle) et la diffusion culturelle : spectacles de musique, théâtre, danse...
- Accompagner le rayonnement du Groupe des Bruyères (plus de 200 adhérents), qui propose toute l'année des spectacles chorégraphiés de qualité : en 2006, le bagad et le cercle se situent en première catégorie de leur fédération respective.
- Favoriser le développement des musiques actuelles en s'appuyant sur la dynamique de l'association Pen-Ar-Dub.
- Favoriser l'accessibilité du plus grand nombre aux pratiques culturelles

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Construction d'une salle culturelle d'une surface totale d'environ 850 m², dont 540 m² pour la salle principale, plus les annexes (accueil, sanitaires, vestiaires, rangements, locaux techniques). La salle permettra d'accueillir environ 500 personnes assises et 1 200 debouts.

Le bâtiment sera implanté sur un terrain de 9 400 m² dans le bourg (foncier acquis en 2003).

Le projet veut être exemplaire dans sa conception et répondra à des normes de qualité environnementales.

Public visé

Pour l'utilisation de la salle : associations du Cap Sizun, théâtre, musiques... (un permanent sera recruté pour coordonner la programmation et les animation, notamment hors saison).

Spectateurs : population locale et sud-cornouaillaise, population touristique.

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Un groupe de réflexion a été mis en place afin de travailler de manière concertée sur la définition du projet.

Une pré-étude a été établie par la société Cap Urbain, prenant en compte l'intégration urbanistique et paysagère, et répondant aux contraintes environnementales (nuisances sonores...)

Un permanent sera par la suite recruté afin de coordonner la programmation et l'animation de l'équipement, notamment hors saison.

Partenaires

Un groupe de réflexion intégrant futurs usagers (notamment les associations du Cap Sizun organisatrices d'événements) et les élus a été constitué afin de recenser l'étude des besoins.

2.4. Résultats attendus

Diffusion culturelle, attractivité du territoire.

3. Echancier de la réalisation du projet

Etudes : 2006

Début des travaux : février 2007

Fin des travaux : juin 2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est attribué sous réserve :

- de la dimension intercommunale ;
- de précisions sur les effectifs prévisionnel, le budget de fonctionnement (dont le budget culturel et artistique), nature du projet culturel et artistique (une véritable programmation avec un permanent devra être mise en œuvre) ;
- de la qualité environnementale du bâtiment.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Travaux bâtiment	1 667 000
Maîtrise d'œuvre	225 045
Etudes, missions	96 859
Travaux annexes	20 004
Imprévus et révision prix	50 010
TOTAL	2 058 918

6. Intervention de la Région : 350 000 €

ESPACE SOCIO-CULTUREL DU NORD CORNOUAILLE A CHATEAULIN

1. Maître d'ouvrage

Mairie de CHATEAULIN

Hôtel de Ville

29150 CHATEAULIN

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le Bassin de vie de CHATEAULIN constitue le secteur le plus septentrional du Pays de Cornouaille. Par delà la Communauté de communes du Pays de CHATEAULIN et du PORZAY, qui regroupe plus de 15 000 habitants, un territoire social et culturel vivant s'articule autour de la ville centre.

Depuis de nombreuses années, la ville de CHATEAULIN et ses partenaires ont bâti des actions culturelles et sociales reconnues par tous. Cependant, si de très nombreuses actions sont proposées, elles le sont dans des lieux et des locaux non adaptés, parfois vétustes et surtout sur plusieurs sites. Ceci rend difficile à la fois la lisibilité de ces actions et surtout leur mise en commun.

De plus, il est rapidement apparu un manque total d'un espace scénique de diffusion, d'une taille adaptée au projet et qui s'inscrit en cohérence avec les équipements de plus grande taille situés à BRIEC (ARTHEMUSE), QUIMPER (théâtre de Cornouaille) ou encore BREST ou CARHAIX pour des équipements « hors pays ».

L'objet de la présente note de présentation est la création d'un ensemble socioculturel cohérent, moderne et adapté aux besoins décrits ci-après.

2.2. Objectifs du projet

La richesse de la vie culturelle et sociale de CHATEAULIN repose sur le partenariat existant entre de nombreux acteurs publics et privés. Dispersés sur plusieurs sites, la volonté est de regrouper dans un même lieu ces acteurs et leurs actions. Le projet s'articule autour de 4 pôles :

- **Pôle « accueil »** : ce premier pôle regroupe, outre les fonctions administrations, un hall et des espaces de rencontres, d'expositions et d'information.
- **Pôle « Jeunesse-ado »** : ce pôle regroupe une ludothèque, espace multimédia, un PIJ, des locaux pour les animateurs et les intervenants. Il comprend également un espace plus « ouvert » pour celles et ceux qui recherchent, sur CHATEAULIN, un lieu de rencontres et d'échanges.
- **Pôle apprentissage** : ce pôle qui s'inscrit dans la politique jeunesse et culturelle de la ville regroupe une salle destinée à la danse, avec des vestiaires et plusieurs salles d'activités, dont une orientée vers la peinture et des actions ouvertes aux nombreuses activités associatives (jeux de société, cartes, ...).
- **Pôle musical et théâtral** : articulé autour d'une salle de diffusion de spectacles à la capacité volontairement limitée (environ 200 places), ce pôle accueillera également l'école de musique, l'orchestre de CHATEAULIN et les troupes théâtrales soit scolaires (option de lycée) soit professionnelles. Le pôle disposera de loges propres. Il comprendra, pour les activités musicales, des salles d'enseignement et sera complété par deux « espaces » traités pour accueillir de la musique amplifiée.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

L'ensemble socioculturel représente une surface bâtie de l'ordre de 1 800 m² répartis comme suit :

- Accueil : 120 m²
- Salle de diffusion et loges : 300 m²
- Pôle jeunesse : 235 m²
- Espace « danse » : 250 m²
- Espaces activités/réunions : 205 m²
- Espace éducation musicale : 200 m²
- Locaux administratif, technique, couloirs... : 45 m²

Public visé

La structure de l'équipement favorise la mixité complète du public amené à le fréquenter.

En termes d'âge, les activités proposées « couvrent » des tranches d'âge qui vont de l'enfance (école de musique et de danse), au troisième âge (Université du Temps Libre), en incluant, bien évidemment, l'ensemble de la population intéressée tant par les activités que les spectacles proposés.

Une attention particulière est portée en faveur du public « jeune – jeune majeur » qui ne bénéficie pas aujourd'hui de lieux de rencontre et d'activités dédiées.

Moyens mis en œuvre et méthodes retenues pour la réalisation du projet

Pour parvenir au projet définitif, le maître de l'ouvrage a observé le processus suivant :

- Constat de la carence et de l'inadaptation des locaux existants avec les besoins exprimés (locaux vétustes, inadaptés ou inexistant).
- Définition d'un programme avec l'assistance d'un cabinet extérieur (SAFI).
- Rencontre avec l'ensemble des partenaires (institutionnels et associatifs) pour la mise au point du projet.
- Concours de maîtrise d'œuvre sur la base du projet établi ci-avant.
- Retour, au niveau de l'APS, face aux futurs utilisateurs et recherche de consensus sur les surfaces et l'organisation interne de l'équipement. Cette phase représente environ 24 mois de travail.

Partenaires

Les principaux partenaires intéressés sont les suivants :

- Partenaires institutionnels :
 - o Ville de Châteaulin
 - o Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay
 - o Conseil régional
 - o Conseil général
 - o Etat : DRAC et DDJS
 - o CAF (le centre sera centre social)
 - o Education nationale : option théâtre lycée collège Jean MOULIN

- Partenaires associatifs :
 - o Association Polysonnance
 - o Orchestre de Châteaulin
 - o Université du temps libre
 - o Associations culturelles du bassin de Châteaulin (théâtre, chant, danse...)

La liste n'est bien évidemment pas exhaustive, les locaux prévus permettant, par leur architecture et leur dimensionnement, de répondre aux besoins futurs.

2.4. Résultats attendus

L'objectif recherché est bien de réunir dans un lieu unique et adapté un éventail d'activités culturelles, sociales et associatives pour donner une dynamique aux projets du Nord du Pays de Cornouaille. Par ce brassage d'activités, de générations et de sensibilités, il sera possible de fédérer des dynamiques issues de milieux très différents.

De plus, en offrant la possibilité dans un tel lieu d'accueillir des expressions artistiques bien souvent en « manque » de scène, et à contrario, un public en manque de certaines formes de spectacles plus intimistes (récitals de piano, jazz, théâtre, danse...). La création de ce nouvel équipement constitue l'opportunité d'une réelle synergie entre la maîtrise de l'ouvrage et ses partenaires.

Ainsi, à partir de la connaissance de la fréquentation actuelle des équipements et des services, une évaluation simple de la réussite de ce projet sera possible. Cette évaluation reposera sur deux critères :

- Evaluation quantitative de la fréquentation de l'équipement dans sa globalité et pour pôle.
- Evaluation qualitative sur le bien fondé des options retenues.

3. Echancier de la réalisation du projet

- Permis de construire :: dépôt 01.10.2006 octroi : 01.12.2006
- DCE 01.10.2006
- Choix des entreprises : 01.12.2006
- Début des travaux : 01.02.2007
- Fin des travaux : 01.01.2008

4. Conditions Suspensives Particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve :

- de la dimension intercommunale du projet ;
- des réponses apportées aux questions suivantes concernant l'allocation des espaces du pôle aux différentes activités :
 - o Quelle sera la place laissée aux compagnies professionnelles ? (création, répétitions, etc)
 - o Quelle part du budget pourra être consacrée à l'accueil d'artistes professionnels ? (achats de spectacles, répétitions, etc)
 - o Quels effectifs en terme de personnels ?
 - o Quelle articulation avec les autres équipements culturels existants ou en projet ? (Run ar Puns à Châteaulin, Salle de Pleyben, mise en réseau avec des équipements quimpérois...)
- de la capacité de la commune à porter à elle seule les charges de fonctionnement d'un tel équipement ;
- du retrait de la demande Eco-Faur faite à la Région sur ce dossier.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Maîtrise d'œuvre	350 000
bâtiments	2 600 000
Divers imprévus	50 000
TOTAL	3 000 000

6. Intervention de la Région : 350 000 €

CONSTRUCTION D'UNE LUDOTHEQUE

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays Fouesnantais

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce projet vise à favoriser l'accès et diffuser les outils de loisirs. Il participe au développement territorial équilibré et juste des équipements de loisirs.

2.2. Objectifs du projet

Rapprochements intergénérationnelles.

Découverte de nouveaux jeux pour tous.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Actuellement, un service de prêt de jeux est possible sur la commune de La Forêt Fouesnant. Mais celui-ci ne concerne que les jeux des enfants en bas âge et est disponible uniquement pour les assistantes maternelles.

La ludothèque assurera le prêt de jeux et des animations autour du jeu. Ce service devra être intergénérationnel et par conséquent proposer jeux et animations pour tous les âges.

Public visé

Assistants maternelles

Grand Public (de 0 à 99 ans)

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Pilotage de l'opération en concertation avec les associations de loisirs et les assistantes maternelles (RAM).

Ce projet est intégré au contrat enfance que la Communauté de communes a signé avec la CAF.

Partenaires

Conseil général

Assistants maternelles et Relais Assistants Maternelles (RAM)

Associations de loisirs

2.4. Résultats attendus

Avoir des adhérents de tous les âges

3. Echancier de la réalisation du projet

Etude et acquisitions foncières : 2007

Réalisation : 2008 - 2009

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve de précisions complémentaires sur le descriptif physique du projet, ses modalités d'animation, les raisons du portage par la Communauté de communes alors que le service de prêt de jeu est actuellement communal...

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Achat terrain	50 000
Travaux	265 000
Equipements, mobiliers	35 000
TOTAL	350 000

6. Intervention de la Région : 87 500 €

EXTENSION DE LA SALLE DU STERENN A TREGUNC

1. Maître d'ouvrage

COMMUNE DE TREGUNC,

BP 10

29910 TREGUNC

Tél. : 02.98.50.95.95

Fax : 02.98.50.95.96

Courriel : mairie-tregunc@wanadoo.fr

Maître d'ouvrage délégué : SAFI – 11 rue Théodore Le Hars – 29000 QUIMPER

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La Commune a construit la salle de spectacle du Sterenn en 1989. Les activités socioculturelles de la ville ont depuis considérablement évolué qualitativement (programmation culturelle de grande qualité, multiplication des clubs d'activités) et quantitativement (croissance régulière des spectateurs et des participants aux activités) avec un rayonnement intercommunal, ceci grâce à l'action de la MJC locale. Aujourd'hui, ces locaux se révèlent inadaptés dans la réponse aux besoins. Le programme de travaux envisagé vise à développer la surface des locaux pour un meilleur accueil du public (extension du hall d'accueil, local multimédia...) et à améliorer les conditions d'accueil des spectacles (scène, loges, aménagement technique et acoustique des salles de répétitions). Ce programme affiche ainsi le double objectif de favoriser le développement culturel sur la Commune et à poursuivre le développement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Ces objectifs s'inscrivent totalement dans les politiques régionales telles qu'annoncées.

2.2. Objectifs du projet

Favoriser le développement culturel sur la Commune

Poursuivre le développement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Comme indiqué au point 2.1, il s'agit de réaliser des travaux d'adaptation des locaux dans le but d'une part de rendre au Sterenn sa vocation de salle de spectacles et de lieu de pratique musicale en améliorant les conditions d'accueil (extension du hall d'accueil, aménagement technique et acoustique des salles de cours de musique, aménagement des loges, local de rangement), d'autre part de mettre à disposition des bureaux et un espace d'accueil à la MJC.

Ainsi, il s'agit avant tout d'offrir au public et aux artistes un lieu d'accueil de qualité.

Public visé

Tous les publics sont visés. Toutefois une attention particulière est développée à l'égard du jeune public.

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Le projet présenté est issu d'une large concertation avec les utilisateurs de la structure. Le programme de l'opération a été bâti par un organisme extérieur (SAFI) avec le souci d'avoir l'appréhension la plus globale et la plus objective des besoins.

Partenaires

La commune a contractualisé avec la Fédération Régionale des MJC et la MJC locale pour mener une politique culturelle de qualité.

2.4. Résultats attendus

Offrir un service public de la culture de qualité.

Permettre l'accès au plus grand nombre des technologies de l'information et de la communication.

L'amélioration qualitative et quantitative de l'accueil au Sterenn sera aisément mesurable au regard de l'évolution de la programmation des spectacles, du nombre de spectateurs et de participants aux différents clubs d'activités tournés vers toutes les formes de culture et les technologies de l'information et de la communication.

3. Echancier de la réalisation du projet

Juin 2006 à juin 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve que :

- l'envergure intercommunale soit attestée ;
- une seule demande d'intervention régionale soit présentée sur ce projet ;
- cette salle fasse l'objet d'une programmation mise en œuvre par des permanents.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Travaux	503 000
TOTAL	503 000

6. Intervention de la Région : 100 600€

CREATION D'UN EQUIPEMENT DEDIE AUX MUSIQUES ACTUELLES

1. Maître d'ouvrage

Quimper Communauté

Hôtel de ville et d'agglomération

BP 1759

29 107 Quimper cedex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La construction de cet équipement s'inscrit tout particulièrement dans l'axe du Contrat de pays prévoyant la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture.

Cet équipement est en effet destiné à rayonner sur l'ensemble de la Cornouaille et du Sud-Finistère et à répondre autant à des préoccupations d'aménagement du territoire qu'aux objectifs culturels d'ancrage de la création et des créateurs au sein de la cité.

Ce projet entre de plus dans l'un des 10 chantiers fédérateurs de la Région Bretagne : « Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture »

2.2. Objectifs du projet

Création d'un équipement dédié aux musiques actuelles, comportant des studios de répétition, une salle de diffusion et un centre d'accueil et de ressources permettant d'apporter au public concerné les informations, les structures de formation et d'aide à la professionnalisation dont il peut avoir besoin, ainsi que des dispositifs d'aide à la création. Le territoire concerné par ce projet s'étend bien au-delà des limites quimpéroises et concerne l'ensemble de la Cornouaille.

L'objectif premier de cette opération est de répondre à la demande croissante d'accès à une pratique musicale exprimée essentiellement par les 15-25 ans.

Cet équipement est porteur d'un ambitieux projet artistique et culturel sur le champ des musiques actuelles, valorisant notamment les pratiques amateurs et les pratiques artistiques alternatives.

La salle de diffusion de 600 places debout vise à répondre à des besoins récurrents en salles de concert, tant pour les musiciens amateurs que pour les professionnels, et à devenir un lieu de vie pour la musique populaire. A ce titre, ce projet aurait pour avantage de rééquilibrer l'offre culturelle quimpéroise dans toutes ses esthétiques artistiques.

La diffusion pourra éventuellement être proposée sur plusieurs salles de jauge variable situées dans l'agglomération et le Pays de Cornouaille.

Il est enfin également destiné à construire du lien social en accueillant de nombreux jeunes sur les soirées et le week-end et en accompagnant les démarches des musiciens souhaitant professionnaliser leurs projets musicaux.

2.3. Descriptif du projet

Le pôle des musiques actuelles comprend des salles, studios et bureaux dédiés à l'accompagnement des pratiques musicales, de la diffusion, d'information et d'accompagnement de carrière.

2.4. Résultats attendus

Créer les moyens d'un développement plus structuré des musiques actuelles sur le Pays de Cornouaille en permettant la mise en place d'une véritable « chaîne » allant de la pratique des amateurs à la diffusion des professionnels.

Répondre aux fortes attentes des jeunes intéressés par ces pratiques, résorber les listes d'attente pour l'utilisation des locaux de répétition, valoriser ces activités et mieux préparer les plus entreprenants au montage de leurs projets.

3. Echancier de la réalisation du projet

2006 : lancement des études

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est attribué sous réserve de précisions sur la complémentarité avec les autres équipements existants (« Les Polarités » à Quimper, Run ar Puns à Châteaulin, Lorient, Brest, etc)... et des conclusions des études (rendues en octobre 2006).

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Etudes	
Travaux	
Equipements et mobiliers	
TOTAL	3 324 183

Le coût proposé de 3,3 millions € à minima est une première approche de l'association Les Polarités. L'étude en cours sur le programme et le niveau d'ambition du projet nous donnera une évaluation mieux argumentée du niveau d'investissement nécessaire.

6. Intervention de la Région : 600 000 €

Pour l'élaboration d'une véritable politique linguistique

DEUXIEME PHASE DE DEVELOPPEMENT DE RADIO KERNE

1. Maître d'ouvrage

Radio Kerne

23 rue Laennec

29710 PLONEIZ

Tél./fax : 02 98 91 05 00

Courriel : Radio.kerne@free.fr

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Radio Kerne (Radio Cornouaille en breton) existe depuis huit ans et a su s'imposer comme un acteur incontournable sur le territoire du Pays de Cornouaille sur le plan de la langue bretonne et de la diffusion musicale.

C'est une radio de pays dont la vocation est une diffusion hertzienne correspondant à l'aire géographique du Pays de Cornouaille. Elle est également une référence en dehors du Pays de Cornouaille notamment par le volume d'heures de breton diffusé qui la place en tête de média bretons sur cet aspect.

Radio Kerne est par ailleurs un outil de mise en valeur du patrimoine linguistique cornouaillais, en plus d'être un acteur de la présence du breton dans la vie sociale.

Elle est diffusée par voie Hertzienne sur le 92 Mhz et le 90.2 Mhz et par Internet (25 00 auditeurs / mois).

Ce projet correspond à l'espace du Pays de Cornouaille.

Radio Kerne intègre un réseau de radio de langue bretonne soutenu par le Conseil régional de Bretagne et participe à la mise en place de son plan de politique linguistique voté en décembre 2004. Celui-ci s'appuie en partie sur la mise en place de ce réseau de radio de langue bretonne.

La mise en place de ce projet répond également à l'orientation stratégique numéro 8 de la charte de développement du Pays de Cornouaille, notamment dans l'article « soutien à la langue bretonne », qui appuie sur l'importance des média en breton et de l'apprentissage des adultes.

2.2. Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est d'installer durablement l'unique média entièrement en breton du Pays de Cornouaille par son intégration dans de nouveaux locaux et une bonne couverture hertzienne de son territoire.

Il aura pour conséquence de voir fonctionner à terme une radio professionnelle de qualité en langue bretonne sur la totalité du Pays de Cornouaille.

2.3. Descriptif du projet

Cette seconde phase de développement comporte deux volets : Son intégration dans la nouvelle salle multifonction de Ploneïs et l'acquisition de nouvelles fréquences dans le cadre de l'appel à fréquence du CSA.

L'intégration dans de nouveaux locaux

Radio Kerne intégrera de nouveaux locaux (calendrier prévisionnel : décembre 2006) situés dans la salle

multifonction de la commune de Ploneïs. Cela nécessite la mise en place d'une nouvelle infrastructure technique et d'un environnement de travail adapté (actuellement Radio Kerne est situé dans une maison d'habitation). Cet aménagement sera réalisé par des entreprises spécialisées et par le personnel salarié et bénévole. En plus d'un environnement de travail plus productif, cela permet d'envisager de nouveaux partenariats : mise à disposition des locaux de producteurs externes, accueil d'un public bénévole...

Cet emménagement lui permettra également de se mettre à niveau avec ses consœurs du réseau de radio de langue bretonne.

L'appel à candidature du CSA.

La rareté des fréquences hertziennes fait qu'il s'agit de la dernière opportunité pour assurer une couverture hertzienne complète du Pays de Cornouaille. Deux éléments sont principalement retenus par le CSA pour leur obtention : la notion de pluralité de programme sur la bande FM et la capacité financière et technique à la mise en place de ces fréquences.

La vocation culturelle du programme diffusé laisse envisager un choix favorable du CSA en notre faveur comme cela l'a été pour les deux premières fréquences acquises. Radio Kerne doit également montrer au CSA qu'elle a le soutien financier des collectivités locales pour la mise en place de ces fréquences.

L'installation du matériel d'émission sera réalisée par l'entreprise Kenta Electronic d'Ergué Gabéric comme cela a été le cas pour les fréquences de Quimper et de Douarnenez. Kenta Electronic a une activité nationale et internationale reconnue dans ce domaine.

2.4. Résultats attendus

Il est difficile pour une structure comme Radio Kerne d'accéder à des sondages de type Médiamétrie, notamment à cause du prix de ceux-ci, nous pouvons cependant avoir une idée en nous basant sur un sondage effectué en 2001 par les étudiants de l'IUP Techniques de Commercialisation de Quimper. Celui-ci a été réalisé auprès de 400 personnes, il en ressortait que 37,5% des personnes connaissaient notre radio, 12,75% l'écoutaient. On peut aujourd'hui ajouter d'autres indicateurs comme la fréquentation du site Internet où Radio Kerne est diffusée en directe : 25 000 auditeurs par mois.

Nous souhaitons par ailleurs relancer un sondage d'ici quelques mois.

3. Echancier de la réalisation du projet

Nouvelles fréquences

Retour du dossier de candidature : 28 juin 2006

Autorisation du CSA : mai 2007

Installation technique : obligatoirement dans les trois mois suivant l'autorisation du CSA

Déménagement

Possibilité d'emménager : fin 2006

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve que cette tranche fonctionnelle ne soit pas déjà financée par ailleurs par la Région.

5. Présentation financière du projet

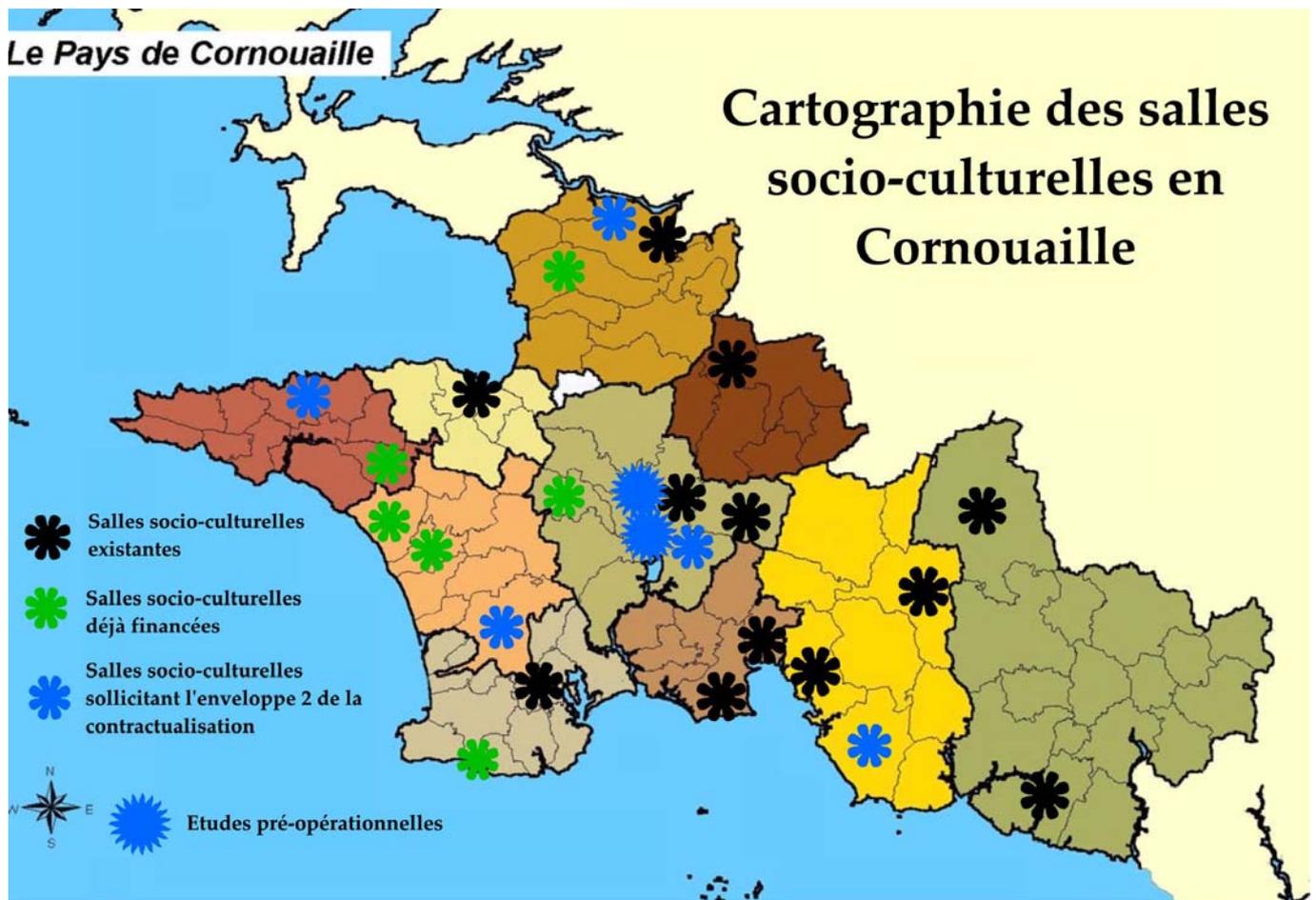
La demande au titre du Contrat de pays ne porte que sur l'intégration à la salle multifonction de la commune de Ploneis.

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Equipement Basse Fréquence	11 160,99
Informatique Studio	3 301,00
Rénovation et aménagement	1 439,8
Mobilier	7 484,11
Réseau informatique	6 700,00
Aménagement local social	859,53
Liaison studio/site d'émission	2508,36
TOTAL	33 453,79

6. Intervention de la Région : 10 002,68 €

Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité

FICHE GLOBALE LOCALISATION DES SALLES SOCIO-CULTURELLES EN CORNOUAILLE



CENTRE DE CONGRES ET DE SEMINAIRES ETUDES PRE-OPERATIONNELLES

1. Maître d'ouvrage

Quimper Communauté

Hôtel de ville et d'agglomération

BP 1759

29 107 Quimper cedex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Cet outil, absent du sud Finistère, participe au rayonnement et à l'attractivité de la Cornouaille.

2.2. Objectifs du projet

Les études pré-opérationnelles consisteront en un réexamen de la vocation des fonctions et des ambitions à donner à un tel équipement, la définition du programme de travaux et de l'engagement de la phase de conception du projet.

2.3. Descriptif du projet

Le centre de congrès et séminaire qui fait défaut à la Cornouaille est un équipement de centralité qui accompagnera l'arrivée du TGV en 2012, dans une optique de dynamisation du tourisme d'affaires. Situé en centre ville à proximité du secteur gare-hippodrome réaménagé et des quais de l'Odet, du tissu hôtelier et des services, il permettra aussi l'organisation de toute manifestation professionnelle.

Des propriétés communales et privées seraient déconstruites et la construction d'un complexe d'environ 1 500 m² (une salle de congrès de 500 places et 10 salles de réunion de 20 à 40 personnes) auquel s'ajouterait un parking de 125 places est étudiée. Pour parfaire la qualité et la capacité d'accueil de ce nouvel équipement, des travaux seraient alors réalisés sur le théâtre Max Jacob jouxtant le futur équipement.

3. Echancier de la réalisation du projet

Etudes pré-opérationnelles : 2007/2009

Construction d'un bâtiment et d'un parking, rénovation du théâtre Max Jacob : 2010-2012

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve d'une bonne articulation avec les projets similaires sur le Pays qui font l'objet d'une demande de financement dans ce contrat.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Etudes de définition	
Etudes de programmation	
Etudes de maîtrise d'œuvre : Esquisses, Avant projet sommaire, Avant projet détaillé, Dossier de consultation des entreprises	900 000
TOTAL	900 000

Le projet, dans son ensemble ne se limite pas à un coût de 900 000€.

Pour rappel :

- Construction d'un bâtiment : 4 500 000 € HT
- Construction d'un parking de 125 places : 2 250 000 € HT
- Rénovation du théâtre Max Jacob : 1 350 000 € HT

6. Intervention de la Région : 225 000 €

ADAPTATION DES HALLES D'EXPOSITION DE PENVILLERS – ETUDES PRE-OPERATIONNELLES – QUIMPER COMMUNAUTE

1. Maître d'ouvrage

Quimper Communauté

Hôtel de ville et d'agglomération

BP 1759

29 107 Quimper cedex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Disposer d'un équipement adapté à l'organisation de salons ou de toutes autres manifestations commerciale, culturelle ou sportive participe au rayonnement de la Cornouaille. Il constitue de plus une vitrine importante pour les entreprises locales qui souhaitent s'exposer. Cet équipement revêt ainsi une dimension cornouaillaise.

2.2. Objectifs du projet

Le parc des expositions de Penvillers est à ce jour le seul lieu d'exposition couvert permanent en Cornouaille. Vétuste, il offre une vitrine peu fonctionnelle. Les halles A et B ne sont que des hangars à simple bardage posés sur un plateau de bitume. Cette rénovation vise à préserver et développer un outil de développement et de rayonnement de l'agglomération quimpéroise, qui accueille déjà chaque année, mais avec de plus en plus d'insatisfactions, plus de 300 000 personnes au travers des différents salons, foires, concerts et autres manifestations organisés sur ce site.

Les études pré-opérationnelles consisteront en un réexamen de la vocation des fonctions et des ambitions à donner à un tel équipement, la définition du programme de travaux et de l'engagement de la phase de conception du projet.

2.3 Descriptif du projet

Le parc des expositions actuel de Penvillers comprend 3 bâtiments : le Pavillon (bâtiment le plus fonctionnel) et 2 halles. Ces bâtiments, vétustes, ont été construits à la fin des années 60 et ils n'ont bénéficié que de travaux de mise en sécurité. Leurs structures laissent apercevoir des signes d'usure avancée. Le défaut d'étanchéité est un problème récurrent à chaque manifestation, malgré les multiples interventions pour y remédier.

Le projet consistera à l'issue des études pré-opérationnelles à développer sur le site actuel, bénéficiant d'un bon niveau d'intégration urbaine et d'une bonne accessibilité tant par la route que par les transports en commun, un équipement modernisé et adapté aux attentes et potentialités de l'organisation d'événementiels sur la Cornouaille.

2.4. Résultats attendus

La rénovation des bâtiments permettra ainsi d'accueillir dans de bonnes conditions des salons et spectacles de qualité, d'envergure départementale.

3. Echancier de la réalisation du projet

Etudes pré-opérationnelles : 2007-2009

Adaptation du Pavillon, des halles A et B : 2010-2012

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve d'une bonne articulation avec les projets similaires sur le pays qui font l'objet d'une demande de financement dans ce contrat.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Etudes de définition	
Etudes de programmation	
Etudes de maîtrise d'œuvre : Esquisses, Avant projet sommaire, Avant projet détaillé, Dossier de consultation des entreprises	530 000
TOTAL	530 000

Pour information, les opérations d'adaptation des halles d'exposition sont estimées à 4 770 000 € HT

6. Intervention de la Région : 132 500 €

AMENAGEMENT DE L'ESPACE RAPHALEN A PLONEOUR LANVERN

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden

2A rue de la mer

29710 POULDREUZIC

Tél. : 02 98 54 49 04

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

En termes d'équipement, l'espace Raphalen est le seul espace susceptible, sur l'ouest Cornouaille, territoire de 100 000 habitants, d'accueillir des manifestations de grande ampleur, d'initier la présentation d'activités et de salons professionnels, d'accueillir des spectacles d'importance. Il est complémentaire du parc des expositions de Penvillers à QUIMPER

Cet équipement complète harmonieusement divers équipements de type centres culturels (PONT L'ABBE, LE GUILVINEC, LOCTUDY, PLOZEVET, PLOGONNEC) accueillant des salons de moindre importance, des congrès et réunions, des spectacles et animations.

2.2. Objectifs du projet

Une orientation économique affirmée

- Favoriser le maintien de l'activité économique et des emplois sur le territoire. L'importance de l'espace permet d'accueillir des manifestations nécessitant une vaste surface. C'est ainsi que chaque année, des professionnels regroupés au sein de « l'association les artisans de la côte » y organisent 1 (voire 2) salon(s) regroupant des professionnels des métiers d'art. Nous y avons également accueillis 2 éditions des floralies, organisées par « l'association des horticulteurs et pépiniéristes de l'Ouest Cornouaille ». En partenariat avec la fédération de la boulangerie du Finistère, et de la Chambre de métiers et de l'artisanat, 2 éditions de la fête du pain, puis des métiers de bouche y ont eu lieu. Cette année, la Communauté de communes y a organisé un forum éco-logis, lieu de conférences et d'expositions des entreprises du développement durable dans l'habitat, puis un salon du cheval en Cornouaille par le Comité départemental du tourisme équestre, en lien avec les centres équestres du sud de Département, le plus important salon de la maquette et du modèle réduit du Finistère, avec les clubs de pratiquants, puis la fête de l'agriculture avec le syndicat d'élevage et la chambre d'agriculture. Régulièrement, y a lieu la fête de la crêpe, destinée à ancrer et valoriser localement ce produit du terroir (il y a sur la Commune 2 crêperies artisanales-5 et 12 employés-, 3 crêperies dégustation, 2 moulins en activité).
- Impulser une nouvelle attractivité à notre territoire.

Dans un objectif d'aménagement du territoire, il importe de disposer d'équipements complémentaires : c'est le cas avec cet équipement qui est le seul à pouvoir recevoir des animations d'envergure dans l'ouest Cornouaille. L'objectif poursuivi vise aussi à proposer une offre diversifiée d'activités (concerts, spectacles, fêtes locales, qui font appel aux commerces et entreprises locales, vastes réunions comme des Congrès – la galoche, FNACA...).

Une polyvalence d'occupation

- Compléter l'équipement du territoire : afin de compléter les équipements existants sur le territoire et compte tenu de la configuration des locaux, le site a été équipé pour recevoir des compétitions sportives, en particulier dans la discipline de l'athlétisme. C'est ainsi le seul espace permanent de saut couvert de Bretagne actuellement. On y reçoit régulièrement des compétitions départementales et régionales en athlétisme indoor, en tir également.
- Offrir des espaces supplémentaires pour les activités : le parc d'expositions comportant actuellement 2 salles de 3 200 et 1 400 m² sera complété par une salle de 2 000 m² en réhabilitation.

Ces équipements permettent d'organiser des manifestations recevant régulièrement sur un week-end entre 5 000 et 10 000 visiteurs. Il s'y tient environ une quinzaine d'animations tout au long de l'année. Le reste du temps, les locaux sont dévolus à des activités de loisirs et de compétition sportive.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Le projet vise, sur la totalité des bâtiments existants, à :

- supprimer l'amiante ciment pour la remplacer par du bac acier,
- étendre les aires d'activités polyvalentes,
- aménager les locaux pour accueillir plus convenablement (acoustique, locaux d'organisation et de rangement) le public et les différentes manifestations,
- permettre l'homologation internationale de la salle par la mise à niveau des aires d'élan pour les disciplines de saut,
- équiper d'un chauffage au bois les installations pour faciliter leur utilisation l'hiver : cet objectif poursuit aussi celui du lancement d'une filière bois en pays Bigouden où se trouvent plusieurs entreprises équipées pour la production de copeaux de bois actuellement sans débouchés : il y a donc un objectif d'exemplarité.

Public visé

Offrir un espace d'expositions et d'animations.

Proposer des animations à l'échelle du Pays de Cornouaille.

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Collaborer avec les partenaires à l'organisation des expositions, manifestations et animations.

Partenaires

Les partenaires sont des associations locales, souvent d'importance de pays, les organisations consulaires, et des fédérations professionnelles, ainsi que des comités sportifs.

2.4. Résultats attendus

- Recevoir un plus grand nombre d'expositions et d'animations, diversifiées (donc polyvalence optimale).
- Les accueillir dans des conditions plus adaptées.
- Améliorer l'esthétique globale des bâtiments, notamment dans un souci environnemental.

Le niveau de recettes perçu par la Commune, aujourd'hui gestionnaire, est assez modeste, de l'ordre de 7 000 €, car la redevance d'occupation des salles est modeste (463 € ou 91 €/jour). La Commune est généralement partenaire des animations qui s'y tiennent.

3. Echancier de la réalisation du projet

La réalisation du projet est prévue en 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve d'une bonne articulation avec les projets similaires sur le Pays qui font l'objet d'une demande de financement dans ce contrat.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Coût HT (€)
Etudes et missions techniques	300 000
Suppression de l'amiante ciment	1 500 000
Renforcement des structures	500 000
Aménagements intérieurs complémentaires	900 000
Chauffage bois (hors dépense subventionnable)	-
Total	3 200 000

6. Intervention de la Région : 600 000 €

CREATION D'UN GOLF D'APPLICATION PEDAGOGIQUE ET EXPERIMENTAL SUR LE DOMAINE DE KERBERNEZ

1. Maître d'ouvrage

Fondation Massé-Trévidy

39 rue de la Providence

29000 Quimper

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le golf d'application pédagogique et expérimental de Kerbernez s'inscrit dans la projet global de Pôle d'excellence rural du bio-végétal. Les actions engagées, autour d'entreprises innovantes, d'organismes de formations et de centres de recherche, ont pour objectifs communs la reconquête de l'eau, principalement au travers de 2 axes d'intervention, préoccupations de la Région Bretagne :

- la limitation des pollutions provoquées par le lessivage des résidus chimiques de phytosanitaires ;
- la rationalisation de l'utilisation de l'eau, notamment dans l'agriculture.

L'ensemble des opérations, menées conjointement dans ce Pôle d'excellence, dont le golf, s'inscrivent dans les vocations du Pays et les chantiers prioritaires de la Bretagne, par le développement de l'innovation, au service du développement durable.

2.2. Objectifs du projet

La Fondation Massé-Trévidy, maître d'ouvrage du golf d'application pédagogique et expérimental de Kerbernez, est reconnue d'utilité publique depuis 1906. Elle a reçu l'approbation de son ministère de tutelle, le Ministère de l'Intérieur, pour la création et la gestion de ce golf, compte-tenu des vocations particulières du projet.

Les vocations du golf sont les suivantes :

- Un golf expérimental. Les sociétés de haute technologie spécialisées dans la bio-protection des végétaux et la préservation de l'eau expérimentent leurs techniques sur ce golf, sous le contrôle de l'INRA.
- Un golf pédagogique. Elèves et étudiants des filières horticulture et gestion des espaces verts appliquent sur le golf et ses abords leurs connaissances.
- Un golf tourné vers l'insertion. L'entretien du golf et de ses abords est assuré par des organismes d'insertion gérés par la Fondation et d'autres associations situées à proximité du golf, dont Kan ar mor (handicapés mentaux), le foyer de vie Ker Odet (adultes handicapés), le CAT de Kernevern (traumatisés crâniens).
- Une école sportive. Une école de golf ouvrira en octobre, tournée essentiellement vers les écoles (EPS et associations sportives). Elle accueillera également les associations et organismes d'insertion. La pratique du golf participe en effet au développement moteur et à la maîtrise gestuelle des individus.

Le golf de Kerbernez n'a pas vocation à dégager des bénéfices. Ses activités et conditions d'exploitation entraîneront un déficit d'exploitation :

- Absence d'équipements d'agrément traditionnels (pas de club house, de restaurant ni d'hôtellerie).
- Ouverture du golf 6 jours/7. Une journée est en effet réservée exclusivement aux scolaires.

Le large accès au golf ne garantira pas la quiétude habituelle des terrains de golf, recherchée sur ce type d'équipement sportif.

Les tarifs d'accès devant être à la hauteur des ambitions du golf, ceux-ci seront abordables par le public en difficulté notamment ciblé.

Les vocations de ce golf particulier sont garanties par le conseil d'administration de la Fondation, composé notamment d'un représentant de l'Etat.

2.3. Descriptif du projet

L'ensemble de la réalisation se compose :

- d'un practice (5 ha) permettant initiation, entraînement, perfectionnement à la pratique golfique,
- d'un parcours compact (de 9 trous < 90 m) dont l'objectif est de faciliter l'approche de la pratique du golf,
- d'un parcours de 18 trous répondant aux normes définies par la FFGolf.

La demande de financement au titre du Contrat de pays ne concerne que le parcours de 18 trous.

Réalisé dans l'esprit d'un développement durable, les tracés des parcours respecteront la topographie ainsi que l'environnement du site. Le golf proposé reprend l'idée originelle de la pratique golfique (retour vers un parcours naturel) en utilisant les principes et les pratiques modernes du respect de l'environnement, au travers d'une gestion raisonnée du site. Par ailleurs, Quimper Communauté contribue à cette opération en cofinançant les aménagements nécessaires au développement de ce Pôle d'excellence de Kerbernez, notamment des travaux de voirie et la création d'un réseau d'assainissement, à hauteur de 220 000 €.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

Practice compact réalisé en 2006.

Parcours 18 trous : printemps 2008

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Coût total : **440 000 € HT**

6. Intervention de la Région : 110 000 €

CREATION D'UNE SALLE OMNISPORT A PLOUHINEC

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Cap Sizun

Rue Renoir – BP 50

29 770 AUDIERNE

Tél. : 02 98 70 16 00

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le Cap Sizun, territoire excentré à la Pointe du Finistère, ne dispose aujourd'hui d'aucune salle de sports permettant d'organiser et d'accueillir ni des rencontres officielles, ni des manifestations d'ampleur. En effet, les salles existantes datent de plus de trente ans, et ne répondent plus aux exigences des différentes fédérations sportives. Il existe pourtant une grande vitalité des clubs sportifs du Cap Sizun qui souhaiteraient tendre vers une plus grande professionnalisation. Ainsi, de nombreuses équipes du Cap Sizun évoluent à un très bon niveau dans différentes disciplines (haltérophilie, handball, judo, tennis, etc.). Par ailleurs, on assiste à l'émergence de nouvelles disciplines sportives au sein de la population capiste (badminton, basket, tir à l'arc). La plupart de ces sports nécessite une salle adaptée qui fait actuellement défaut sur notre territoire.

Enfin, l'application des 35 heures et le développement de la société de loisirs rend problématique la cohabitation entre certaines activités (notamment en soirée et le week-end), car le nombre restreint de salles oblige certains clubs à décaler, voire à diminuer leurs entraînements.

2.2. Descriptif du projet

Description de l'opération :

La Communauté de communes du Cap Sizun (CCCS) souhaite construire un équipement structurant de proximité ayant pour vocation d'accueillir et de développer l'ensemble des activités liées aux pratiques sportives en salle. La vocation de cet équipement est de répondre aux attentes d'un large public en termes de pratiques sportives. Il s'agit également de pallier le handicap géographique de ce territoire (enclavement) en permettant notamment aux clubs sportifs du Cap Sizun d'organiser « à domicile » des rencontres, matchs ou tournois officiels.

L'un des objectifs visés consiste à réaliser une base sportive sur le Cap Sizun, en regroupant sur un même site une salle omnisports performante (organisation de compétitions), une salle d'entraînement et d'échauffement, ainsi qu'un terrain de football et une piste d'athlétisme. Ainsi, le nouvel équipement accueillera et développera l'ensemble des sports dits « de salle », et plus généralement, toute activité sportive ne pouvant être organisée à l'extérieur pour des raisons climatiques :

- hand-ball, basket-ball, volley-ball;
- haltérophilie ;
- judo, Aïkido ;
- tennis, badminton, tennis de table ;
- tir à l'arc.

Compte tenu des incidences financières d'un tel projet sur les finances publiques, le comité de pilotage a été très attentif au dimensionnement de l'équipement, mais également à son positionnement par rapport aux publics visés. Les caractéristiques du nouvel équipement ont été définies pour répondre à ces exigences. Il s'agira d'un équipement de 1 910 m² comprenant :

- une salle de sports ;
- une salle pour les autres activités ;
- un club-house ;
- des vestiaires, douches et sanitaires ;
- des locaux techniques et de rangement ;
- à l'extérieur du bâtiment, un parking de 50 places.

Le projet sera soucieux d'intégrer l'environnement urbanistique et respectueux des normes environnementales HQE.

La Communauté de communes du Cap Sizun envisage d'implanter cette salle omnisports rue Mermoz, sur la commune de Plouhinec. Cette réserve foncière présente le double avantage d'être située au centre de la communauté, à proximité du pôle principal de population, mais également à proximité du collège de Locquéran situé sur la commune de Plouhinec.

Public visé

Associations, scolaires

Partenaires

Un comité de pilotage a été créé au sein de la Communauté de communes du Cap Sizun. Il a longuement travaillé sur ce projet, à l'écoute des nombreuses associations du territoire. Ce projet a été approuvé à l'unanimité par le Conseil communautaire de la Communauté de communes.

2.4. Résultats attendus

Le tissu associatif du Cap Sizun est particulièrement riche et dynamique. L'équipement projeté par la Communauté de communes s'accompagne d'une démarche de structuration du tissu associatif par la création d'un OIS (Office Intercommunal des sports). Cet appui conforte les associations dans leur projet de professionnalisation : recrutement d'animateurs et de permanents salariés. Le projet du Cap Sizun est créateur d'emplois.

3. Echancier de la réalisation du projet

Etude technico-économique en 2006

Investissement en 2007

4. Conditions suspensives particulières

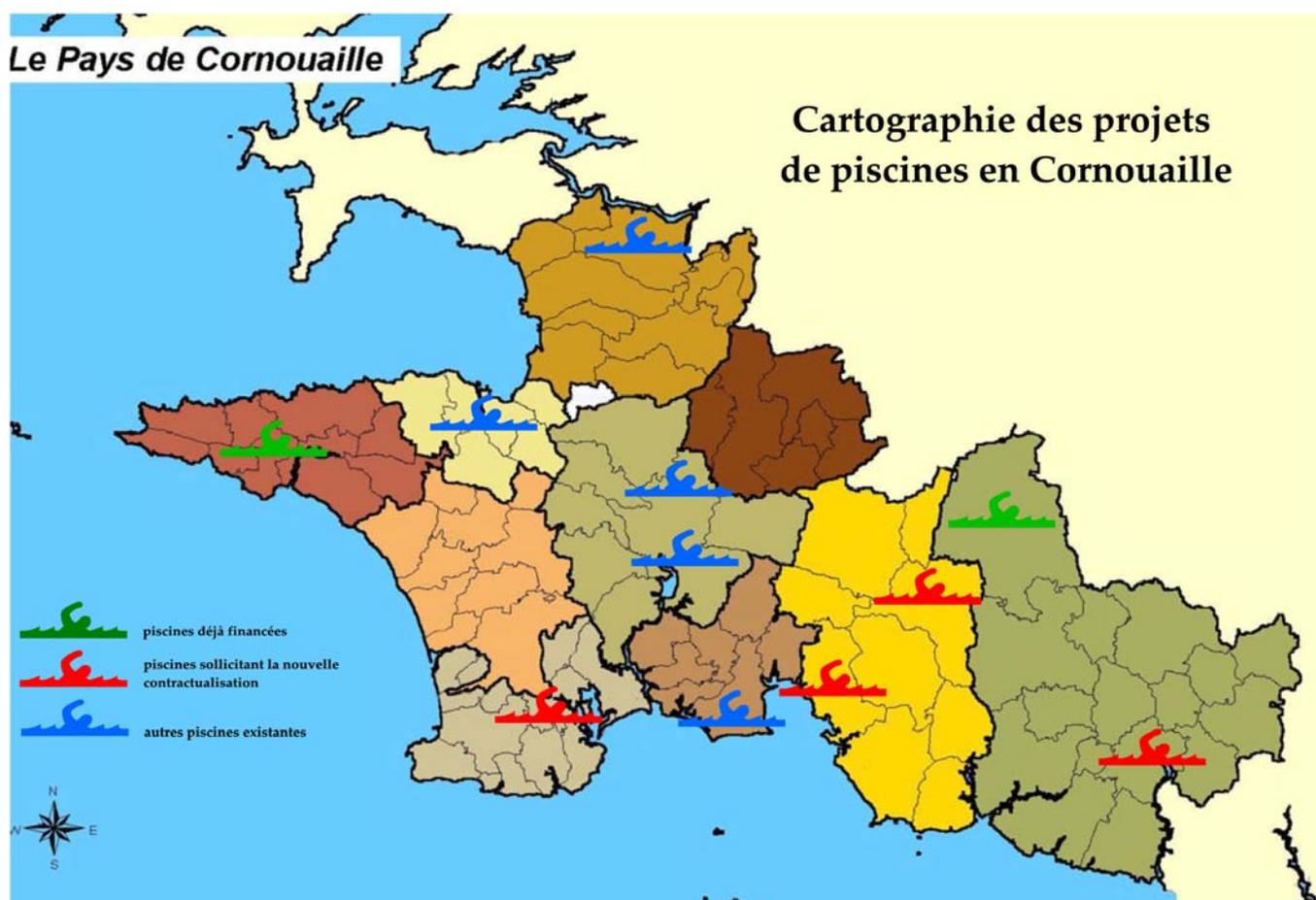
Le financement régional sera attribué sous réserve de la concrétisation des prescriptions évoquées en matière de qualité environnementale.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Bâtiment	618 800
Voirie Réseau	100 100
Missions	145 600
Foncier et divers	45 500
TOTAL	910 000

6. Intervention de la Région : 227 500 €

FICHE GLOBALE LOCALISATION DES PISCINES



CONSTRUCTION DE LA SECONDE PISCINE COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE QUIMPERLE, AU LIEU-DIT KERGOALER, QUIMPERLE

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays de Quimperlé

3 rue Eric Tabarly

Zone d'activités de Kervidanou 4

29394 Quimperlé Cedex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La Communauté de communes du Pays de Quimperlé envisage la réalisation d'un équipement aquatique intercommunal de natation à vocation sportive et de loisirs, dans le secteur de Kergoaler-Ouest, sur la Commune de Quimperlé. Sur ce secteur sont également programmés une zone commerciale, le centre de secours des sapeurs pompiers et une nouvelle zone pavillonnaire.

Aujourd'hui, de tous les équipements de sports et de loisirs, la piscine est celui qui :

- accueille le plus grand nombre d'usagers de tous âges et de toutes conditions (souvent 3 à 4 fois la population de la zone d'attractivité : ici 35 000 habitants),
- a la durée d'occupation la plus longue (de 60 à 80 heures et plus par semaine), qui nécessite des ressources importantes en personnel (création de 20 emplois en 2009),
- exerce une attraction très étendue sur toute une région.

Par ailleurs, l'attractivité de la seconde piscine communautaire, de par ses nombreuses innovations technologiques (boule à vague, bancs et murs chauffants, toboggan de plus de 70 m, rivière à courant en extérieur), présentera indéniablement une vocation intercommunautaire.

Compte tenu de la qualité de l'environnement dans lequel est située la piscine, des travaux projetés, des économies d'énergie recherchées, une mission HQE sera intégrée au projet et sera prise en compte dès la préparation de l'APS (avant projet sommaire). Conjugués à ces objectifs environnementaux, la gestion de l'eau revêtira une importance particulière ; les eaux pluviales récupérées sur les surfaces étanches (toiture, sols minéraux) seront réutilisées pour l'arrosage des espaces verts. L'utilisation de certains procédés et de matériaux durables, non polluants et dont la mise en œuvre et la production nécessitent une faible quantité d'énergie sera privilégiée. L'installation d'une chaudière bois en solution de base a également été imposée à l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue.

2.2. Objectif du projet

Prenant le relais de la piscine tournesol municipale de Quimperlé, construite en 1975 et dotée d'un unique bassin de 25 m dépourvu de tout accessoire ludique, la seconde piscine communautaire s'inscrit dans une démarche de projet destinée avant tout à faire bénéficier aux usagers d'un service de qualité répondant à leurs attentes. D'importantes innovations, présentées ci-dessus, seront donc apportées à cette réalisation. La piscine, longtemps considérée comme un équipement à usage quasi uniquement sportif, est devenue, de nos jours, synonyme de

nouvelles pratiques d'agrément pour le bien-être du corps. Ces pratiques nouvelles constituent une nouvelle approche de l'équipement « piscine ».

Le territoire communautaire du Pays de Quimperlé comptera alors toujours deux piscines. La piscine de Scaër a été déclarée d'intérêt communautaire par le Conseil communautaire du 29 juin 2000. A cette date, la Communauté de communes comptait 11 communes (contre 16 à ce jour). La ville de Quimperlé ne la rejoindra qu'au 1er janvier 2002, accompagnée de 4 autres communes : Clohars, Guilligomarc'h, Querrien, Rédéné. Aussi, lorsqu'est prise la décision de réhabiliter la piscine communautaire de Scaër, la COCOPAQ ne compte qu'une seule piscine sur son territoire.

A ce jour, la Communauté compte près de 51 000 habitants. Sa superficie est de 606 km². De par son rayonnement sur la population locale (estimé pour un équipement piscine à 20 km ou 30 min), la piscine communautaire de Scaër permet de satisfaire environ 15 000 habitants sur le territoire de la COCOPAQ. Sa zone de chalandise est limitée, au sud, par les communes de Saint Thurien et de Bannalec.

Prochainement située sur la commune de Quimperlé, la seconde piscine communautaire sera donc géographiquement au centre du territoire de la COCOPAQ. Elle permettra ainsi de répondre aux attentes des 35 000 autres habitants de la Communauté. Situé dans le secteur de Kergoaler-Ouest, où ont été réalisés une zone commerciale et le très récent centre de secours des sapeurs pompiers, le nouvel équipement aquatique s'inscrira dans les infrastructures mises en place lors de ces aménagements limitrophes : voies d'accès, parkings, réseaux, etc. La surface foncière nécessaire à sa réalisation (1,5 ha) éliminait de fait tout projet de rénovation de la piscine municipale de Quimperlé.

2.3. Descriptif du projet

En bordure de la zone commerciale, le site retenu bénéficie d'un environnement de qualité, boisé et longé par un cours d'eau, qui permettra de prolonger les activités aquatiques à l'extérieur et de créer un pôle de loisir attractif.

Le scénario propose un compromis entre les attentes des scolaires et celles du grand public en accompagnant les équipements de base - bassin sportif, bassin d'initiation- d'autres activités : boule à vagues, toboggan, pataugeoire, solarium, ...

Cette seconde piscine présentera la typologie de bassins suivante :

- Bassin sportif 5 couloirs de 322,50 m², 2 m de profondeur
- Bassin de loisirs et d'initiation de 250 m²
- Une pataugeoire de 50 m²
- Un bassin de réception de toboggan / bassin bébés nageurs de 72 m²
- Un bain bouillonnant de 15 m²
- Une rivière à courant extérieure et chauffée.

Riche en innovations, ce nouvel équipement trouvera naturellement son public fidélisé par des éléments complémentaires des autres établissements aquatiques alentours.

2.4. Résultats attendus

Ce nouveau centre aquatique du Pays de Quimperlé devrait enregistrer une fréquentation annuelle supérieure à 120 000 entrées payantes contre 42 000 actuellement pour la piscine municipale.

Une étude du potentiel de fréquentation, scolaire, touristique, familiale, associative, a été menée par la SAFI sur l'année 2004. Le rapport détaille les critères d'analyse des fréquentations prévisionnelles par publics et livre des estimations.

Les conclusions tablent sur les fréquentations suivantes :

Publics	Hypothèses
Scolaires	45 000
Associations	20 000
Grand public	35 000
Touristes	10 000
TOTAL	110 000

Finalement, l'attractivité de la piscine, de par ses nombreuses innovations technologiques, permet d'envisager une fréquentation grand public et touristique de l'ordre de 120 000 entrées.

Elément structurant du territoire, les retombées économiques et touristiques seront indéniables tant du point de la création d'emplois induite, que de l'attractivité de cette partie du territoire sud du Pays de Cornouaille.

3. Echancier de la réalisation du projet

Mai 2006	Choix du concepteur
Novembre 2006	Validation de l'Avant Projet Définitif
Décembre 2006	Dépôt du permis de construire
Avril 2007	Dossier de consultation des entreprises
Juin 2007	Ouverture des plis
Septembre 2007	Préparation du chantier
Novembre 2007	Début du chantier
Avril 2009	Livraison de la seconde piscine communautaire

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve que d'éventuelles activités de remise en forme soient retirées de l'assiette subventionnable.

5. Présentation financière

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Coût objectif	8 151 346
TOTAL	8 151 346

Le poste chaudière bois devrait avoisiner les 300 000 € HT. Il était de 264 000 € à l'occasion de la réhabilitation de la piscine communautaire de Scaër pour une puissance de chauffage inférieure.

Concernant les autres postes (récupération des eaux pluviales...), les montants seront approchés à l'occasion de l'Avant Projet Définitif, qui sera approuvé par le Conseil communautaire en cette fin d'année 2006.

6. Intervention de la Région : 600 000 €

CREATION D'UN PARC AQUATIQUE A PONT-L'ABBE

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

17 route de Quimper

BP 82035

29122 PONT-L'ABBÉ cedex

2. Présentation générale du projet

Le Pays Bigouden Sud, soucieux d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, a décidé d'engager la construction d'un Parc Aquatique. La piscine de PONT-L'ABBÉ, construite il y a 30 ans, étant devenue inadaptée et vétuste avec des enjeux de sécurité, la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud a décidé d'engager la réalisation d'un équipement neuf au Nord Ouest de la ville de PONT-L'ABBÉ.

Le futur équipement est destiné à la fois à la population du Pays Bigouden Sud et aux habitants des alentours qui fréquenteront l'équipement tout au long de l'année.

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Maintenir par son renouvellement et sa modernisation un équipement existant encore plus structurant.

Réaliser un équipement s'inscrivant dans une politique régionale d'aménagement du territoire pour ce qui concerne l'Ouest Cornouaille et sa zone littorale.

2.2. Objectif du projet

La réalisation de l'ouvrage envisagé permettra de donner satisfaction aux différentes catégories d'usagers et d'assurer pleinement la mission de service public dévolue à la collectivité. Un Parc Aquatique constitue peut être le seul équipement public susceptible d'accueillir l'ensemble de la population quel que soit son âge, sa force physique ou sa catégorie professionnelle. Par rapport à la situation actuelle, un équipement encore plus polyvalent sport loisirs permettra notamment d'accueillir tous les scolaires (plus de 3 000 sur le territoire), les personnes âgées ou handicapées, les tous petits, les touristes..., de répondre aux attentes d'un public plus large, de contribuer à renforcer l'image de marque de la Communauté de communes. Largement dédié à l'apprentissage de la natation pour les scolaires. Les objectifs de ce Parc sont de plusieurs ordres :

- Maintenir et développer la fréquentation du public scolaire qui utilise fortement l'équipement actuel et favoriser l'attractivité de ce lieu pour différents publics dans lequel chacun pourra pratiquer des activités adaptées. Cette nouvelle structure accueillera différents types d'usagers :
 - o Les scolaires : des écoles primaires du secteur pour l'apprentissage de la natation, es collèges et lycées.
 - o Les clubs pour les activités de l'ensemble du domaine de la natation sportive (compétition niveau régionale), pour l'apprentissage et le perfectionnement de la natation, pour des ateliers de type Aquagym, Aquatonic, Bébés nageurs etc... ; ou encore pour l'initiation à la plongée sous marine ou de l'ordre de l'entraînement
 - o Le reste des usagers appelés « tous publics » pour l'entretien de la forme physique par la natation sous diverses formes conviviales (le ludique, la relaxation, etc...)

- Fidéliser les visiteurs en les incitant à revenir et, notamment les résidents locaux, qui auront un rôle crucial dans le maintien et le développement de l'activité tout au long de l'année,
- Offrir une alternative aux touristes lorsque les activités de plein air sont rendues difficiles pour des raisons météorologiques ou de choix personnels,
- Mettre en place une relation privilégiée avec d'autres sites touristiques locaux,
- Favoriser le développement économique et renforcer le dynamisme de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud.

2.3. Descriptif du projet

Le site choisi pour recevoir le Parc Aquatique est situé au Nord de l'agglomération de PONT-L'ABBÉ sur le site de « Bringall » à proximité du rond point de « Kermaria » en bordure de la route départementale 785 sur un terrain d'une superficie de 15 000 m² environ.

Le nouvel équipement s'insérera de manière harmonieuse grâce à sa sobriété architecturale et le choix de ses matériaux). L'accès des véhicules (voitures et cars) s'effectuera directement depuis un giratoire créé à proximité immédiate sur la voie communale appelée à desservir l'équipement.

Ce Parc Aquatique sera équipé de :

- Un hall d'accueil spacieux
- Un large espace vestiaires et sanitaires adapté aux différentes catégories d'usagers
- Des bassins polyvalents :
 - o Un bassin de natation sportif/loisirs 25 m x 12,5 m : il s'agit d'un grand bassin classique rectangulaire avec 5 lignes de nages
 - o Un bassin loisirs/apprentissage de 160 m²
 - o Une pataugeoire ludique de 32 m²
 - o Un Toboggan de 70 m et son bassin de réception
- Des plages autour du bassin et des espaces verts extérieurs
- Des locaux pour le personnel
- Des locaux techniques

La conception de la piscine est tournée entièrement vers le confort de l'utilisateur.

2.4. Résultats attendus

- Répondre aux attentes de la population scolaire et aux différentes catégories d'usagers
- Fidéliser les visiteurs
- Proposer des activités adaptées aux différentes cibles de clientèle
- Création d'emplois directs (de l'ordre de 4 à 6) et indirects

Cet équipement public apparaît donc nécessaire au maintien des projets pédagogiques des établissements scolaires et à la poursuite de l'attractivité du territoire vis-à-vis de sa population. Cet équipement doit également participer à la démarche de développement économique initiée par la Communauté de communes par la création de zones d'implantation d'activités artisanales, industrielles ou commerciales pour une superficie entre 15 et 20 ha, sans oublier les zones d'habitat principal ou à vocation saisonnière et touristique en plein essor.

3. Echancier de la réalisation du projet

Obtention du permis de construire	Mai 2005
Démarrage chantier	16 Janvier 2006
Réception des travaux (sous réserve des intempéries)	Mai 2007
Ouverture de l'équipement	Juin 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve de vérification de l'éligibilité de l'intégralité de la dépense subventionnable présentée.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Acquisition foncières & étude de faisabilité	131 769
Maîtrise d'œuvre (honoraires)	593 413
Autres prestations intellectuelles concours maîtrise œuvre, programmation, AMO	123 800
Travaux de construction (= marchés conclus)	4 268 452
Autres prestations. étude géotechnique, contrôle technique, SPS...	72 616
VRD, assurances, divers et imprévus Frais d'appel d'offres, branchements EU, EP... Révision de prix	744 260
Sécurisation accès (giratoire)	230 000
TOTAL	6 164 310

6. Intervention de la Région : 600 000€

RENOVATION DE LA PISCINE DE ROSPORDEN

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Concarneau Cornouaille

52 rue Bayard

BP 636

29 900 CONCARNEAU cedex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce projet veille à offrir aux habitants de notre territoire des équipements aquatiques mis aux normes. Il se fondera sur un accès égal de tous, aux services offerts.

La piscine a depuis sa création une vocation intercommunale évidente. En effet, elle accueille les écoles et associations des communes de Melgven, Rosporden, Elliant Tourc'h, Pont-Aven et Saint-Yvi.

Ce projet s'inscrit dans le chantier fédérateur « Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité ».

2.2. Objectifs du projet

La piscine a été construite en 1972. Elle a fait l'objet d'un renforcement en 1989, du fait des dégradations engendrées par l'ouragan de 1987. Mais elle est dans un état de vétusté avancé tant au niveau de la fonctionnalité générale que des installations techniques. Il s'agit donc en premier lieu de la mettre en conformité avec la réglementation actuelle, de remplacer toutes les installations techniques désuètes. Les attentes du public ont aussi évolué par rapport aux pratiques des années 70. Il faut donc aussi adapter les services offerts aux pratiques actuelles sans pour autant refaire ce que les territoires voisins (Fouesnant, Quimper, Scaër) ont mis en place ; le but est d'être complémentaire et non concurrent. L'étude de faisabilité a évalué l'offre « Piscines » sur la zone de chalandise (de Quimper à Quimperlé). Elle démontre qu'il manque environ 300 m² de plan d'eau sur le territoire de la 4C pour répondre aux besoins scolaires, associatifs et publics.

En résumé, les idées directrices qui prévalent sont donc les suivantes :

- remise aux normes réglementaire et techniques
- réhabilitation et réaménagement des espaces (accueil, vestiaires, douches,...)
- besoin de locaux complémentaires (personnel, rangements,)
- besoin d'un bassin petite enfance

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

La nouvelle piscine doit être conforme aux règles d'hygiène, de confort et de sécurité applicables aux piscines publiques. Il est donc prévu la construction d'un nouvel établissement pour tenir compte de ces contraintes mais aussi pour créer un second bassin dédié à l'enfance. Au final, le projet permet de créer 440 m² de surface supplémentaire dont 60 m² de plan d'eau.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté de communes, gestionnaire de la piscine depuis 2004. A l'issue des travaux, la piscine restera gérée en régie.

Public visé

Ecoles primaires, Collèges, Grand public, adhérents des associations utilisatrices

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Réalisation d'un diagnostic technique du bâtiment, réalisation d'une étude de faisabilité de la rénovation en 2005/2006 débouchant sur une préprogrammation.

Partenaires

Education Nationale, Direction Départementale de la Jeunesse et du Sport, Conseil général, Conseil régional, associations utilisatrices de l'équipement

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2007-2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve qu'il ne soit pas appelé sur des actions relatives à la remise en forme ou aux soins du corps.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Travaux	
TOTAL	3 617 550

6. Intervention de la Région : 600 000 €

RENOVATION DE LA PISCINE DE CONCARNEAU

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Concarneau Cornouaille

52 rue Bayard

BP 636

29 900 CONCARNEAU cedex

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce projet veille à offrir aux habitants de notre territoire des équipements aquatiques mis aux normes. Il se fondera sur un accès égal de tous, aux services offerts.

La piscine a depuis leur création une vocation intercommunale évidente. En effet, elle est fréquentée surtout par les habitants de Concarneau, Trégunc, Névez.

Ce projet s'inscrit dans le chantier fédérateur « Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité »

2.2. Objectifs du projet

La piscine a été construite en 1972. Elle est dans un état de vétusté avancé tant au niveau de la fonctionnalité générale que des installations techniques. Il s'agit donc en premier lieu de la mettre en conformité avec la réglementation actuelle, de remplacer toutes les installations techniques désuètes. Les attentes du public ont aussi évolué par rapport aux pratiques des années 70. Il faut donc aussi adapter les services offerts aux pratiques actuelles sans pour autant refaire ce que les territoires voisins (Fouesnant, Quimper, Scaër) ont mis en place ; le but est d'être complémentaire et non concurrent.

L'étude de faisabilité a évalué l'offre « Piscines » sur la zone de chalandise (de Quimper à Quimperlé). Elle démontre qu'il manque environ 300 m² de plan d'eau sur le territoire de la 4C pour répondre aux besoins scolaires, associatifs et publics.

En résumé, les idées directrices qui prévalent sont donc les suivantes :

- Remise aux normes réglementaire et techniques
- Réhabilitation et réaménagement des espaces (accueil, vestiaires, douches,...)
- Besoin de locaux complémentaires (personnel, rangements, ...)
- Besoin d'un bassin petite enfance
- Besoin d'un bassin dédié à la forme
- Besoin d'un espace pour les seniors (soins du corps)

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Trois types de publics fréquentent l'établissement : les écoles, les clubs/associations sportives et le grand public. L'objectif est de maintenir cette répartition de fréquentation dans les mêmes proportions.

La piscine va faire l'objet d'une restructuration complète avec la création de zones complémentaires tant au niveau de l'espace d'activités (création d'un bassin petit enfance) que des annexes baigneurs (coin bébé, espace beauté) et des locaux de service (administration, salle du personnel). Il est également prévu la création d'un espace « soin du corps » d'environ 250 m² afin d'attirer une autre clientèle que celle habituelle des piscines publiques (partie non éligible au financement régional).

Au final, le projet permet de créer 745 m² de surface supplémentaire.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté de communes, gestionnaire de la piscine depuis 2004.

À l'issue des travaux, la piscine restera gérée en régie.

Public visé

Ecoles primaires, collèges, lycées, grand public, adhérents des associations utilisatrices

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

Réalisation d'un diagnostic technique du bâtiment, réalisation d'une étude de faisabilité de la rénovation en 2005/2006 débouchant sur une préprogrammation.

Partenaires

Education Nationale, Direction Départementale de la Jeunesse et du Sport, Conseil général, Conseil régional, associations utilisatrices de l'équipement

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2009-2010

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera attribué sous réserve qu'il ne soit pas appelé sur des actions relatives à la remise en forme ou aux soins du corps.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
Travaux Piscine	4 722 282
Partie soin du corps (inéligible)	950 000
TOTAL	5 672 282

6. Intervention de la Région : 600 000 €

CREATION D'UN RESEAU D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE « NATURE »

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays GLAZIK

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La Communauté de communes du Pays GLAZIK souhaite intégrer ses actions dans un cadre transversal aux trois logiques de la vocation du Pays – Pays maritime, Pays agro-industriel, Pays pivot - pour son projet de mise en place d'un réseau d'hébergement touristique. Seul territoire ne disposant pas d'une façade maritime, la Communauté de communes mise sur le développement d'un tourisme « vert » complémentaire du tourisme littoral et axé sur la notion de terroir, de pratiques sportives et de connaissances de l'environnement.

2.2. Objectifs du projet

Proposer un réseau d'hébergement en lien avec les circuits de randonnée existants capables d'accueillir des randonneurs, des vététistes, des classes « nature » et de découvertes, des groupes avec pratiques de sport nature.

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération :

1^{ère} tranche : Réhabilitation après achat du presbytère de LANDUDAL

2^{ème} tranche : Après avoir arrêté le choix de la deuxième commune permettant la mise en place d'un réseau, la Communauté de communes participera, sans doute par la réhabilitation d'un nouveau bâtiment rentrant dans le champ du patrimoine territorial (probablement un presbytère), à la mise en place effective du réseau.

Public visé

- Randonneurs
- Vététistes
- Groupes scolaires
- Pratiquants de sport verts

Moyens mis en œuvre et méthode retenue pour la réalisation du projet

La Communauté de communes souhaite s'appuyer sur une opportunité d'achat de l'ancien presbytère de LANDUDAL pour commencer la réalisation de son réseau.

Située au centre des principaux circuits de randonnée, la Commune de LANDUDAL a, elle-même, souhaité accentuer sa vocation d'accueil des sports tournés vers la nature. La réhabilitation d'un bâtiment traditionnel comme le presbytère et l'élaboration d'une politique touristique tournée vers une pratique respectueuse de l'environnement permettront par ailleurs à la commune d'aménager un jardin paysager en plein centre du bourg de LANDUDAL à proximité immédiate de l'hébergement de groupe projeté.

Au terme de la réalisation de cette réhabilitation et la mise en place de sa gestion, la Communauté de communes

pourra envisager une nouvelle opération sans doute localisée sur la commune de LANGOLEN ou de LANDREVARZEC afin de proposer un hébergement en lien avec la présence des circuits de randonnée qui traversent ces communes.

Partenaires

- Commune de LANDUDAL (1ère tranche), commune de LANDREVARZEC ou LANGOLEN (2ème tranche)
- Etat (demande d'accompagnement d'élaboration du projet DDJS et CRER)
- Région Bretagne
- Conseil général
- Pays touristique

2.4. Résultats attendus

Développement du tourisme sur le territoire du PAYS GLAZIK.

Développement d'une politique touristique respectueuse de l'environnement, permettant une meilleure connaissance du patrimoine naturel du territoire.

3. Echancier de la réalisation du projet

1ère tranche comprenant la réhabilitation du presbytère de LANDUDAL	Mi 2006-Mi 2008
2ème tranche comprenant l'achat d'un nouveau bâtiment sur une autre commune	Fin 2008-début 2010

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est attribué sous réserve de précisions à apporter lors de l'instruction sur les modalités de gestion de ces hébergements.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses	Montant HT (€)
1ère tranche : Réhabilitation du presbytère de LANDUDAL	469 300
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage	4 300
- Maîtrise d'œuvre	45 000
- Achat du bâtiment	120 000
- Travaux de réhabilitation	300 000
2ème tranche : Mise en place d'un second équipement d'hébergement touristique dans une deuxième commune	469 500
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage	4 500
- Maîtrise d'œuvre	45 000
- Achat du bâtiment	120 000
- Travaux de réhabilitation	300 000
TOTAL	938 800

6. Intervention totale de la Région : 234 700 €

117 325 € pour la 1^{ère} tranche

117 325 € pour la 2^{ème} tranche

3.

Stratégie du pays pour l'utilisation de son ingénierie

Organisation du GIP

Le GIP du Pays de Cornouaille est organisé en bureau, conseil d'administration et assemblée générale.

Le bureau, organe décisionnel majeur, est composé des 10 présidents d'EPCI, des 3 présidents des chambres consulaires, des 4 présidents des pays touristiques et du président du Conseil de développement. Le Conseiller régional et le Conseiller général référents sont invités à chaque réunion.

Le Bureau dispose en son sein d'élus référents sur certaines thématiques :

- Jean-Paul Le Pann, Président de la Communauté de communes du Pays Glazik, pour **la gestion territoriale des déchets** ;
- Yolande BOYER, Présidente du Pays Touristique du Menez-Hom Atlantique, pour **la Maison de l'Emploi et de la Formation professionnelle** ;
- Michel Canevet, Président de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden pour **la contractualisation** ;
- Mickaël QUERNEZ, Président de la COCOPAQ pour **le développement durable** ;
- Daniel BOUER, Président de la CC du Pays de Douarnenez pour **l'ODESCA**.

Missions du GIP

Les missions du GIP sont menées par 3 salariés :

- Un Directeur :
 - o administration
 - o développement économique : SPL
 - o InterSCOT
 - o Marketing territorial
 - o Communication, relations
 - o Contractualisation
 - o Animation du Conseil de développement
- Une chargée de mission :
 - o environnement, développement durable
 - o culture, tourisme
 - o ingénierie des projets : accompagnement, aide au montage
 - o Animation du conseil de développement
- Une assistante :
 - o accueil
 - o administration
 - o comptabilité
 - o site internet

Missions principales 2006-2009 :

- Développement économique : création SPL nautisme, SPL pôle aliment
- Marketing territorial : élaboration d'un projet et promotion
- Rencontres territoriales entreprises et territoire : organisation
- Ingénierie de projets
- Animation et suivi du Contrat de pays (plus fonds européens, CPER, aides CG)
- Aménagement : littoral, équipements structurants, suivi de SCOT, préparation d'un interSCOT
- Développement durable :
 - o politique énergétique
 - o maîtrise énergétique et promotion des énergies renouvelables
 - o contrat territorial des déchets : organisation territoriale
- Culture : les arts en Cornouaille
